

GUIDE SUR LE PROFILAGE DES PERSONNES DÉPLACÉES

Publié par l'Observatoire des Situations de
Déplacement Interne du Conseil Norvégien
pour les Réfugiés et par le Bureau des
Nations Unies de la Coordination des
Affaires Humanitaires

Remarque

Le groupe de travail du Comité permanent interorganisations (CPI) a convenu en juin 2004 du besoin de créer un cadre interorganisations de collecte et d'analyse systématisées des informations relatives aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Suite à cette décision, le guide sur le profilage des personnes déplacées a été élaboré au cours d'un processus interorganisations mené par les éditeurs, l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne du Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC-IDMC) et la Section d'appui à la protection et au déplacement du Bureau des Nations Unies de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA-DPSS). Un groupe de pilotage comprenant les représentants des organisations concernées a été constitué pour conseiller les éditeurs. Les membres du groupe de travail du CPI ont également été consultés tout au long du processus. Le guide a été finalisé dans le cadre du groupe sectoriel chargé de la protection et le group sectoriel chargé de la coordination et de la gestion des camps.

L'IDMC et le DPSS sont reconnaissants envers Anne Davies pour la rédaction du guide et souhaiteraient remercier toutes les personnes qui ont contribué, avec leurs idées et commentaires, à l'élaboration de cet outil. Des remerciements particuliers sont adressés au Conseil Danois pour les Réfugiés et à l'équipe de pays interorganisations en Somalie pour avoir testé ce guide sur le terrain et fourni de précieux commentaires en retour. Les éditeurs apprécient également l'appui reçu de la part de l'UNHCR pour le tirage de cette publication.

Tout ou partie de ce guide peut être reproduit, traduit dans d'autres langues ou adapté aux besoins locaux sans autorisation préalable, à condition que toutes les parties de ce guide soient distribuées gratuitement et que la source soit mentionnée.

Groupe de pilotage – Editeurs :

Conseil Norvégien pour les Réfugiés – Observatoire des Situations de Déplacement Interne
Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires – Section d'appui à la protection et au déplacement.

Groupe de pilotage – Autres membres :

Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC), Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Bureau du Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies pour les droits de l'homme des personnes déplacées, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (UNHCHR), Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Programme Alimentaire Mondial (PAM)

Sujets :

Personnes déplacées - Population
Migration forcée - Population
Démographie - Méthodologie statistique
Assistance humanitaire

Cover :

Une enquêtrice interroge des personnes déplacées pour une étude, Libéria 2004
(Photo : Janet O'Callaghan, Centre d'information humanitaire du Libéria)

Design :

Damla Sürar, Genève, Suisse, www.damlasuear.ch

Novembre 2008

**Observatoire des Situations de Déplacement Interne
Conseil Norvégien pour les Réfugiés**
Chemin de Balxert 7-9
CH-1219 Châtelaine (Genève), Suisse
Tél. : +41 22 799 07 00, Fax : +41 22 799 07 01

**Bureau des Nations Unies de la Coordination des
Affaires Humanitaires**
Section d'appui au déplacement et à la protection
Palais des Nations
CH-1211 Genève, Suisse

profiling@nrc.ch
www.internal-displacement.org

<http://ochaonline.un.org>

GUIDE SUR LE PROFILAGE DES PERSONNES DÉPLACÉES

Publié par l'Observatoire des Situations de
Déplacement Interne du Conseil Norvégien
pour les Réfugiés et par le Bureau des
Nations Unies de la Coordination des
Affaires Humanitaires

NOVEMBRE 2008

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	5
INTRODUCTION	6
Chapitre I	
JUSTIFICATION DU PROFILAGE DES PERSONNES DÉPLACÉES	8
Chapitre II	
DÉFINITION DE LA POPULATION CONCERNÉE	12
Chapitre III	
MÉTHODOLOGIES	16
Annexe A	
EXEMPLES DE MÉTHODOLOGIE	50
Annexe B	
CADRE POUR LES SOLUTIONS DURABLES POUR LES PERSONNES DÉPLACÉES A L'INTERIEUR DE LEUR PROPRE PAYS	76

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

CAP	Processus d'appels consolidés
RDC	République Démocratique du Congo
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIS	Système d'information géographique
GPS	Système de positionnement universel
CH	Coordinateur humanitaire des Nations Unies
CPI	Comité permanent interorganisations
IDMC	Observatoire des Situations de Déplacement Interne
FICR	Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
NAF	Cadre d'analyse des besoins
ONG	Organisation non gouvernementale
NRC	Conseil Norvégien pour les Réfugiés
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
CR	Coordinateur résident des Nations Unies
RSG/IDPs	Représentant du Secrétaire Général pour les droits de l'homme des personnes déplacées
SGBV	Violence sexuelle et sexiste
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
PAM	Programme Alimentaire Mondial
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

Note : L'expression « personne déplacée » est utilisée dans ce guide pour désigner toute personne déplacée à l'intérieur de son propre pays (parfois appelée aussi personne déplacée interne), selon la description qui en est faite dans les Principes Directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays.

RÉSUMÉ

Ce guide est conçu pour aider les équipes de pays du partenariat humanitaire à recueillir de meilleures données sur les personnes déplacées en proposant différentes méthodologies et en fournissant des conseils sur le choix de la méthode optimale pour une situation donnée dans un pays. Ce guide examine également une série de problèmes connexes : comment obtenir un meilleur tableau de l'identité et de la localisation des personnes déplacées, les difficultés de les distinguer des communautés avoisinantes, et comment compiler des estimations exploitables à des fins de protection, de programmation et de mobilisation.

Qu'est-ce que le profilage des personnes déplacées ?

Le profilage des personnes déplacées est un processus concerté d'identification de groupes ou d'individus déplacés à l'intérieur de leur propre pays à travers la collecte de données, notamment le décompte et l'analyse, afin de prendre des mesures pour défendre leurs intérêts, les protéger et les assister, et permettre, en définitive, de trouver une solution à leur déplacement.

Qu'est-ce qu'un profil des personnes déplacées ?

Le profil des personnes déplacées représente une vue d'ensemble d'une population de personnes déplacées qui indique, au minimum :

1. le nombre de personnes déplacées, par âge et par sexe (même s'il s'agit seulement d'estimations)
2. la (les) localisation(s)

Cela constitue les 'données essentielles'. Si possible, des informations supplémentaires peuvent comprendre :

3. la/les cause(s) de déplacement
4. les modes de déplacement
5. les préoccupations liées à la protection
6. les besoins humanitaires
7. les solutions possibles pour le groupe / l'individu, le cas échéant

Le profilage des personnes déplacées est certes différent de l'évaluation des besoins, mais ces deux exercices sont complémentaires : ils peuvent être menés simultanément pour optimiser les ressources ou l'un des exercices peut intégrer les méthodologies nécessaires pour obtenir des données pour l'autre.

Pourquoi procéder au profilage des personnes déplacées ?

Le profilage des personnes déplacées est un moyen important pour améliorer la disponibilité et la qualité des informations sur les personnes déplacées et obtenir des chiffres, à l'aide d'un processus concerté, pouvant être utilisés pour les opérations dans le pays et les statistiques globales. Des données opportunes et fiables peuvent mener à une meilleure compréhension de la situation des personnes déplacées dans un pays donné ou une région à l'intérieur d'un pays. Ces données doivent améliorer la qualité du plaidoyer et de la programmation en leur faveur, et ainsi amener à l'acquisition de ressources plus importantes et mieux ciblées pour les protéger et les assister.

Quand procéder au profilage des personnes déplacées ?

Chaque fois que les statistiques sur les personnes déplacées sont vagues, douteuses ou obsolètes, un profilage serait conseillé pour établir de nouveaux chiffres par le biais d'un processus concerté. Des informations insuffisantes ou obsolètes peuvent être un frein à la mobilisation en faveur de la protection ou de l'assistance aux personnes déplacées dont la situation peut avoir changé avec le temps. Lorsque les chiffres semblent être grossis ou, au contraire, trop bas, une vérification peut être nécessaire pour ajuster en conséquence l'acheminement de l'aide.

Qui doit procéder au profilage des personnes déplacées ?

Les autorités nationales ont la responsabilité première d'assurer la protection et l'assistance aux personnes déplacées dans le cadre de leurs attributions. Ainsi, en cas de besoin, les **autorités nationales** doivent mener le processus de profilage, les organisations internationales jouant un rôle d'appui, si nécessaire.

Lorsque le gouvernement national ne peut pas ou ne veut pas assumer cette responsabilité, il incombe au **Coordinateur résident et/ou Coordinateur humanitaire des Nations Unies (CR et/ou CH)** de lancer ce processus, en consultation avec l'équipe du pays. Il n'est pas prévu que le CH et/ou le CR dirige personnellement le processus, mais qu'un membre de l'équipe de pays le fasse en son nom.

Autrement, l'initiative peut être prise, en consultation avec le CR et/ou le CH le cas échéant, par les responsables sur place ou les comités locaux dans une région particulière du pays qui ont besoin de meilleures informations sur les populations déplacées récentes ou en cours d'évolution dans leur région.

Le point le plus important est qu'à tout moment et en tout lieu, le profilage soit unanimement accepté par les différents acteurs impliqués, tout en n'empêchant pas la conduite d'évaluations des besoins distinctes par différentes organisations pour leurs fins propres.

Dans de nombreux cas, il peut s'avérer nécessaire d'engager des démographes professionnels pour procéder au profilage, compte tenu des complexités qui nécessitent des compétences et des techniques particulières.

Comment procéder au profilage des personnes déplacées ?

Une des difficultés rencontrées par les spécialistes consiste à effectuer un décompte de la population acceptée par tous lorsque celle-ci est en déplacement et/ou inaccessible. Une autre difficulté concerne la manière de distinguer les personnes déplacées des autres personnes vivant dans la communauté. Les méthodologies proposées au chapitre III de ce Guide sont parmi les plus pratiques et les plus largement utilisées et leur applicabilité dépend des circonstances et des ressources.

INTRODUCTION

1. Contexte et justification

L'obtention de données fiables sur les personnes déplacées est difficile. Dans la plupart des pays affectés par les déplacements internes, les données existantes sur les personnes déplacées et les conditions de leur déplacement sont incomplètes, douteuses, obsolètes ou imprécises. Cela constitue un obstacle majeur à une mobilisation efficace, à l'amélioration de la protection des personnes déplacées et à la conception de programmes d'assistance ciblés.

Conscient de ce problème, le groupe de travail du Comité permanent interorganisations (CPI) a reconnu en juin 2004 la nécessité de développer un cadre interorganisations de système de collecte et d'analyse des informations relatives aux personnes déplacées¹. Depuis, il est apparu évident que des conseils sur les méthodologies de collecte de données étaient nécessaires pour la systématisation de la collecte de données par de nombreux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

2. Objectif du guide

Ce guide a été conçu pour permettre aux acteurs humanitaires d'atteindre, dans la mesure du possible, un décompte accepté par tous des personnes déplacées dans un lieu/situation donné, en proposant un ensemble de méthodes de profilage qui, à leur tour, contribueront à l'élaboration de programmes mieux ciblés et mieux financés pour protéger et assister les personnes déplacées et soutenir leurs projets futurs. Dans de nombreux cas, il faut reconnaître que ces chiffres ne pourront pas, pour un certain nombre de raisons, refléter avec précision l'ampleur réelle du déplacement.

Pour parvenir à un décompte des personnes déplacées accepté par tous, il est nécessaire de définir et localiser ces dernières et être conscient des difficultés multiples à les identifier. Ce guide examine donc la définition des personnes déplacées selon les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays², les situations dans lesquelles elles se trouvent, leurs préoccupations particulières en tant que personnes déplacées, si le profilage est approprié, les pièges généralement rencontrés lors du profilage, et la façon de dresser leurs profils.

Il est important de noter ce que ces directives ne visent *pas* à faire, à savoir de chercher à privilégier les besoins particuliers

des personnes déplacées par rapport à ceux d'autres groupes de population vulnérables. Il est toutefois nécessaire de préciser la raison pour laquelle les personnes déplacées constituent une catégorie particulière pour la communauté internationale tout comme d'autres groupes de population ayant également des besoins spécifiques mais pour des raisons différentes.

3. À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide est conçu surtout pour les décideurs au niveau technique supérieur, les décideurs des Nations Unies et des ONG aux niveaux national et sous-régional. Il est également conçu pour aider les personnes chargées du profilage des personnes déplacées, qui peuvent être des experts en enquêtes démographiques mais qui n'en savent pas nécessairement beaucoup sur les personnes déplacées ou sur leurs principales caractéristiques. Ils auront besoin de connaître les personnes dont ils établissent le profil, et donc de savoir qui sont les personnes déplacées et d'être conscients des écueils liés au profilage.

De plus, ce guide sera utile pour :

- les responsables gouvernementaux en charge de l'exercice de profilage ou y participant ;
- les sièges des organisations et agences susmentionnées ;
- les universités et organismes de recherche ;
- les associations locales – professionnelles, culturelles, religieuses, etc. ;
- les médias ;
- les donateurs ;
- d'autres organismes qui travaillent à la promotion, la sensibilisation et à la mobilisation des ressources en faveur des personnes déplacées. Cela comprend l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne du Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC-IDMC), mandaté par le CIP pour maintenir une base de données globale sur les personnes déplacées et fournir des estimations crédibles les concernant.³

4. Liens avec d'autres outils et exercices de collecte de données

Ce guide complète les autres outils interorganisations, existants ou en cours d'élaboration sous les auspices du groupe sectoriel de protection (PCWG), y compris le Manuel interorganisations sur la protection des personnes déplacées, qui fournit des conseils

¹ Groupe de travail du Comité permanent interorganisations, 57e Session, 16-17 juin 2004 <http://www.humanitarianinfo.org/iasc/content/documents/working/2004>

² Principes directeurs relatif au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, Publication des Nations Unies, E/CN.4/1998/53/Amendement 2, 2001

³ Voir l'Annexe C pour plus de détails sur la base de données globales des personnes déplacées de l'IDMC

opérationnels sur la manière d'assurer la protection sur le terrain, et le Cadre d'évaluation des personnes déplacées, également en préparation, qui est destiné à aider les acteurs humanitaires dans l'analyse des problèmes de protection rencontrés par les personnes déplacées et les populations affectées, et à développer des stratégies appropriées pour remédier aux lacunes et parvenir à des solutions.

De plus, ce guide peut être utilisé conjointement avec d'autres outils et exercices de collecte de données, tels que :

- les outils d'évaluation des besoins, propres à des organisations spécifiques et interorganisations, en particulier le Cadre d'analyse des besoins (NAF)⁴ et le prochain Cadre d'analyse de la protection interorganisations ;
- les évaluations des besoins avec des méthodologies intégrées pour entreprendre le profilage des personnes déplacées en même temps. Ces approches 'deux en une' pourraient profiter des ressources limitées, surtout si l'accès aux populations affectées s'avère difficile et/ou coûteux ;
- les enquêtes socioéconomiques sur les moyens d'existence.

Le NAF et le guide sur le profilage des personnes déplacées sont particulièrement complémentaires : Le profilage des personnes déplacées est susceptible de rapporter des données utiles et de donner des impressions sur l'état général de la population locale, ce qui pourrait servir de base à la préparation d'une évaluation complète des besoins ou partielle dans un secteur donné où certaines infrastructures, matériels ou services manquent et sont essentiels à l'amélioration du bien-être de la population.

5. Plan

Le **Chapitre I** explore le **pourquoi** du profilage des personnes déplacées : l'objectif, l'importance et la raison pour laquelle les personnes déplacées doivent être considérées comme une catégorie particulière pour la communauté internationale, le type d'informations nécessaires et l'opportunité, le choix du responsable du profilage et les autres intervenants impliqués, et les délais les plus probablement disponibles pour dresser un profil selon différents contextes.

Le **Chapitre II** décrit **qui** est concerné par le profilage des personnes déplacées et les obstacles courants pour les distinguer des autres groupes de population. Il examine également brièvement la question de l'opportunité d'arrêter le décompte des personnes déplacées (largement présenté à l'Annexe B).

Le **Chapitre III** aborde **comment** procéder au profilage des personnes déplacées, décrit les différentes méthodes utilisables selon les contextes et suggère quelques avantages et inconvénients de chacune, le genre d'informations utiles et l'opportunité du profilage. Il donne également de précieux conseils pratiques sur la durée et les coûts approximatifs que requiert chaque méthodologie pour permettre aux gestionnaires de choisir la plus adaptée à leur situation. Une partie relative à la gestion des données présente les normes et méthodes communément utilisées en matière de traitement des données collectées et des problèmes de confidentialité.

L'**Annexe A** donne des exemples d'exercices pratiques de certaines méthodologies de profilage, décrivant le moment et le lieu où elles sont utilisées, l'objectif de l'exercice, les acteurs impliqués, les coûts et la durée, et les exemples de formulaires utilisés.

L'**Annexe B** reproduit le *Cadre de solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*.

⁴ *The Needs Analysis Framework*, document du Sous-groupe de travail CIP CAP, avril 2005

JUSTIFICATION DU PROFILAGE DES PERSONNES DÉPLACÉES

Messages clés

- ◆ **Qu'est-ce que le profilage des personnes déplacées ?** Le processus concerté d'identification de groupes ou d'individus déplacés à l'intérieur de leur propre pays à travers la collecte de données, notamment le décompte et l'analyse, afin de prendre des mesures visant à défendre leurs intérêts, à les protéger et à leur fournir une assistance et, en définitive, à permettre de trouver une solution à leur problème de déplacement.
- ◆ **Pourquoi un profilage des personnes déplacées ?** Pour obtenir de meilleures données sur les personnes déplacées afin de mieux répondre à leurs besoins spécifiques de protection dans un contexte donné. Des données fiables sont nécessaires pour les stratégies et les opérations dans le pays, pour la collecte de fonds et pour le plaidoyer. De meilleures données permettent donc d'améliorer les interventions humanitaires.
- ◆ **Pourquoi traiter les personnes déplacées comme une catégorie particulière ?** Le déplacement rend les personnes plus vulnérables à certains risques. Des mesures particulières sont nécessaires pour réduire ces risques supplémentaires au cours du déplacement et pour promouvoir des solutions durables, sans nuire aux autres populations dans une situation humanitaire préoccupante.
- ◆ **Qui est responsable du profilage ?** Les autorités nationales assument de préférence cette responsabilité, mais au cas où cela ne serait pas possible ou approprié, le CH/CR doit généralement déterminer le responsable en collaboration avec l'équipe de pays.

1. Qu'est-ce que le profilage des personnes déplacées ?

Le profilage est un processus concerté destiné à identifier des groupes ou des individus déplacés à l'intérieur de leur propre pays à travers la collecte de données, notamment le décompte et l'analyse, afin de prendre des mesures visant à défendre leurs intérêts, à les protéger et à leur fournir une assistance et, en définitive, à permettre de trouver une solution à leur problème de déplacement.

Les profils des personnes déplacées comportent les données essentielles suivantes :

1. Le nombre de personnes déplacées, par âge⁵ et par sexe⁶
2. Localisation(s)

Si possible, des informations supplémentaires pourraient comprendre notamment :

3. La/les cause(s) du déplacement
4. Les modes de déplacement

5. Les préoccupations liées à la protection
6. Les besoins humanitaires
7. La solution possible pour le groupe / l'individu, le cas échéant

2. Pourquoi un profilage des personnes déplacées ?

Le profilage des personnes déplacées est un moyen important pour améliorer la disponibilité et la qualité des informations sur les personnes déplacées et obtenir des chiffres, à l'aide d'un processus concerté, pouvant être utilisés pour les opérations dans le pays et les statistiques globales. Des données fiables et opportunes peuvent mener à une meilleure perception de la situation des personnes déplacées dans un pays donné ou une région à l'intérieur d'un pays. Cela devrait permettre d'améliorer la qualité du plaidoyer et de la programmation en leur faveur, et ainsi amener à l'acquisition de ressources plus importantes et mieux ciblées pour les protéger et les assister.

Un bénéfice subsidiaire du profilage des personnes déplacées est lié au fait qu'il peut mener à une connaissance plus approfondie de groupes particulièrement vulnérables au sein de la population

⁵ Les catégories d'âge standard de l'UNHCR sont les suivantes : 0-4, 5-11, 12-17, 18-59, 60 et plus. Celles de l'UNICEF sont les suivantes : 0-4 (inférieur à 5), 5-11 (inférieur à 12), 12-17 (inférieur à 18). Pour certains programmes, la décomposition pertinente pourrait être les Jeunes (15-24 ans). Il est essentiel que les partenaires impliqués dans le profilage se mettent d'accord sur les catégories d'âge.

⁶ Il est évident que dans de nombreux cas, il ne peut s'agir que d'estimations, en particulier dans des situations d'urgence soudaines ou lorsque les personnes déplacées se trouvent dans des zones difficiles d'accès. Ces estimations peuvent provenir de sources primaires ou secondaires et devront être vérifiées plus tard avec des méthodologies plus systématiques.

Dans quelle mesure le profilage des personnes déplacées est-il différent de l'évaluation des besoins ?

L'évaluation des besoins vise à déterminer la nature des besoins humanitaires d'un ensemble de population sans faire de distinction entre les différents groupes dans le besoin. Le premier objectif du profilage est d'identifier les personnes déplacées, en particulier leur nombre et leur localisation, parmi d'autres groupes de population. Souvent, l'établissement du profil des personnes déplacées doit se fonder sur une observation rapide plutôt que sur un questionnaire détaillé, ce dernier étant l'outil principal de collecte de données dans une évaluation des besoins. L'évaluation des besoins présuppose l'accès sur le terrain aux populations affectées – au moins pour une courte période – alors que les défis du profilage des personnes déplacées consistent à obtenir des « données essentielles » sur les personnes déplacées, même si l'accès est impossible. Des exercices de profilage des personnes déplacées plus élaborés peuvent rechercher d'autres informations que le nombre et la localisation, auxquels cas ces exercices peuvent fournir une solide base à des évaluations de besoins plus ciblées. Bien que l'évaluation des besoins et le profilage des personnes déplacées puissent avoir des objectifs qui se recoupent, ces exercices demeurent complémentaires l'un vis-à-vis de l'autre et peuvent être réalisés en tandem si cela est approprié et souhaité.

déplacée. Cela aide les acteurs humanitaires à évaluer les lacunes en termes de protection et d'assistance et à concevoir des programmes appropriés pour renforcer les mécanismes d'adaptation et les moyens de subsistance de **tous** les groupes dans une situation humanitaire préoccupante.

3. Quel type d'informations collecter ?

La façon de déterminer le type de données à collecter dépendra dans une grande mesure de l'objet et de la portée de l'exercice, de ce que l'on sait déjà sur un groupe de population, et de quelles sont les lacunes.

3.1 Au niveau du siège

Les besoins principaux sont des données analytiques sommaires à des fins de plaidoyer et de collecte de fonds des organisations dans les capitales internationales, y compris le processus annuel d'appels consolidés (CAP). Les chiffres sont compilés par l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne du Conseil Norvégien pour les Réfugiés dont la base de données globale sur les personnes déplacées⁷ retrace les statistiques par pays et actualise les chiffres globaux sur les personnes déplacées. Les « données essentielles » minimales sont souvent les seules informations disponibles mais elles restent néanmoins essentielles à la mise à jour des statistiques.

3.2 Au niveau du pays

Les informations requises sont beaucoup plus détaillées, dépendant de la situation dans le pays permettant ou empêchant un profilage détaillé. Les gestionnaires doivent connaître au moins certaines données liées au contexte sur les personnes déplacées afin de concevoir ou modifier leurs programmes de protection, d'appui et d'assistance, de mener des initiatives de plaidoyer et de collecte de fonds localement. Cependant, des circonstances défavorables dans le pays peuvent affecter

la capacité d'acquérir ou d'actualiser ces données. Dans ce cas, une estimation unanimement acceptée et issue de sources secondaires peut constituer la seule option.

4. Qui est responsable du profilage des IDPs ?

Les autorités nationales ont la responsabilité première d'assurer la protection et l'assistance aux personnes déplacées dans le cadre de leurs attributions. Ainsi, les **autorités nationales** doivent mener le processus de profilage, les organisations internationales jouant un rôle d'appui, si nécessaire.

Si le gouvernement national ne peut pas ou ne veut pas assumer cette responsabilité, le **Coordinateur résident et/ou Coordinateur humanitaire des Nations Unies (CR et/ou CH)** doit lancer le processus, en consultation avec l'équipe du pays. Il n'est pas prévu que le CR et/ou le CH dirige le processus lui-même mais qu'un membre de l'équipe du pays en soit chargé.

Autrement, l'initiative peut être prise, en consultation avec le CR et/ou le CH, par des responsables sur place ou des comités locaux dans une région spécifique du pays qui ont besoin de meilleures informations sur les populations déplacées récentes ou en cours d'évolution dans leur zone.

Quel que soit l'organisme ou l'organisation qui en prend la direction, le processus être concerté et transparent, impliquant tous les partenaires pertinents pour choisir la date d'exécution, les acteurs, les méthodologies à utiliser, les mécanismes de partage des ressources, la mise en commun des informations – et l'arbitrage, par la consultation, entre les estimations et statistiques divergentes.

⁷ Consulter <http://www.internal-displacement.org>

5. Le facteur 'temps' dans le choix de la méthodologie

Le calendrier peut influencer les décideurs lors du choix de la méthodologie et le temps disponible pour collecter les données valides peut dépendre des phases de déplacement ou d'autres circonstances. On trouvera ci-dessous une indication approximative du temps le plus probablement disponible pour la planification et la mise en oeuvre d'un exercice de profilage. Par exemple, dans une situation d'urgence soudaine, les informations sur les personnes qui fuient seront nécessaires, non pas dans les deux semaines mais dans les quelques heures, ou au plus, les jours qui suivent. Dans un contexte plus stable, le choix des outils de profilage est beaucoup plus large et le niveau attendu de détail et de qualité des données est plus élevé car le temps pour le profilage sera plus long – bien que d'autres facteurs puissent en limiter le choix.

Situations	Temps disponible
Situation d'urgence soudaine	24 – 72 hours
Situation d'urgence latente	1 semaine – 2 mois
Situation d'urgence prolongée	1 – 3 mois

6. Quand procéder à des mises à jour périodiques

Dans de nombreux pays où les exercices de profilage sont pratiqués, la question de savoir quand les profils doivent être actualisés sera guidée par le CAP. Ainsi, les informations doivent être mises à jour deux fois par an : une fois pendant la préparation du CAP pour l'année à venir et une autre fois pour la préparation du rapport semestriel. Cela peut s'avérer difficile dans certains cas, en particulier dans les situations de conflit aigu où les déplacements forcés sont une caractéristique récurrente. Dans des situations plus stables ou prolongées, la population déplacée peut ne pas changer aussi souvent et aucun CAP ne sera mis en place, mais des mises à jour occasionnelles pourront être nécessaires.

Voici quelques facteurs à garder en mémoire et à soulever dans toute situation particulière :

- Quelle serait la valeur ajoutée pour les personnes déplacées d'obtenir des informations actualisées ?
- Accès : sécurité, période de l'année (par exemple, difficile pendant la saison des pluies), isolement ?
- Calendrier – un événement se produisant dans le pays, tel qu'une élection ou un regain de violence, pourrait-il compromettre le déroulement d'une actualisation ?

- Effet de lassitude causé par trop d'entretiens ;
- Risque d'obtenir des données erronées ou peu sûres, limitant l'intérêt d'essayer de mettre à jour les précédents rapports ;
- Ressources – humaines, financières et temporelles ;
- S'agit-il d'une activité prioritaire ou simplement d'un exercice de routine ?

Les réponses à certaines de ces questions peuvent aider les gestionnaires à décider de la ligne de conduite appropriée.

Si les déplacements de la population surviennent régulièrement, il pourrait s'avérer utile de constituer un « Comité en charge du déplacement des populations » spécifique, comme c'est actuellement le cas à l'est de la RDC et en Somalie. Ces comités, incluant une large participation des autorités locales, des ONG et des dirigeants communautaires, essaient d'obtenir des données actuelles sur les récents déplacements de personnes déplacées dans les deux sens, c'est-à-dire les personnes fuyant et celles retournant chez elles.

7. Les défis liés au profilage

Le profilage est une entreprise complexe et un certain nombre de défis doivent être pris en considération lors de sa conception et de sa réalisation :

- **Participation des personnes déplacées :** La tendance générale consiste à ignorer ou à ne pas suffisamment prendre en compte les opinions et les perspectives des personnes déplacées, ou leur participation active dans la mise en oeuvre de l'exercice de profilage, alors qu'il a été démontré que les profilages organisés par les personnes déplacées elles-mêmes peuvent permettre d'obtenir les données les plus exactes.⁸
- **Manque d'accès :** Certaines régions peuvent s'avérer inaccessibles en raison de l'insécurité ou du type de terrain, rendant difficile l'obtention de données précises sur la population déplacée. Dans ce cas, les estimations basées sur des données secondaires devront être utilisées comme « chiffres humanitaires » autorisés, jusqu'à ce qu'il soit possible de procéder à un exercice de profilage plus détaillé.
- **Personnes déplacées « visibles » et « invisibles » :** Lorsque des individus sont forcés de fuir, certains peuvent se rassembler dans des lieux publics comme des bâtiments publics ou des écoles et être clairement identifiés comme des personnes déplacées. D'autres peuvent être moins visibles, par exemple, ceux qui restent avec des amis ou des membres de famille. C'est ce dernier groupe qui est difficile à localiser et à qui

⁸ *Counting and Identification of Beneficiary Populations in Emergency Operations: Registration and its Alternatives*, London: Overseas Development Institute, Relief and Rehabilitation Network, Good Practice Review, Septembre 1997

sur lequel il est difficile de rassembler des données. Les personnes qui procèdent au profilage doivent se rappeler que différentes méthodologies sont en général requises pour recueillir des données sur les personnes déplacées visibles et invisibles. Pour obtenir une plus grande précision dans ces circonstances, surtout dès les prémices d'une crise générant le déplacement, une meilleure estimation de toute la population déplacée pourrait être obtenue en utilisant les données du recensement couvrant l'endroit d'où les personnes ont fui (si disponibles), plutôt que de dénombrer uniquement les personnes déplacées visibles et facilement accessibles. Un profilage plus détaillé peut avoir lieu plus tard, si approprié, pour obtenir une image plus précise.

- **Pressions relatives aux chiffres** : Dans de nombreuses situations nationales, il pourrait y avoir des pressions émanant de différents côtés pour limiter ou gonfler les chiffres des personnes déplacées. Le profilage, quand il est réalisé de manière concertée et transparente, constitue un important moyen objectif d'arriver à des chiffres admis par tous et pouvant moins facilement être contestés.
- **Volonté de se soumettre au profilage** : Les personnes déplacées pourraient ne pas vouloir être identifiées par peur de persécution ou de danger pour elles-mêmes et leurs familles. Cela doit être soigneusement évalué lors de la phase de planification, qui doit être participative afin que ces préoccupations soient prises en compte dès le début. Si ces préoccupations ne peuvent être surmontées, la collecte d'informations peut se limiter aux données secondaires. Cela aussi souligne l'importance d'évaluer l'impact des diverses méthodologies afin de choisir la plus appropriée à la situation.
- **Personnes déplacées en mouvement** : Dans bien des cas, les situations de personnes déplacées sont si volatiles qu'il est difficile de distinguer entre celles qui sont encore en déplacement, celles qui sont à mi-chemin de l'endroit où elles veulent se rendre (en fuite, ou dans les zones de retour ou de réinstallation) et celles se déplaçant dans les deux sens entre leurs foyers et leurs lieux de refuge ou leurs camps, et il est impossible de suivre leur trace dans ces situations de transition.
- **Choix des membres de l'équipe du profilage** : Choisir les « bons » profileurs peut s'avérer difficile, pour réussir à obtenir un mélange de personnes avec des connaissances et des origines ethniques ou claniques particulières pour neutraliser les préjugés.
- **Risque d'oublier des personnes déplacées** : Parfois, un sous-groupe de personnes déplacées peut être oublié par inadvertance lors du profilage en raison d'imperfections dans la conceptualisation du questionnaire d'enquête. Toutes les méthodologies doivent permettre l'insertion de tous les sous-groupes possibles, y compris ceux qui n'ont pas été prévus au préalable.

DÉFINIR LA POPULATION À PROFILER

Messages clés

- ◆ **Qu'est-ce qu'une personne déplacée ?** Toute personne qui a été forcée de fuir son foyer mais qui n'a jamais franchi de frontières internationales. Ce chapitre fournit une définition complète et des exemples de situations dans lesquelles se trouvent les personnes déplacées.
- ◆ **Défis :** De multiples difficultés existent dans le profilage des personnes déplacées dans différentes situations. Exemples de défis courants que les profileurs doivent prendre en considération lors des étapes de planification.
- ◆ **Comment savoir qu'il ne s'agit plus de personnes déplacées ?** Des « repères » et des indicateurs du redressement de la situation qui permettent de ne plus considérer les personnes déplacées comme étant déplacées sont proposés.

1. Qu'est-ce qu'une personne déplacée ?

Les **Principes directeurs relatif au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays** décrivent les personnes déplacées comme étant : « Des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat »⁹.

Cette description communément acceptée souligne deux éléments particuliers :

Le caractère forcé ou **involontaire** du déplacement pour éviter les effets de :

- conflit armé, violence généralisée, violations des droits de l'homme – ou en prévision de tels événements, notamment le pillage, l'embrasement ou la destruction de biens et d'avoirs, la violence sexuelle et sexiste, la torture, le harcèlement, la crainte de la mort, l'enlèvement de membres de la famille, l'enrôlement forcé de membres de la famille dans les forces armées, milices ou groupes rebelles, le nettoyage ethnique, la persécution politique.
- catastrophes naturelles¹⁰ ou provoquées par l'homme – ou en prévision de ce genre de situations. Ces catastrophes peuvent forcer à la fuite involontaire des personnes, et en conséquence, celles-ci peuvent faire l'objet de discrimination et d'autres violations des droits de l'homme.

- activités de développement : la construction ou d'autres projets de développement peuvent pousser des personnes à perdre ou à quitter leurs foyers. Des projets de développement qui ne sont pas justifiés par « des considérations impérieuses liées à l'intérêt supérieur du public » ou qui sont exécutés de manière inadéquate ou sans compensation, peuvent être considérés comme arbitraires et contraires au Principe 6¹¹. Ceci peut tout particulièrement affecter les nomades, les Roms, les pauvres en milieu urbain ou d'autres groupes marginalisés.

Le fait qu'un tel **déplacement ait lieu à l'intérieur des frontières nationales**. Les personnes déplacées continuent à jouir des mêmes droits et des mêmes libertés que le reste de la population. À la différence des réfugiés, les personnes déplacées ne sont pas soumises à une convention internationale particulière, car les autorités nationales de leur pays de résidence habituel ont des obligations envers elles, conformément à diverses législations, plus précisément la loi nationale et le droit international des droits de l'homme que l'État a ratifié, et si elles sont dans un territoire en conflit armé, le droit humanitaire international.

2. Identification des personnes déplacées

Les personnes déplacées se situent dans un large éventail de situations et d'endroits, y compris, entre autres :

- chez des familles d'accueil, des amis ou des parents (en milieu urbain et rural) ;
- dans des camps et des installations similaires, des centres collectifs, des tentes ou des abris improvisés ;
- en milieu urbain – souvent dans des bidonvilles – à l'intérieur et autour de grandes villes où elles se mélangent aux communautés locales ;

⁹ Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, Introduction, para. 2. Les **Annotations** se réfèrent à ce paragraphe comme « une identification descriptive de la catégorie de personnes dont les besoins constituent l'objet des Principes directeurs », dans un effort visant à « souligner la nature descriptive et non juridique du terme « déplacés internes ». Le terme « définition » n'est pas utilisé.

¹⁰ Certaines catastrophes peuvent ne pas être entièrement « naturelles », étant souvent dues à des causes humaines directes ou indirectes

¹¹ Le Principe 6 se réfère à la protection des personnes contre un déplacement arbitraire de leur foyer ou lieu de résidence habituel, notamment par l'apartheid ou le nettoyage ethnique, les situations de conflit armé, les projets de développement de vaste envergure non justifiés par des considérations impérieuses liées à l'intérêt supérieur public, les catastrophes - à moins que la sécurité et la santé des personnes concernées n'exigent leur évacuation - et un moyen de punition collectives. Ces facteurs ne sont pas exclusifs

- dans des bâtiments publics ou privés ;
- en transit entre deux endroits, avec leur bétail, à la recherche de pâturages, ou comme des « migrants pendulaires nocturnes » cherchant à se protéger d'attaques armées ;
- cachées dans des forêts ou autres camouflages ruraux vers lesquels elles ont fui avant ou après une attaque, ou par crainte d'attaques.
- dans diverses situations socioéconomiques et professionnelles ; la description des personnes déplacées ne fait pas de distinction d'après le statut économique et la profession ;
- dans n'importe quelle zone susmentionnée où elles préféreront rester anonymes et discrètes, ne souhaitant pas attirer l'attention sur elles en tant que personnes déplacées par crainte d'arrestation, d'expulsion ou de toute autre menace perçue.

Les personnes déplacées passent souvent d'une situation à l'autre ou partagent leurs familles ou se séparent si bien que différents membres de la famille peuvent se retrouver dans plusieurs situations en même temps. Elles peuvent également être déplacées pour un ensemble de raisons dues à une catastrophe, un projet de développement ou une situation d'urgence complexe.

3. Défis liés à l'identification

Il est clair que les personnes déplacées ne vont pas nécessairement toutes se retrouver dans les situations *relativement* nettes décrites plus haut. Il peut exister des cas où il est difficile de vérifier le degré de non acceptation ou de coercition dans la décision de quitter leurs foyers et des cas où il n'est pas facile de déterminer si des individus ou des groupes ont des besoins particuliers du fait de leur déplacement forcé. Cela étant, les Principes directeurs définissent des limites génériques dans la description des personnes déplacées en exposant les situations générales dans lesquelles des personnes peuvent être considérées comme déplacées. L'utilisation de cette description de façon à cadrer avec le contexte doit contribuer à faciliter le profilage. Cependant, dans de nombreux cas, des doutes peuvent subsister quant à savoir si la situation de certains groupes de population correspond à la description des personnes déplacées. Les considérations à prendre en compte comprennent :

- le fait que des personnes peuvent devenir déplacées soit après avoir souffert des effets de facteurs coercitifs, soit *en prévision* de ceux-ci ;
- la nature de la coercition ou du non-consentement vécus ;
- le fait que des personnes peuvent devenir des « déplacés sur place », même si leur déplacement était au départ volontaire (par exemple, une migration pour des raisons économiques, des nomades dont les routes migratoires sont bloquées, des squatteurs expulsés, etc.) ;
- la possibilité de cumuler plusieurs causes de déplacement, c.-à-d. une combinaison de facteurs liés

à un conflit et à une catastrophe, par exemple, ainsi que de multiples mouvements de déplacement.

Il est important de noter que les défis liés à l'identification surviennent couramment lors des exercices de profilage, étant donné qu'il n'existe pas actuellement de directives claires sur un certain nombre de zones d'ombre. En présence de ce genre de difficultés, il est essentiel d'avoir une approche cohérente et consensuelle au niveau national, dans la mesure du possible. Si davantage d'expertise s'impose ou si les opinions divergent sur la manière de régler les obstacles liés à l'identification, le CR et/ou le CH ou les acteurs responsables du profilage peuvent former un groupe d'experts pour donner des conseils. Les recommandations du groupe doivent être partagées avec les autres parties concernées et servir de guide de « bonnes pratiques » pour des circonstances semblables. Il serait utile de qualifier et quantifier les exemples où aucune décision ne peut être prise, en l'attente de prochaines directives. Le partage des leçons retenues et les expériences de profilage peuvent également renforcer la cohérence de l'approche dans la région, indépendamment des différents contextes.

Il existe de nombreux exemples de défis liés à l'identification, dont quelques-uns sont présentés ci-dessous :

Exemple 1 : Les personnes déplacées peuvent être incapables de s'identifier elles-mêmes comme des personnes déplacées ou de citer une quelconque violation de leurs droits. Il est important de tenir compte du fait que l'absence de plaintes peut être liée à la peur du châtement. Des violations permanentes des droits de l'homme peuvent se produire mais les personnes concernées courent le risque d'être persécutées ou tuées si elles en dénoncent les auteurs.

Exemple 2 : Les personnes peuvent sembler s'être déplacées pour des raisons volontaires ou économiques. Il est possible que ce ne soit pas des personnes déplacées – mais leur déplacement à première vue volontaire peut avoir ses racines dans une forme de coercition, de danger ou en prévision de cela, à moins qu'en ayant quitté le foyer volontairement, ce déplacement se soit transformé en déplacement involontaire du fait de l'impossibilité ultérieure de rentrer.

Le facteur déterminant est de savoir si et dans quelle mesure la coercition et l'anticipation de la coercition et du danger ont constitué les causes principales du départ. Par exemple, des employés saisonniers et d'autres migrants pourraient sembler se déplacer librement et sans aucune contrainte mais ils peuvent avoir été déplacés suite à des facteurs coercitifs qui prendront plus de temps et d'effort à être découverts. Parmi ce type de personnes, on compte les nomades, une catégorie de migrants¹², pouvant avoir été forcés d'abandonner leur style de vie pour des raisons indépendantes de leur volonté, notamment un conflit, une

¹² Ces deux groupes sont définis comme des personnes se déplaçant de lieu en lieu (à la recherche de travail ou de pâturage respectivement)

catastrophe, des projets de développement ou une combinaison de ces facteurs. L'examen des raisons du déplacement inhabituel de populations nomades doit soigneusement prendre en considération les mêmes éléments applicables aux populations sédentaires pour déterminer si leur déplacement a été forcé, c'est-à-dire en raison d'une contrainte, d'un danger ou de la prévision de ces risques. Le questionnement, dans la mesure du possible, peut souvent, mais pas toujours, permettre de déterminer le degré de coercition.

Exemple 3 : Les Principes directeurs stipulent que les nationaux et les individus ayant fait d'un pays leur lieu de résidence habituel, peuvent tous deux être considérés comme des personnes déplacées s'ils sont soumis à un déplacement forcé. Ainsi, des étrangers vivant de façon légale dans un État peuvent également être des personnes déplacées. Des étrangers en situation irrégulière et déplacés ne sont généralement pas considérés comme des personnes déplacées mais ils ont le droit de faire respecter et protéger leurs droits fondamentaux.

Exemple 4 : Les réfugiés rapatriés et les demandeurs d'asile expulsés qui ne peuvent pas retourner dans leur lieu d'origine ou dans toute autre région de leur choix. Ceci peut être dû au fait que les violations initiales ayant provoqué le déplacement n'ont pas été réglées ou parce qu'il existe de nouvelles et continues violations de leurs droits, telles que l'occupation illégale des biens laissés derrière eux. En général, ils sont toujours considérés comme des réfugiés rapatriés par l'UNHCR mais ils peuvent également être considérés comme des personnes déplacées. En revanche, si, à leur retour, ils se sont volontairement rendus à un endroit de leur choix et ont ensuite choisi délibérément de se rendre dans un autre lieu, il n'y aura plus de raison de les considérer comme des déplacés, en particulier si la situation dans leur ancien lieu de résidence s'est améliorée. Les demandeurs d'asile déboutés et les autres expulsés ne peuvent pas *automatiquement* être considérés comme ayant souffert de déplacement forcé à l'origine, pas plus que leur retour forcé dans le pays d'origine ne peut être considéré comme une solution durable.

Exemple 5 : Les individus ou les familles qui considèrent avoir reçu peu ou pas de compensation pour la perte de leurs terres ou de leurs biens ou qui reconnaissent avoir reçu une compensation inférieure à la qualité, la taille ou le lieu de ce qu'ils ont perdu. Ces personnes déplacées peuvent ne pas être exposées à une quelconque vulnérabilité ou avoir de besoin matériel particulier mais tant qu'elles sont incapables de réclamer la pleine jouissance de leurs droits, elles doivent être encore considérées comme des personnes déplacées (voir *Cadre pour les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*, Annexe B). À défaut, elles peuvent se retrouver dans une situation de «déplacement prolongé» et incapables d'améliorer leurs moyens de subsistance.

Exemple 6 : Les combattants et les personnes qui leur sont associées : les porteurs, les esclaves sexuelles, les membres de la famille, etc. Dans des situations de conflit armé, les actions de secours sont exclusivement de nature humanitaire et sont uniquement destinées à la population civile. Les combattants et les personnes qui leur sont associées peuvent vraiment être des personnes déplacées. Toutefois, le port d'armes ou toute autre implication dans les combats disqualifie les combattants de bénéficier de l'assistance humanitaire ou de faire l'objet d'un profilage alors que les personnes les accompagnant font souvent partie des groupes de personnes déplacées les plus vulnérables et peuvent avoir à être identifiées en tant que telles, afin d'être prises en compte dans les stratégies de protection et la programmation.

Exemple 7 : Les soldats désarmés et démobilisés dans un endroit autre que leur lieu d'origine ou ceux qui ne peuvent y retourner vivre et s'intégrer en toute sécurité pour diverses raisons et qui sont allés ailleurs.

Exemple 8 : Le déplacement peut se dérouler sur une certaine période. Par exemple, des agriculteurs qui ont été forcés par des personnes armées à cultiver certaines plantes qui, après quelques années, ont produit des rapports décroissants de revenus et n'ont pas été en mesure de gagner leur vie. Leur décision de quitter leur foyer peut être interprétée à tort comme un choix délibéré pour des raisons économiques personnelles plutôt que comme le résultat d'une coercition à long terme.

Exemple 9 : Les «déplacés sur place» : Il pourrait s'agir d'un groupe de personnes qui sont sur leur lieu de résidence initial et qui ont été arbitrairement expulsées de leurs foyers mais qui, ne trouvant pas de nouveaux lieux où s'installer, sont retournées sur ce qui est maintenant des parcelles de terre vides sur lesquelles se trouvaient auparavant leurs habitations. Elles continuent de vivre dans la crainte de nouveau déplacement et n'ont bénéficié d'aucune réparation pour la violation de leur droit à un abri décent ni d'aucune compensation pour la perte de leurs foyers.

4. Quand faut-il arrêter de dénombrer ?

Une question majeure dans le profilage des personnes déplacées est celle de connaître le moment où il faut arrêter de les dénombrer. En d'autres termes, quand une personne déplacée cesse-t-elle de l'être ? Les Principes directeurs soulignent trois types de solutions durables au déplacement interne : le retour dans le lieu d'origine, l'intégration locale dans les endroits où les personnes déplacées ont tout d'abord cherché refuge, ou l'installation dans une autre partie du pays, ces deux dernières options étant qualifiées de « réinstallation ».

Afin d'aider les autorités nationales et les autres acteurs à déterminer quand une solution durable est trouvée pour un cas particulier, le Représentant du Secrétaire général pour

les droits de l'homme des personnes déplacées a élaboré le *Cadre pour les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*. Ce Cadre a été favorablement accueilli en mars 2007 par le groupe de travail CIP qui a également recommandé son intégration dans les activités humanitaires. Le Cadre se trouve à l'Annexe B.

Autres lectures

Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays :

www.reliefweb.int/ocha_ol/pub/idp_gp/idp.html

Guiding Principles on Internal Displacement : Annotations, The Brookings Institution – University of Bern Project on Internal Displacement, Studies in Transnational Legal Policy No. 38, 2008

Manuel d'Application des Principes Directeurs Relatifs au Déplacement Interne, The Brookings Institution Project on Internal Displacement, 1999

Protecting Persons affected by Natural Disasters, IASC Operational Guidelines on Human Rights and Natural Disasters, 2006

Observatoire des Situations de Déplacement Interne (IDMC), base de données sur les personnes déplacées :

www.internal-displacement.org

Initiative sur les politiques d'élevage en faveur des pauvres, FAO :

www.fao.org/AG/againfo/projects/fr/pplpi/home.html

Déclaration universelle des droits de l'homme, Nations Unies : <http://www.unhcr.ch/udhr/lang/frn.htm>

MÉTHODOLOGIES

Messages clés

- ◆ **Nouvel exercice de collecte des données ou examen des données existantes ?** Faire une vérification sur documents pour identifier les lacunes en matière d'information. Il peut y avoir suffisamment d'informations déjà existantes. Si un exercice supplémentaire de collecte des données est nécessaire, définir clairement les objectifs de cet exercice, toujours dans le but ultime d'améliorer la protection des personnes déplacées internes. Collecter le maximum d'informations de base en utilisant une combinaison de données secondaires.
- ◆ **Choisir la meilleure méthodologie** en fonction de l'objectif de l'exercice, du niveau de détails requis, de l'accessibilité, du temps et des ressources disponibles, de la répartition géographique, des sensibilités de la population des personnes déplacées – s'assurer que ces activités ne présentent aucun risque. Une combinaison de méthodologies permet de vérifier et de peaufiner les données. Intégrer des spécialistes si nécessaire, pour développer et adapter la méthodologie à un contexte précis.
- ◆ **Éléments de données communes :** S'assurer que les éléments de données communes, y compris les métadonnées, les données essentielles et les données spécifiques à un pays, sont reflétées et collectées dans les méthodes utilisées pour le profilage.
- ◆ **Étapes du profilage :** Le profilage des personnes déplacées comporte de nombreuses étapes : la préparation et l'exécution de l'exercice, l'analyse et l'exploitation des résultats. Planifier soigneusement en prenant tous les facteurs en considération.
- ◆ **Confidentialité des données !** Lors de la collecte d'informations qui pourraient servir à identifier les personnes, il est essentiel de fournir une orientation très claire sur pourquoi, avec qui et comment ces informations seront partagées. Cela nécessite d'être expliqué aux personnes déplacées individuellement et d'obtenir leur consentement.

Tout processus de profilage de personnes déplacées doit commencer par les questions suivantes : « **Quel est l'objectif de l'opération ? Et quelle en est la portée ?** ». Est-il question d'obtenir des estimations nouvelles ou révisées de la population affectée et de sa position géographique ? S'agit-il de faire le suivi des informations faisant état de nouveaux cas de déplacés ? De retrouver les personnes déplacées « cachées » en zone urbaine ? Le profilage initial peut déboucher sur une évaluation des besoins plus détaillée ou une intervention humanitaire ou se limiter à un suivi passif. Le profilage révisé de la population peut appeler à un changement de stratégie ou confirmer que celle-ci est correcte. Il est également important de préciser si l'envergure de cet exercice est locale ou nationale.

Le choix des données à recueillir dépendra dans une large mesure de l'objectif poursuivi par l'exercice de profilage, des informations à disposition sur le groupe de population concernée et du déficit d'information. Par exemple :

- Si c'est pour un groupe existant, certaines données pourraient déjà être disponibles ou des données actualisées pourraient être nécessaires pour suivre les mouvements et les tendances de la population.
 - Si c'est pour évaluer les intentions et les souhaits des personnes déplacées, des questions spécifiques devront être posées.
- Le trait commun entre les données sur les personnes déplacées réside dans l'éventail de statistiques différentes et dans le fait qu'elles ont tendance à circuler d'un rapport à l'autre sans vérification. Un des intérêts majeurs est, par conséquent, de promouvoir une approche harmonisée de collecte des données pour obtenir des ensembles de données comparables et cohérentes, même si les méthodologies utilisées sont différentes.

1. Nouvel exercice de collecte de données ou revue des données existantes ?

Après avoir défini les objectifs de l'exercice du profilage, une décision s'impose sur la meilleure stratégie globale à choisir pour

y parvenir. La vérification sur documents est-elle suffisante ou un autre exercice de collecte des données est-il nécessaire ?

Les deux approches peuvent être considérées complémentaires ou indépendantes. Par exemple, il pourrait être utile de procéder à une vérification complète des données existantes afin de faire le point sur les informations déjà disponibles et ensuite revoir les lacunes qui nécessitent une attention particulière. Cette vérification permettra de déterminer si un autre exercice de collecte des données pourrait apporter davantage de renseignements sur les différentes parties concernées, notamment les personnes déplacées ainsi que d'autres groupes de population ayant des besoins particuliers. Dès lors que cet examen a été exécuté, des décisions peuvent être prises quant à savoir le moment, le lieu et la façon de mener un exercice plus complet de collecte de données, en se concentrant exclusivement sur les domaines lacunaires. Cela permettra de réduire la portée de cet exercice et d'épargner des ressources. Si les ressources sont limitées ou si d'autres facteurs ne permettent pas de réaliser une étude complète de profilage, la vérification sur documents peut alors être considérée comme une « image instantanée » de la situation telle qu'elle se présente selon les données disponibles.

2. Consultation et coopération

Quelle que soit la méthodologie adoptée – qu'il s'agisse exclusivement d'une vérification sur documents ou d'un profilage plus détaillé – les personnes chargées de mener à bien ce travail doivent :

- informer les autres intervenants concernés, y compris le gouvernement si possible, sur les actions planifiées et les impliquer ;
- envisager la création d'un comité d'experts interorganisations pour la collecte de données, chargé de fournir des conseils sur les questions techniques telles que la conception des questionnaires et de l'échantillonnage et l'analyse des données ;
- faire en sorte que les projets et les décisions assurent un maximum de retour pour le plus grand nombre possible d'intervenants (c.-à-d. qu'ils ne repondent pas seulement aux besoins d'une seule organisation) ;
- maximiser les ressources en encourageant d'autres parties prenantes, si possible les différents départements ministériels concernés, à participer à cet exercice et à partager les coûts ; et
- s'assurer que les résultats des recherches sont partagés avec toutes les parties prenantes.

3. Préparer un profilage des personnes déplacées

Indépendamment de la méthodologie, tout exercice de profilage exige un minimum d'informations sur le contexte géographique, démographique, social, politique, et économique de la/les région(s) en question – les **données de base**. « Savoir avant de s'engager » doit être la règle d'or dans tout profilage de déplacement. Les données de base peuvent être obtenues grâce à une vérification sur documents ou par la consultation de sources d'informations.

3.1. Vérification sur documents par des données secondaires

Dans tout exercice de profilage, la première étape consiste en une vérification sur documents à l'aide des données secondaires disponibles. L'objectif de cette vérification est de revoir et de finaliser les informations de base sur la population des personnes déplacées car il se pourrait qu'il existe déjà des informations importantes les concernant qui pourraient être collectées et analysées.

Les données secondaires sont des informations existantes et susceptibles de jouer un rôle déterminant dans l'étude mais qui n'ont pas été collectées dans ce but.¹³ Dans le pays les données secondaires concernant les personnes déplacées peuvent être recueillies auprès des différentes sources ci-après : les responsables gouvernementaux aux niveaux local et national, les membres de la société civile, les groupes religieux, les chefs de clans/tribus, les universités, les organisations de défense des droits de l'homme, les ONG locales et internationales, l'ONU et les organisations internationales. Il est important de consulter le maximum de sources possibles de même que les sites Internet de défense des droits de l'homme et ceux à vocation humanitaire tels que ReliefWeb, la base de données de IDMC sur les personnes déplacées, Human Rights Watch, Amnesty International, les sites consacrés au profil des pays, ainsi que les sites OIG/ONG¹⁴. La base de données de recensement de l'agence nationale des statistiques constitue une excellente source pour les données de base.

Lors de l'exploitation des données et des sources secondaires, il est important :

- de tenir compte des métadonnées, y compris les méthodes et les critères de collecte de données adoptés par différentes sources aux fins de parvenir à ces résultats ;

¹³ Les données primaires sont collectées spécifiquement pour l'étude. Par exemple, toutes les données collectées en utilisant les méthodes énumérées dans la section 3 sont des données primaires pour l'exercice de profilage des personnes déplacées.

¹⁴ Entre autres sites, il y a : www.reliefweb.int, www.internal-displacement.org, www.crisisweb.org, www.amnesty.org, www.hrw.org

- d'évaluer la qualité des données en tenant compte du contexte local dans lequel évoluent les personnes chargées de la collecte des données ;
- d'évaluer la fiabilité des données secondaires compte tenu de leur révision et de la façon dont cette révision a été faite.

cruciale pour obtenir non seulement les renseignements voulus, mais également pour fournir d'autres informations dont on ne saurait présupposer l'existence. Il est important de veiller à ce que le maximum d'informations possibles soit collecté lors des entretiens. Le tableau ci-après énumère les considérations qui pourraient contribuer à la décision.

La vérification sur documents peut être un exercice autonome ou un travail préalable à un exercice de profilage plus détaillé et plus élargi. Le but de cette vérification est d'évaluer les informations disponibles et d'analyser la qualité des données tout en tenant compte de la portée et du contenu des données secondaires. Les différentes données doivent être triangulées pour mesurer la qualité et la pertinence de l'exercice de profilage des personnes déplacées. Cela permet de prendre une meilleure décision sur les besoins de collecte de données supplémentaires.

Par exemple, la vérification sur documents peut s'avérer nécessaire dans des situations où les données sur les personnes déplacées dans de divers endroits du pays sont disponibles, mais n'ont pas été analysées de manière à donner une idée globale de la situation des personnes déplacées à l'échelon national. La vérification devrait permettre de déboucher sur des estimations actualisées des personnes déplacées à l'échelle nationale sur la base de la collecte, du recoupement et de l'analyse des données et des informations existantes, afin d'avoir une idée globale de la situation à un moment précis pour un but précis, tel que le Processus d'appels consolidés.

La vérification sur documents présente l'avantage de constituer un travail ponctuel avec des coûts relativement modestes. D'un autre côté, ses limitations incluent la pénurie des données et la difficulté à confirmer les données fournies dans les rapports précédents. Toutefois, le résultat ainsi obtenu pourrait constituer une nouvelle « estimation pratique » pouvant fournir des données de base pour des exercices plus détaillés de profilage, des enquêtes et des mises à jour.

3.2. Le choix de la méthodologie

Lorsque une décision de mener une collecte supplémentaire de données est prise, il existe plusieurs méthodes à disposition pour les collecter. Alors que toutes les méthodologies présentées à la Section 3 ci-dessous peuvent être utilisées dans diverses situations, le choix de la bonne méthode sera influencé par de nombreux autres facteurs. Si une certaine méthodologie exige l'emploi d'un questionnaire pour procéder à des entretiens (sources de données primaires), sa conception est

Niveau de détail	<p>Quel est l'objectif de l'exercice de profilage ? Cette question indique le niveau et le type de détails à collecter et permet ainsi de choisir la méthode la plus adaptée pour collecter des données. Si les personnes déplacées doivent être identifiées individuellement, alors les méthodes disponibles exigeront plus de ressources et plus de temps que celles utilisées pour un profilage plus général de la population avec des chiffres, des localisations et des données supplémentaires spécifiques au pays</p> <p>En déterminant les objectifs poursuivis, considérer également ce que serait la valeur ajoutée en protection ou autre pour les personnes déplacées en obtenant ou en actualisant des informations. A-t-il été clarifié qu'il s'agit d'une étude de profilage, et non d'une évaluation des besoins, ou s'agit-il des deux à la fois ?</p>
Accessibilité	<p>Faisable ou difficile du fait de l'emplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sécurité – y compris la présence de mines ou de zones sous contrôle des bandes armées; • restriction officielle ; • absence d'accord (par ex. par les bandes armées) ; • période de l'année (par ex. difficile d'accès durant la saison des pluies) ; • isolement ; • terrain. <p>Faisable ou difficile du fait du contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans les familles d'accueil ; • dans les emplois domestiques ou des situations de travail synonymes d'exploitation ; • dans les zones urbaines ; • autres situations où les personnes déplacées ne sont pas écoutées et peuvent facilement être oubliées
Temps disponible	<p>De combien de temps dispose t-on? Dans des situations où la plus grande partie du temps destinée à recueillir des informations sur le profilage des personnes déplacées est écourtée par des préoccupations opérationnelles ou politiques, les méthodes d'estimation ou les entretiens réalisés avec des informateurs clés peuvent s'avérer être l'unique option possible pour se faire une idée précise de la population des personnes déplacées. Le choix du moment est également important – des événements ont-ils lieu dans le pays en ce moment, tels qu'une élection ou un regain de combats qui pourraient compromettre l'exercice du profilage ?</p>
Répartition géographique	<p>Comment se présente la répartition géographique des personnes déplacées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans des endroits clairement définis tels que les camps, les centre collectifs • dans des lieux non clairement définis/ou mélangées avec la population locale, dans les villages les villes ? • sont-elles dispersées dans la forêt, dans la brousse ou dans les zones urbaines ? • dans des cachettes ou préférant rester dans l'anonymat ? • sont-elles en transit – c.-à-d. mobiles ? • dans des zones de retour ou de réinstallation ? <p>Tous ces facteurs ont une incidence sur le calendrier disponible et sur les sources qui devront être utilisées.</p>
Perceptions et sensibilités des personnes déplacées	<p>L'effet de « lassitude des entretiens » est un réel problème lorsqu'il s'agit de recueillir des données auprès de personnes qui ne sont pas sûres des effets positifs pouvant découler de leurs réponses, surtout si par le passé de telles actions leur ont apporté peu ou pas du tout de protection ou d'assistance. Par ailleurs, certaines personnes déplacées peuvent avoir de bonnes raisons de souhaiter rester dans l'anonymat et peuvent s'opposer à toute tentative de profilage.</p>

Ressources	La disponibilité des ressources pour le profilage influence le choix des méthodologies, dans la mesure où certaines demandent plus de ressources humaines et financières que d'autres. Cependant, disposer d'estimations approximatives peut être considéré en soi comme un outil de protection par le simple fait de reconnaître l'existence des personnes déplacées. Cela peut également être considéré comme un outil de mobilisation pour une future intervention future si la situation l'exige. Le manque de ressources ne signifie donc pas l'incapacité à obtenir des estimations ou des profils de la situation.
Nécessités de mise à jour	Avant de commencer le profilage, il est important au préalable de décider de la période et de la fréquence à laquelle les informations sur les personnes déplacées doivent être mises à jour. Par exemple, dans un contexte stable où il n'y a pas de mouvement de personnes déplacées, une méthodologie utilisant plus de ressources au départ pourrait se révéler moins coûteuse sur le long terme du fait que la mise à jour nécessitera seulement une infime partie des coûts initiaux. D'un autre côté, une méthodologie nécessitant moins de ressources qui devra toujours être refaite entièrement dans le même calendrier pourrait s'avérer plus coûteuse à long terme du fait de ces répétitions. Il est également utile de savoir s'il s'agit d'une activité prioritaire ou d'un simple exercice de routine.

Outre ce qui précède, le processus de sélection des méthodes de profilage tient généralement compte des facteurs suivants :

- si le gouvernement sollicite une assistance ou s'il a donné son consentement ;
- les effets positifs et négatifs de tout profilage (le principe de « ne pas causer de torts » ; et
- les facteurs aggravants potentiels et les menaces pour les populations si le profilage ne débouchait pas sur des résultats tangibles pour celles-ci.

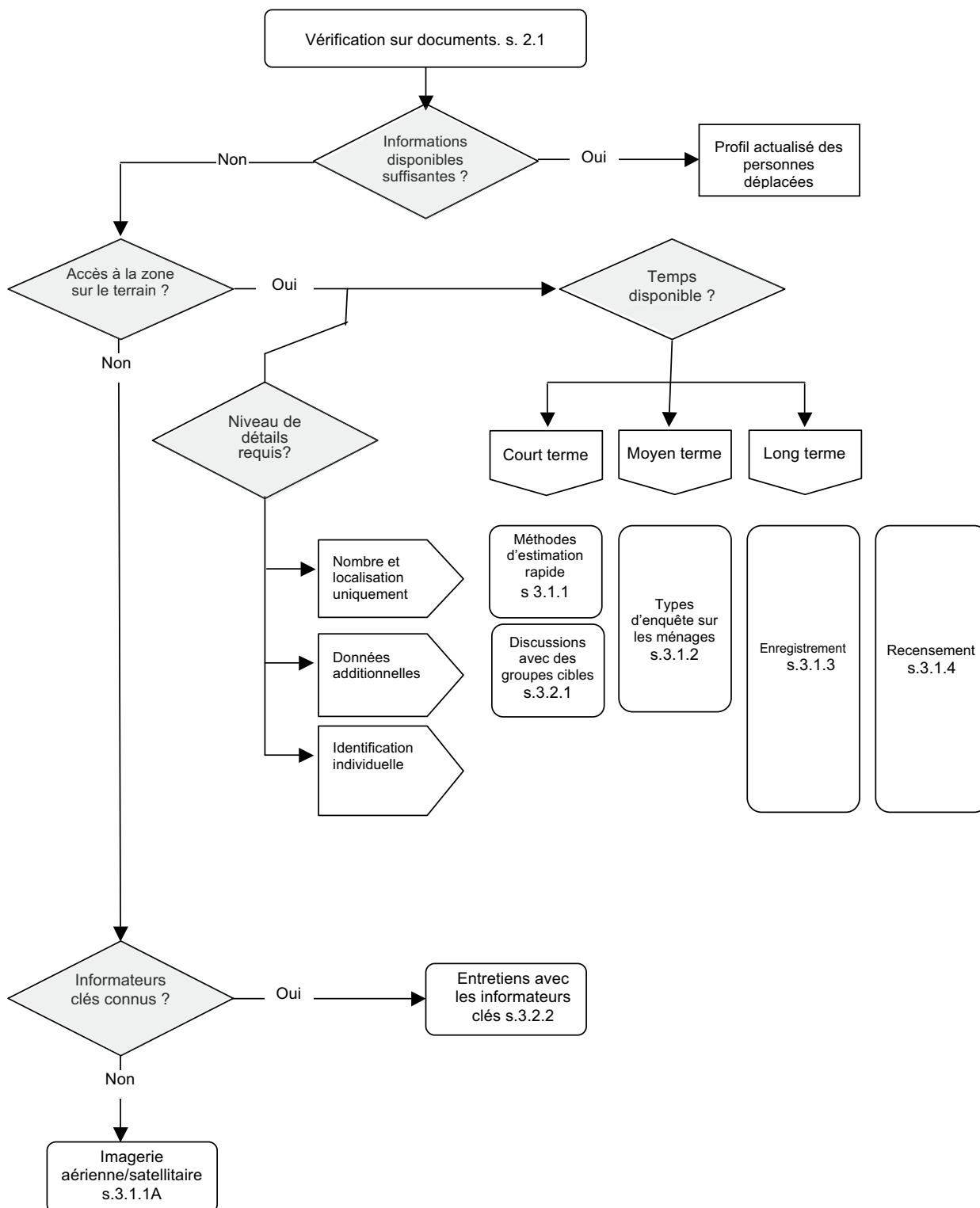
En fonction des objectifs qui ont été déterminés pour le profilage, il peut être exécuté dans une région spécifique du pays ou dans plusieurs régions en même temps grâce à un certain nombre d'acteurs utilisant les méthodologies décrites ci-dessous.

Un exercice à l'échelle du pays pourrait nécessiter un capital important en termes de temps, de ressources humaines, de formation et d'acheminement du matériel mais aurait l'avantage de la cohérence et du renforcement des capacités. Les besoins en ressources peuvent grandement dépendre de la zone géographique examinée, de la méthodologie choisie, de la qualité et de la disponibilité du personnel et de la complexité de la situation du pays.

L'« arbre de décision » ci-après illustre la manière dont la méthodologie du profilage peut être choisie si les facteurs déterminants sont l'accessibilité, le niveau de détail et le temps disponible.

N.B. La plupart des méthodologies proposées dans ce tableau peuvent être utilisées dans différentes circonstances ou phases de déplacement.

Quelle est la méthodologie la plus appropriée ?



Dès lors que la méthodologie a été choisie, il est essentiel de considérer l'expertise requise pour sa mise en œuvre. **Comme indiqué ci-dessous, la plupart des méthodologies ont besoin de spécialistes (personnes avec une expérience dans la collecte de données sociodémographiques) qui devront les appliquer tout en adaptant les questionnaires au contexte du pays.** Par exemple, en fonction de la méthodologie et de l'analyse requises, il peut être nécessaire d'avoir un expert pour la conceptualisation de la recherche/enquête, l'échantillonnage, la cartographie et la démographie.

3.3 Eléments de données communes

Les éléments sont :

- les métadonnées ;
- les données essentielles ;
- les informations supplémentaires (spécifiques au pays ou à la situation).

Toutes les méthodes de profilage doivent intégrer **des éléments de métadonnées**, qui fournissent des informations permettant l'interprétation des données et leur comparaison avec d'autres données relatives au profil des personnes déplacées, - s'il s'agit de données collectées dans le même contexte, à une étape antérieure ou postérieure, ou concernant des profils de personnes déplacées originaires de lieux, de pays ou de continents complètement différents. Les métadonnées permettent également d'intégrer facilement des données globales clés dans les GIS et autres outils cartographiques. Tout rapport final sur le profilage doit comporter un nombre minimal de métadonnées à savoir :

- La portée de l'exercice ;
- La date et le moment du profilage ;
- Le nom du lieu où a été réalisé l'exercice ;
- L'emplacement et la lecture des informations GPS et autres coordonnées géographiques de la région concernée ;
- La particularité du lieu, par exemple, ville, village, communauté, camp, centre collectif, famille d'accueil, forêt, brousse, centre de transit, etc. ;
- Le nom de l'organisation ou du département ministériel réalisant l'exercice ;
- La période de la collecte des données (y compris la saison).

En cas d'utilisation des questionnaires en vue de la collecte des informations destinées au profilage, le contenu de ces questionnaires doit refléter les métadonnées. S'agissant des questionnaires, le minimum de métadonnées supplémentaires suivantes est requis :

- Nom de la personne qui collecte les données, celui de l'interprète si on a eu recours à ses services, et signatures/initiales des deux.
- Réserver un espace où le superviseur pourra faire des observations pertinentes quant aux conditions dans lesquelles l'enquête a été menée (problème particulier, etc.). Cela permet l'insertion de commentaires particuliers qui aideront à comprendre les informations contenues dans le questionnaire ou les incohérences dans les données.

Les données relatives au profil des personnes déplacées sont catégorisées en **données essentielles** et en **données supplémentaires**. Ces éléments doivent être communs à toutes méthodologies de profilage.

Les **données essentielles** qui doivent être habituellement collectées sont :

- Le nombre de personnes déplacées, par âge¹⁵ et par sexe, (même si ce ne sont que des estimations)¹⁶. Dans des situations où seules des estimations démographiques sont disponibles et où il n'est pas possible d'avoir une catégorisation plus claire d'un groupe de population, les données démographiques générales du pays en question peuvent être consultées afin d'obtenir plus de renseignements sur la catégorisation par sexe de la population¹⁷ et sur les enfants par âge.¹⁸
- Le(s) lieux actuels. Le nom des lieux doit faire l'objet d'une standardisation parmi les organisations impliquées dans le profilage et les indications GPS doivent être collectées le cas échéant.

Les informations supplémentaires devant être collectées dans la mesure du possible comprennent :

- **Cause(s) du déplacement** : dans certains contextes, les raisons du déplacement apparaîtront évidentes aux yeux de l'observateur, tandis que dans d'autres, ces raisons ne sauront connues qu'au terme d'une série d'entretiens avec les chefs communautaires ou par quelques entretiens avec certains chefs de famille.
- **Modes de déplacement** : Les modes de déplacement peuvent être enregistrés sur une liste avec les lieux, la date de départ et d'arrivée. Il est préférable de préciser les causes de chacune de ces étapes, si possible, car les raisons amenant certaines personnes à quitter un lieu pour un autre à un moment précis ne seront probablement pas les mêmes sur toute la liste mais dépendront de changements de circonstances, de menaces, ou d'autres circonstances favorables au départ.

¹⁵ Les catégories d'âge standard de l'UNHCR sont les suivantes : 0-4, 5-11, 12-17, 18-59, 60 et plus. Celles de l'UNICEF sont les suivantes : 0-4 (inférieur à 5), 5-11 (inférieur à 12), 12-17 (inférieur à 18). Pour certains programmes, la décomposition pertinente pourrait être les Jeunes (15-24 ans). Il est essentiel que les partenaires impliqués dans le profilage se mettent d'accord sur les catégories d'âge.

¹⁶ Les profils par âge et par sexe pour l'ensemble de la population, et si possible, pour les foyers individuels, constituent les informations les plus sûres pour la planification de l'assistance et de l'intervention.

¹⁷ Pourcentage de femmes dans la population du pays www.un.org/esa/population/unpop.htm, and www.un.org/esa/population/publications/wpp2006_tables.xls#VII.1 (liste de statistiques par sexe et ratio)

¹⁸ http://www.unicef.org/french/statistics/index_step1.php (Outil statistique sur mesure)

- **Préoccupations en matière de protection** : Ces préoccupations peuvent s'appliquer à des individus ou à des groupes. Il est possible de les identifier sur la base de contacts brefs avec la population. Dès la phase initiale du déplacement, les principaux groupes dont il convient de s'occuper sont : les personnes les plus exposées aux risques physiques de sécurité et/ou aux violations de la sécurité des individus ou du groupe ; les enfants non accompagnés, les membres de famille portés disparus ou séparés, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes enceintes ou allaitantes, les victimes de violence sexuelle et sexiste qui ont besoin d'une assistance immédiate, etc.
- **Principaux besoins humanitaires** : L'identification des principaux besoins humanitaires et du type d'assistance requis ne seront possibles dans la plupart des cas que par le biais de contacts directs avec la population. Si possible, l'existence de services sociaux de base devrait être indiquée bien que cela puisse également être obtenu via les données secondaires.
- **Solutions potentielles** : Lorsque des contacts directs avec les individus et les groupes sont possibles, il est important d'engager très tôt des discussions sur les solutions durables possibles. A cet effet, l'on devra prendre en considération les intentions des individus ou des groupes déplacés, c.-à-d. le retour, l'intégration locale ou la réinstallation ailleurs, et tenir compte des contraintes actuelles pour trouver des solutions. Sinon, les individus devront dire ce qu'ils pensent de la situation actuelle et ce qu'ils souhaiteraient voir changer.

Il convient de noter que dans la plupart des cas, il sera nécessaire de procéder à une évaluation globale des besoins afin de cerner au mieux les préoccupations d'assistance et de protection des populations affectées.

Les données essentielles et toutes les informations supplémentaires collectées doivent être mentionnées dans le rapport final de l'exercice de profilage, de même que tout autre élément, tel que :

- Les accords de partage des données ;
- Tous facteurs ayant entravé la collecte des données ou compromis leur exactitude ;
- La volonté des personnes de prendre part aux entretiens ;
- Les difficultés liées à l'identification des personnes déplacées et les situations où une identification claire n'a pas été possible, en donnant les raisons ;
- Toute région voisine non couverte mais où les préoccupations des personnes déplacées semblent ne pas être abordées. Toute autre ONG ou organisation œuvrant dans la région qui aurait pu également avoir des estimations concernant les personnes déplacées (afin d'éviter un double comptage). Il incombe à toutes les organisations œuvrant dans le

même domaine de communiquer aux autres sur quels groupes de population 'partagés' ils travaillent, collectent les informations, ou se spécialisent.

- Sources de données secondaires, si utilisées.

3.4 Planification de l'exercice global

En fonction de la méthodologie choisie, le profilage des personnes déplacées nécessitera une préparation et des ressources importantes.

Ressources :

La disponibilité des ressources peut être un facteur déterminant dans le choix de la méthodologie. Les besoins en ressources qui doivent être pris en compte comprennent :

Les coûts de la formation :

- Formation des recenseurs : les ONG locales et internationales, les organisations de la société civile, les responsables gouvernementaux locaux, etc. (multiplié par le nombre de participants, pension et hébergement, transport, primes, matériel de formation) ;
- Formation du personnel chargé de la saisie des données (multiplié par le nombre des membres du personnel, matériel informatique).

Les coûts de mise en oeuvre, tels que :

- Les coûts de préparation qui peuvent comprendre les images aériennes/satellites, la vérification sur documents ou la collecte/analyse des données de base, etc. ;
- Le matériel pour mener l'étude (stylos, questionnaires, tableaux à feuilles, compteur mécanique, ordinateurs de bureau/portables, etc.)
- Des recenseurs - salaires et primes ;
- Séminaire de formation des recenseurs sur les termes de référence, la méthodologie, les procédures opérationnelles, etc. (multiplié par le nombre de participants, matériel, per diem ou primes, transport, alimentation) ;
- Transport des recenseurs vers les sites, avec des véhicules, des avions légers, des bateaux, des bicyclettes, des bêtes de somme, etc. (multiplié par la quantité de carburant, de fourrage par voyage) ;
- Communications : téléphones cellulaires et cartes de recharge, des téléphones satellitaires ou des radios (un appareil par personne ou par équipe) ;
- Des agents de saisie de données – salaires ou primes ; ou honoraires de la société chargée de la saisie de données ;
- Achat ou location de matériel informatique pour la saisie des données : ordinateurs portables, CD, clés USB, etc. ;
- Honoraires, transport et frais connexes d'un consultant local ou international (facultatif) chargé de préparer et d'assurer la gestion de l'exercice de profilage, la formation des formateurs, la collecte et l'analyse de données et la

rédaction du rapport (multiplié par le nombre de semaines et de mois).

Coûts de la publication et de l'établissement des rapports

- Coûts de la publication ;
- GIS et cartographies de données démographiques.

Préparation et mise en oeuvre

S'agissant de la préparation et de la mise en œuvre du profilage proprement dit, il sera nécessaire de tenir compte des activités ci-après :

- Les discussions des intervenants sur l'objectif, la méthode et les ressources requises (y compris logistiques), la région couverte, les données de sortie souhaitées et les résultats voulus ;
- La préparation du profilage, y compris la vérification sur documents, la collecte des données de base, la méthodologie d'échantillonnage, le cadre du questionnaire, les directives de formation et le plan d'analyse ;
- Négociations/autorisation des autorités au niveau national et local ;
- Sensibilisation de l'armée et/ou d'autres groupes armés actifs dans la région ;
- Sensibilisation de la population sur les divers aspects de l'exercice ;
- Préparation et mise en œuvre de l'exercice de formation ;
- Phase de collecte des données ;
- Phase de saisie des données ;
- Phase d'analyse des données ;
- Phase d'établissement du rapport ;
- Publication/dissémination du rapport ;
- Cartographie des informations.

3.5 Partage et confidentialité des données

La plupart des méthodes de profilage permettront d'obtenir des données susceptibles d'identifier une personne ou des groupes de personnes. La gestion des données démographiques suppose la manipulation de données sensibles et confidentielles pendant et après leur collecte. Dans tout profilage, les préoccupations majeures comprennent :

- Que faire des données collectées pendant la période de collecte ?
- Comment les sauvegarder à toutes les étapes, contre qui ou quoi ?
- Avec qui partager ces données ?
- Quand faut-il les mettre à jour ?
- Comment expliquer aux personnes profilées ce qui sera fait avec ces informations ?

Les préparations des profilages doivent être faites, si possible, via un processus de consultation avec tous les intervenants, y compris les personnes déplacées. Les préoccupations ci-dessous doivent faire l'objet d'un consensus lors de la phase de préparation.

S'agissant de la population des personnes déplacées, il est essentiel d'obtenir leur consentement avant le début de la collecte des données. Ci-dessous se trouve un exemple de texte assurant que les personnes déplacées sont pleinement informées de l'objectif de l'exercice.

Toute donnée individuelle susceptible de permettre l'identification d'une personne ne doit pas apparaître dans les rapports, à moins que des mesures de protection suffisantes aient été mises en place¹⁹ ou que la personne déplacée ait accepté de décliner son identité. Evaluer :

- Pourquoi les données doivent-elles être partagées avec d'autres ou pourquoi ne doivent-elles pas l'être et accompagner la décision d'arguments.
- Quelles données partager et avec qui ?
- Quelles données ne doivent pas être partagées en dehors d'un groupe déterminé ?
- Quels sont les droits des personnes à la vie privée et au refus de partager des informations ?
- La décision de partager les informations s'est-elle faite avec le consentement des personnes déplacées ?
- Quelles pourraient être les conséquences du refus de partager les données et comment expliquer les raisons d'un non partage ?

La diffusion des rapports confidentiels doit être restreinte mais les rapports non confidentiels doivent être partagés avec tous les utilisateurs concernés conformément aux procédures locales de partage des données démographiques. On conseille aux organisations impliquées dans le profilage de mettre en place des systèmes permettant de sauvegarder les données collectées. L'idéal serait que les données brutes constituées de fiches d'entretien, manuscrites ou électroniques, ne soient pas diffusées au-delà de l'organisation chargée de la consolidation et de l'analyse des données.

¹⁹ Par exemple, en citant une personne déplacée, s'assurer que la personne ne peut pas être reconnue à partir du contenu de la citation.

A lire à la personne déplacée interrogée avant de commencer l'entretien :

“Salutations, etc. Je m’appelle _____. Je collabore avec l’Université _____ dans le cadre d’un projet visant à comprendre l’expérience des personnes vivant dans _____. Avec votre permission, je voudrais vous poser une série de questions concernant votre expérience. Mes questions n’appellent pas à des réponses « vraies » ou « fausses ». Je voudrais simplement que vous me parliez de vous, de votre vie, de ce que vous pensez sincèrement et de ce dont vous vous souvenez. Vous êtes libre de ne pas répondre aux questions ou de mettre un terme à cet entretien à tout moment.»

« La présente enquête n’est liée à aucun programme. Vos réponses nous permettront d’avoir une meilleure compréhension de l’expérience des personnes vivant dans _____. Tout ce que vous direz restera confidentiel et ne sera pas donné au gouvernement ni à aucun autre groupe. Votre nom n’apparaîtra jamais dans notre recherche. Je ne peux rien vous promettre pour votre participation à cette enquête, à l’exception de ma gratitude. Cette entrevue durera entre 30-45 minutes. Etes-vous prêt à répondre à nos questions? »

Enquête sur le profilage des personnes déplacées en zone urbaine, Université de Tufts, fév. 2007

4. Méthodologies de profilage démographique

Ce qui suit est un résumé des méthodologies décrites dans cette section, pour référence et pour les 'profileurs pressés' :

Vérification sur document	Une première étape importante. Elle permet de savoir quel type d'information est disponible, suffisante, obsolète ou simplement inexistante. Elle permet également d'indiquer où se trouvent les principales lacunes en matière d'information et les priorités futures des collectes de données. Cette vérification doit examiner au maximum les informations disponibles au niveau local et national. La base de données sur Internet de l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne sur les personnes déplacées dans plus de 50 pays peut être particulièrement utile car elle rassemble les estimations des populations déplacées pour cause de conflits ou de la violence généralisée.
Méthodes quantitatives Ces méthodes permettent de collecter des données sur toute ou partie de la population de façon à ce que les résultats puissent, dans la plupart des cas, faire l'objet d'extrapolation et de généralisation à l'ensemble de la population.	
Estimations rapides de la population	<p>Convient dans les situations où il est question d'avoir une estimation des chiffres et des caractéristiques de base de la population dans une courte période, par exemple lorsque la situation est toujours instable et qu'il existe des mouvements de personnes déplacées. Certaines méthodes peuvent être utilisées si l'accès par voie terrestre est impossible. Cependant, l'accès sur le terrain est en principe indispensable pour obtenir une estimation plus exacte de la population. Le meilleur usage se fait dans une région géographique bien définie et des informations supplémentaires pour obtenir les caractéristiques de la population des personnes déplacées peuvent être obtenues au cours de l'exercice d'estimation.</p> <p>A. Enquête de superficie par imagerie satellitaire/aérienne Utilisée pour avoir une vue d'ensemble d'un mouvement en cours, pour avoir une estimation du nombre ou pour voir d'où les personnes fuient et où elles se dirigent. Particulièrement utile quand les mouvements sont très rapides et que l'accès est difficile voire impossible.</p> <p>B. Surveillance des flux On procède au dénombrement des personnes au moment où elles traversent un endroit précis (carrefour, pont, gué, col de montagne, etc.) soit tout au long du mouvement (global) ou avec les recenseurs retournant au même endroit à certains moments de la journée ou de la semaine (repérage). Cette méthode est utile lorsqu'il s'agit d'estimer les effectifs au cours du mouvement de masse de personnes, par exemple, au cours d'un exode d'un endroit donné ou d'un mouvement de retour.</p> <p>C. Comptage des habitations Dénombre toutes les huttes ou habitations dans une région donnée pour avoir une estimation globale du nombre total des personnes qui y vivent. Peut être combinée avec une enquête pour obtenir un complément d'informations sur les résidents.</p> <p>D. Comptage par tête Dénombre toutes les personnes vivant dans une région. Nécessite plus de ressources humaines que celle dénombrent les habitations</p> <p>E. Méthodes d'échantillonnage pour le comptage par tête ou des habitations A l'aide de méthodes d'échantillonnage, dénombre un sous-ensemble de la population ou des habitations et extrapole les résultats pour une estimation des chiffres de la population globale.</p>

Enquête auprès des ménages	<p>Consiste en la sélection d'un échantillon d'une partie de la population globale et en la généralisation des résultats. Convient pour la collecte des données au niveau des ménages et des individus. Cette méthode est applicable lorsque la population et les conditions sur le terrain sont stables, favorisant ainsi une plus grande collecte de données supplémentaires. Les enquêtes peuvent être utilisées pour identifier les personnes déplacées au sein d'un plus grand groupe de population. Dans ce cas, un groupe représentatif de la population sera questionnée afin de pouvoir comparer les différences socioéconomiques ou de vulnérabilité entre les personnes déplacées et la population locale. Dans les camps ou les sites abritant des personnes déplacées, une autre application d'une enquête auprès des ménages serait de vérifier et/ou de collecter des données supplémentaires.</p>
Enregistrement	<p>Le principal objectif de l'enregistrement est d'établir les identités des personnes déplacées par le biais de la collecte détaillée de données au niveau des individus et des ménages. Le niveau de détail et la portée des données de "l'enregistrement" varient d'une organisation humanitaire à l'autre en fonction des objectifs poursuivis. Par exemple, la collecte de données pour le suivi des droits de l'homme ou des activités de protection requiert normalement davantage d'informations détaillées sur les individus et la situation. D'un autre côté, l'enregistrement à des fins de programmes d'assistance nécessite des données moins détaillées et pour un objectif plus limité. L'enregistrement peut avoir lieu dans le cadre d'une approche par étapes, d'abord au niveau de la famille/du ménage, ensuite au niveau individuel. La planification doit également assurer un "enregistrement continu" dont l'objectif est de tenir à jour toutes les informations obtenues quotidiennement.</p> <p>Attention ! <i>La protection des données est extrêmement importante pour l'enregistrement. Des mesures doivent être prises pour veiller à ce que les données sur les personnes déplacées permettant l'identification d'un individu ou d'un ménage ne mettent pas en péril la protection de l'individu ou du ménage en question. Le consentement doit être obtenu quant à la collecte de données et leur utilisation. Les entretiens d'enregistrement n'ont pas vocation de déterminer le statut des personnes déplacées. Ces derniers sont des citoyens ou des résidents du pays et n'ont pas besoin de « soumettre une demande » en vue d'accéder à un statut spécial pour jouir des droits fondamentaux et des protections. Ainsi, les raisons justifiant un enregistrement doivent être clairement définies avant tout exercice d'enregistrement.</i></p>
Recensement de la population	<p>Généralement mené par les gouvernements des Etats tous les 10 ans. Il couvre l'ensemble de la population d'un pays et outre les données sur les individus, un ensemble d'informations socioéconomiques pertinentes sont recueillies auprès de chaque ménage. Les travailleurs humanitaires peuvent soutenir les gouvernements et se mobiliser pour que les données spécifiques sur les personnes déplacées soient obtenues durant le recensement.</p>
<p>Méthodes qualitatives</p> <p>Les méthodes qualitatives sont différentes des méthodes quantitatives en cela que le résultat final peut ne pas s'exprimer en chiffres uniquement et que la manière de collecter les données ne nécessite pas de se conformer aux concepts statistiques. Elles complètent les méthodes quantitatives et sont utiles pour la triangulation et l'interprétation des résultats.</p>	
Entretiens	<p>1. Discussions avec des groupes cibles</p> <p>Les discussions avec des groupes cibles ont pour but de mieux comprendre la population des personnes déplacées, Il est important de poser les mêmes questions avec différents segments de la population des personnes déplacées pour veiller à ce que les points de vues existants au sein de la population soient obtenus avec le plus de précision possible. Par exemple, avec les groupes d'hommes et de femmes ; avec les groupes d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées.</p> <p>2. Entretiens avec des informateurs clés</p> <p>Ce genre d'entretiens concerne un nombre très limité de personnes présélectionnées susceptibles de détenir des informations pertinentes. Comme avec les groupes cibles, la diversité est essentielle pour obtenir une vue d'ensemble représentative.</p>

Ce sont les méthodologies les plus fréquemment utilisées pour fournir des estimations concernant l'effectif et les profils de la population lors des différentes phases du déplacement, tant en situation de catastrophe que d'urgences complexes. Dans la plupart des cas, les données principales sont collectées par observation directe ou interaction avec la population enquêtée, en utilisant les données secondaires en vue de la triangulation des conclusions.

Ces méthodologies peuvent être globalement subdivisées en **Méthodes quantitatives** et **Méthodes qualitatives**. Les méthodes quantitatives donnent des chiffres. Il est possible dans certains cas d'extrapoler²⁰ les chiffres (quantités) pour avoir une plus grande photographie, par exemple, des chiffres de la population globale ou du nombre de personnes dans un groupe spécifique. Les méthodes qualitatives permettent d'obtenir des informations sur les populations de personnes déplacées qui sont moins faciles à mesurer, telles que les perceptions, les opinions, les préférences, les motivations, etc. Les informations sont recueillies par le biais d'entretiens ou de discussions avec les groupes cibles afin de permettre une parfaite compréhension de certaines questions au sein du groupe. Les résultats des méthodes qualitatives ne peuvent pas être généralisées comme les caractéristiques de la population globale mais ils permettent la compréhension des caractéristiques d'un groupe particulier.

Ce qui suit ne représente pas une description exhaustive de toutes les méthodologies possibles mais un éventail d'outils à choisir pour être utilisés dans le contexte approprié. Alors qu'il est possible de considérer ces méthodes comme une sorte de séquence, nombre d'entre elles peuvent et doivent être utilisées en conjonction avec les autres. Certaines méthodes peuvent être utiles exclusivement pour produire des estimations de la population ; d'autres peuvent permettre un plus grand rendement, mais nécessitent plus de ressources en termes de coûts et de temps. Il est également important de réaliser que dans de nombreux contextes aucune méthode ne parviendra à elle seule à fournir toutes les informations nécessaires. La triangulation, la vérification par recoupement des sources de données et la mise à jour systématique des informations sont nécessaires pour former et maintenir une image raisonnablement claire et complète de la population affectée.

Chaque méthodologie énumérée ci-après couvre les thèmes suivants :

- La description de la méthodologie ;
- Les éléments minimaux des données à collecter avec la méthodologie ;
- La méthode de mise en oeuvre de la méthodologie ;
- Les ressources et le calendrier nécessaires ;

- Les nécessités de mise à jour ;
- Les avantages et inconvénients de la méthodologie.

D'autres outils de référence sont cités à la fin de chaque regroupement de méthodes.

4.1 Méthodes quantitatives

L'avantage des méthodes quantitatives est qu'elles peuvent être comparées parce qu'elles utilisent des concepts statistiques rationnels pour recueillir les informations. Alors que les résultats des méthodes quantitatives peuvent être complétés par les méthodes qualitatives, les commentaires écrits, les cartographies et d'autres éléments narratifs ou graphiques, elles sont essentiellement numériques et par conséquent plus faciles à intégrer dans les systèmes de traitement de données existantes que les résultats des données qualitatives. Vous trouverez ci-après quatre méthodologies regroupées en méthodes quantitatives (non exclusives) : 1) estimation rapide, 2) enquête auprès des ménages, 3) enregistrement et 4) recensement de la population.

4.1.1 Méthodes d'estimation rapide

Quatre méthodes d'estimation rapide fréquemment utilisées dans les situations d'urgences humanitaires (dans certains cas mentionnées sous le nom d'"enquêtes") sont décrites ci-dessous : 1) Enquête de superficie par imagerie satellitaire/aérienne, 2) Surveillance des flux de populations, 3) Comptage des habitations, et 4) Comptage par tête. Ces méthodes peuvent être utilisées lorsqu'il y a urgence (dans ce cas il s'agit d'obtenir des données essentielles), ou comme première étape préparatoire dans la collecte de données de base pour mener, par exemple, une enquête auprès des ménages ou pour un enregistrement. De plus, deux méthodes d'échantillonnage (quadrat et Fcarré) peuvent être utilisées parallèlement aux comptages par tête ou des habitations, et aux enquêtes auprès des ménages. Pour de plus amples informations sur l'échantillonnage, consulter la section 3.1.2. Enquête auprès des ménages.

Les méthodes d'estimation de la population sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de nombreuses situations de personnes déplacées. Par exemple, lors des premières phases de déplacement, lorsque les personnes se déplacent toujours, le flux est rapide et la sécurité préoccupante ; et/ou lorsque l'accès à la région est restreint. Finalement, en raison des circonstances qui caractérisent la situation des personnes déplacées, la plupart des méthodologies sont toutefois des "méthodes d'estimation de la population" qui permettent au mieux de produire des "estimations de population".

²⁰ Voir la Section 3.1 pour de plus amples informations concernant l'extrapolation des chiffres issus des différentes méthodes quantitatives.

A) ENQUETE DE SUPERFICIE PAR IMAGERIE AERIENNE OU SATELLITAIRE

Peut seulement être mise en oeuvre par des experts. Le responsable du projet doit fixer les paramètres de la superficie à étudier, la nature des données requises, etc.

Description :

- Il s'agit ici d'une méthodologie qui permet de faire des estimations démographiques au niveau de la communauté.
- Cette méthodologie est appropriée pour les régions très difficiles d'accès ou trop vastes pour un profilage rapide basé sur le terrain.
- Elle peut être utilisée pour recueillir des informations sur les lieux et l'effectif approximatif des populations, les endroits vers lesquels les populations se dirigent, les moyens de locomotion ainsi que leur proximité par rapport aux risques naturels ou provoqués par l'homme.

Données minimales à collecter :

- Nombre approximatif de personnes en mouvement ou constituées en groupes, observées du ciel ;
- Direction prise par les personnes en mouvement, c.-à-d. entre quel point de départ probable et leur direction ou leur lieu de regroupement ;
- Ce qu'elles ont pu éventuellement emportés avec elles : biens et bétail ;
- Moyen de locomotion : bateaux, automobiles, camions, bicyclettes, bêtes de sommes (âne/mules, chameaux, etc.), à pied ;
- Proximité d'un risque/conflict : feu, inondation, coulée de lave, zone minée, etc ;
- Aspect géographique du sol : aride ou sec, rivières tarées et/ou plans d'eau, végétation et culture sèche, destruction par les insectes, dégâts causés par l'ouragan, forêts, inondations, incendies, dégâts probables causés par les produits chimiques, et rien d'immédiatement décelable pouvant causer la fuite des personnes ;
- Canaux d'accès susceptibles de favoriser l'assistance : routes, pistes d'atterrissage, ports, fleuves ou canaux navigables, villes et villages, etc. et noter toute contrainte d'accès particulière ;
- Etendue des camps ou sites officiels établis par les personnes déplacées.

Nécessités d'actualisation :

Etant donné que les informations recueillies sont rapidement dépassées en fonction de la mobilité de la population des personnes déplacées, de nouvelles images devront être prises au cas où d'autres méthodes de terrain n'ont pas pu être utilisées entre temps. Si les mouvements des populations sont très fluides, par exemple, des actualisations quotidiennes peuvent être nécessaires en fonction de l'opinion des intervenants.

Référence :

www.unosat.org
<http://miravi.eo.esa.int/en/>
<http://earth.google.com>
www.digitalglobe.com

La FICR a trouvé cette méthodologie utile à El Salvador, au lendemain du tremblement de terre de 2001, c.-à-d. lorsqu'une région est coupée du reste du monde ou impossible d'accès par d'autres moyens de transport. Après un survol de 3-4 heures de la région, il a été possible d'avoir une vue d'ensemble géographique de la catastrophe... « Vous pouvez voir les terrains d'aviation en état de fonctionnement, les ponts détruits, la logistique impliquée, les centres de population – et également les lieux où il ne faut pas envoyer les gens. Ensuite, vous devez vous rendre sur le terrain pour obtenir la qualité. ”.

Extrait du Rapport mondial sur les catastrophes de la FICR, 2005

Calendrier & ressources nécessaires:

Temps minimal requis	0-1 semaine
Personnel	Minimum
Transport & logistique	Aucun transport terrien nécessaire
Équipement spécial et expertise	Avion ou fournisseur d'images satellite, spécialiste en analyse d'images

Méthode	Comment est-elle menée? Étapes	Points forts	Limites
Aérienne	<p>Survol de la région affectée.</p> <p>1) Indiquer exactement la région concernée à l'aide de coordonnées GPS.</p> <p>2) Les images obtenues doivent pouvoir indiquer le jour et l'heure du survol, le type d'avion, le cas échéant, le matériel de photographie.</p> <p>3) Dès lors que les images ont été obtenues, évaluer ces images ainsi que les protocoles enregistrés lors du vol.</p>	<p>Relativement rapide si un avion est disponible.</p> <p>Permet de donner une « image instantanée » de la situation au sol.</p> <p>Méthodologie efficace lorsque l'accès au sol est difficile/impossible.</p> <p>Identification du mouvement de tous les tailles des groupes de population ou enregistrement des coordonnées d'un groupe fixe.</p> <p>Informations au sujet des dangers immédiats, situation des abris, proximité des eaux de surface, etc. ; informations rapides au sujet des lieux adaptés pour des camps/abris, etc.</p>	<p>Location coûteuse d'un avion.</p> <p>Risquée si réalisée en zone de conflits (pas conseillé).</p> <p>Difficile de se procurer rapidement tous les éléments nécessaires (avion, pilotes, carburant, matériel de cartographie, etc.)..</p> <p>Fournit des informations limitées sur les risques/capacités des personnes.</p> <p>Aucune présence physique, protection minimale des personnes déplacées.</p>
Satellite	<p>Obtenir des images prises par satellite auprès des fournisseurs commerciaux, gouvernementaux ou académiques.</p> <p>1) Indiquer exactement la zone concernée à l'aide des coordonnées GPS et calculer sa taille pour une estimation des coûts (voir Annexe A).</p> <p>2) Indiquer la résolution de l'image voulue.</p> <p>3) Indiquer la date et le temps nécessaires à l'acquisition des images.</p> <p>4) Contacter les fournisseurs d'images par satellite (ex. UNOSAT) pour l'acquisition et l'interprétation des images.</p>	<p>L'imagerie satellitaire permet d'obtenir des images sans avoir à survoler une région de conflit.</p> <p>Permet de donner une « image instantanée » de la situation au sol.</p> <p>Méthodologie efficace lorsque l'accès au sol est difficile/impossible.</p> <p>Informations au sujet des dangers immédiats, situation des abris, proximité des eaux de surface, etc.</p> <p>Informations rapides au sujet des lieux adaptés pour des camps/abris, etc.</p> <p>Utile pour une cartographie GIS future.</p>	<p>Dépenses liées à l'imagerie satellitaire et aux coûts d'analyse.</p> <p>Fournit des informations limitées sur les risques/capacités des personnes.</p> <p>Pas de présence physique, protection minimale des personnes déplacées.</p>

B) SURVEILLANCE DES FLUX

Peut être réalisé par des équipes de profilage non expertes.

Description :

- La surveillance des flux est appropriée pour des situations de collecte de données aux niveaux du groupe/de la communauté.
- Cette méthode est appropriée pour des situations instables ou susceptibles de le devenir, conduisant à des déplacements soudains de la population vers une région ou à partir d'une région dont le profil de la population est connu.
- Cette méthode permet d'estimer les évolutions du nombre de personnes au sein d'une population connue de personnes déplacées dans une région géographique bien définie.
- Cette méthode permet aux agents recenseurs, lorsque la situation l'exige, de compléter leur étude en s'arrêtant, par exemple, devant tous les 10 ménages ou personnes et de poser des questions pour obtenir des « informations complémentaires ». Ceci permet d'obtenir de bonnes informations sur les raisons de la fuite, d'où elles viennent et où elles vont, s'il s'agit de familles entières ou divisées et pourquoi, ce qu'elles ont emporté dans leur fuite. Il convient de poser peu de questions pour éviter de retenir les personnes et créer des embouteillages. Beaucoup d'informations peuvent être obtenues à partir de la seule observation des flux – état des personnes qui fuient, nombre moyen de personnes par ménage, ratio hommes/femmes/enfants, tranche d'âge approximative des enfants, cas particulier de vulnérabilités, moyens de transport utilisés, etc.

Temps et ressources nécessaires :

Les agents chargés de surveiller les flux des populations doivent rester sur place tant que le flux dans la région concernée se poursuit. Le nombre de ces agents doit être au moins égal au nombre d'itinéraires possibles et de points de trafic importants.

Données minimales à collecter :

- Nombre d'adultes/enfants, hommes/femmes en mouvement ;
- Direction prise ;
- Remarques/observations générales, ex. sur la situation générale des personnes en mouvement.

Nécessités d'actualisation :

Lors de la surveillance des flux, il est conseillé d'assurer des mises à jour quotidiennes des informations sur l'ampleur et la composition du flux.

Calendrier & ressources nécessaires :

Temps minimal requis	Variable
Personnel	Au moins égal au nombre de lieux qui nécessitent une surveillance
Transport & logistique	Minime si le personnel est déjà en poste dans les points stratégiques de flux
Équipement spécial et expertise	Compteur manuel portatif

Méthode	Comment est-elle menée? Étapes	Points forts	Limites
Méthodes générales de surveillance des flux	<p>1) placer les personnes chargées du dénombrement (recenseurs) à tous les points d'entrée et de sortie importants tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les postes de contrôle internes ; - les principaux carrefours ; - Les ports maritimes ou les rivières/ fleuves ; - Les ponts ; - Les points d'entrée des villes, des camps, des sites, etc. <p>2) Estimer le taux des arrivées et des départs, lesquels peuvent en retour être utilisés pour ajuster les estimations de la population.</p>	<p>Fournit des informations sur les cas vulnérables et les risques.</p> <p>Fournit une "image instantanée" de la situation au sol.</p> <p>Bonne méthodologie dans les situations des personnes déplacées en mouvement.</p> <p>Possibilité d'avoir des informations sur les raisons de la fuite (si on parvient à stopper ces personnes afin de les questionner).</p> <p>Présence: permet de voir et de réagir (possible d'avoir des entretiens si le temps est disponible).</p> <p>Possibilité de fournir de l'aide aux populations en route.</p>	<p>Nécessite beaucoup de ressources (ex. trouver suffisamment de recenseurs, formation, temps, dépenses).</p> <p>Peut être impossible à organiser à temps pour faire des estimations précises de la population en mouvement.</p> <p>Nécessite une organisation au préalable afin que toutes les ressources soient rapidement déployées (important de le prévoir dans les plans d'urgence).</p> <p>Risqué pour les recenseurs si les personnes déplacées fuient un conflit très proche.</p>
Surveillance globale	<p>Assurer une présence permanente (24h/24) des recenseurs sur le terrain jusqu'à ce que les flux se stabilisent. En comptant la plupart des arrivées et des départs, il est possible d'utiliser ces chiffres pour faire des estimations générales de la population.</p>	<p>Permet de déterminer les caractéristiques de la population de manière cohérente.</p>	<p>Nécessite davantage de ressources humaines par rapport à la surveillance aléatoire.</p>
Surveillance aléatoire	<p>Placer les recenseurs à des points et des intervalles précis (plusieurs heures par jour, ou rotation des jours) afin de surveiller les mouvements des populations. Les estimations des taux d'arrivées et de départs peuvent, en retour, être utilisées pour ajuster les estimations de la population.</p>	<p>Nécessite légèrement moins de ressources que la surveillance des flux.</p>	<p>Comme toutes méthodes d'échantillonnage, un certain degré de hasard dans le temps et l'espace est nécessaire pour éviter les estimations partiales.</p>

C) COMPTAGE DES HABITATIONS

Peut être réalisé par des équipes de profilage non expertes.

Description :

- Cette méthode est appropriée pour la collecte des données au niveau des ménages.
- Elle est préférable dans les situations où la population se trouve dans une zone géographique bien définie telle qu'un camp ou une installation.
- Dénombrer les habitations s'avère utile pour avoir le nombre total de maisons/habitations et une estimation du nombre total d'individus sur place et peut être conjugué avec le système d'adresses ou de simple procédés de numérotation de maisons. La différence majeure avec le comptage par tête réside dans le fait que les estimations des chiffres relatifs aux populations sont basées sur le nombre d'habitations comptées. Aussi l'exactitude peut être moindre en comparaison du comptage par tête. Néanmoins, le comptage des habitations nécessite moins de personnel.

Données minimales à collecter :

- Nombre total d'habitations ;
- Nombre total de habitations habitées/inhabitées ;
- Estimation totale du nombre de personnes ;
- Catégorisation approximative par âge et sexe
- Lecture du positionnement GPS ou autres coordonnées géographiques ;
- Type d'emplacement : cité, ville, village, communauté, camp, centre collectif ;
- Commentaires, par exemple, sur les contraintes rencontrées dans l'accès au site ou état général des populations ;
- Commentaires/observations sur l'état général des habitations et de leurs occupants.

Nécessités d'actualisation :

Dans un contexte de forte mobilité des personnes déplacées, le décompte doit être mis à jour régulièrement et autant de fois qu'il le faut. Cependant, un équilibre est à trouver entre décompter et éviter une lassitude des personnes déplacées par des comptages répétés.

Calendrier & ressources nécessaires:

Temps minimal requis	0-1 semaine pour préparer mais un jour seulement pour mener l'exercice
Personnel	Proportionnel à la zone de couverture
Transport & logistique	Proportionnel à la zone de couverture
Équipement spécial ou expertise	Minime

Méthode	Comment est-elle menée ? Étapes	Points forts	Limites
Comptage des habitations	<p>Cette méthode vise à compter chaque habitation dans un endroit donné à un moment donné, occupé ou vide. Nécessite un jour maximum (si petite zone ou plus de recenseurs).</p> <p>1) Sur une carte du camp ou de l'installation, diviser la zone à couvrir par recenseur ou par équipe de recenseurs. Il est possible de ne se servir que d'une équipe si la zone à couvrir est petite.</p> <p>2) Envoyer des recenseurs dans l'installation pour enregistrer le nombre de maisons occupées ou vides. Les recenseurs doivent entrer dans les maisons pour vérifier.</p> <p>3) Compter/demander le nombre de résidents à des intervalles préétablis en fonction de la taille de l'installation sur place (par exemple tous les 20 maisons).</p> <p>4) Calculer la taille de la famille moyenne et multiplier par le nombre de maisons occupées.</p>	<p>Permet une vue d'ensemble rapide de l'état des personnes et de leur habitation ainsi que des soucis de protection immédiats.</p> <p>Permet une vue d'ensemble rapide du nombre et du taux d'occupation des habitations.</p> <p>Nécessite moins de ressources qu'un comptage par personne car seules les maisons sont comptées.</p> <p>Indicateur du nombre de personnes qui restent ou qui semblent être parties.</p> <p>Pas d'expertise spécifique nécessaire.</p>	<p>Peut nécessiter plusieurs personnes si la zone à couvrir est vaste et nécessite plus d'une équipe pour la couvrir en un jour.</p> <p>Peut donner une fausse estimation si l'exercice est mal exécuté.</p> <p>Pas approprié face à une population mobile, c.-à-d. qui se déplace d'un endroit à un autre.</p> <p>Indiscret.</p>

D) COMPTAGE PAR TÊTE

Peut être réalisé par des équipes de profilage non expertes.

Description :

- Cette méthode est appropriée pour la collecte de données au niveau individuel.
- Cette méthode est préférable pour des situations où la population se trouve dans une zone géographiquement bien définie tel un camp ou une installation ou un point de distribution.

Données minimales à collecter :

- Nombre total d'habitants ;
- Catégorisation par âge et sexe ;
- Lecture du positionnement GPS ou autres coordonnées géographiques ;
- Type d'emplacement : cité, ville village, communauté, campement, centre collectif ;
- Commentaires, par exemple sur les contraintes rencontrées en termes d'accessibilité au site ou l'état général des populations, etc. ;
- Nombre total d'habitations habitées/vides en cas de comptage par des recenseurs ;
- Commentaires / observations, par exemple sur l'état général des personnes et, si approprié, de leurs habitations.

Nécessités d'actualisation :

Dans un contexte de forte mobilité des personnes déplacées, le comptage doit être mis à jour régulièrement et autant de fois qu'il le faut. Cependant, un équilibre est à trouver entre décompter et éviter une lassitude des personnes déplacées par des comptages répétés. Le comptage est rapidement exécuté si le personnel est suffisant.

Temps et Ressources Requis

Temps minimal requis	0 – 1 semaine
Personnel	Proportionnel au nombre total d'individus estimé d'avance
Transport et logistique	Proportionnel au nombre total d'individus estimé d'avance
Équipement spécial ou expertise	Minime

Méthode	Comment est-elle menée ? Étapes	Points forts	Limites
Méthode générale	Compter tout le monde de manière systématique dans un endroit donné.	<p>Accès direct aux personnes, permet les réponses et les interventions.</p> <p>Fournit une vue instantanée de la population, personnes déplacées et populations d'accueil, et permet l'appréciation de leurs problèmes éventuels immédiats de protection et de leur état général.</p>	<p>Si le comptage n'est pas achevé en 2 à 6 heures, les résultats seront faussés et les chiffres pourront s'avérer inutilisables.</p> <p>Le mauvais choix du moment de la journée pour réaliser l'exercice pourrait donner une estimation erronée de la population.</p> <p>Pas approprié quand la population est mobile, c.-à-d. se déplaçant d'un endroit à un autre.</p>
Comptage centralisé	Rassembler toute la population à compter dans une zone centrale	<p>Probabilité moindre de manquer des personnes par rapport au comptage par recenseurs</p> <p>Probabilité moindre de double comptage.</p>	<p>Désavantageux pour les personnes âgées, les handicapés, les mères chefs de famille et les autres groupes avec des besoins particuliers.</p> <p>Pourrait conduire à de sérieux problèmes de cohue</p>
Comptage par recenseurs	Envoyer des recenseurs enregistrer le nombre d'habitants par maison.	<p>Moins stressant pour les personnes avec des besoins particuliers</p> <p>Indicateur du nombre de personnes qui vivent encore là ou qui semblent être parties.</p>	<p>Nécessite plusieurs personnes.</p> <p>Indiscret.</p>

E) COMPTAGE PAR TÊTE OU DES HABITATIONS UTILISANT LES METHODES D'ÉCHANTILLONNAGE

Doit être réalisé de préférence par des experts

Les méthodes d'échantillonnage peuvent être utilisées pour le comptage par tête ou des habitations afin d'extrapoler les résultats pour obtenir une vue d'ensemble de la population. Cela nécessite moins de personnes puisque le dénombrement est effectué au sein de l'échantillon et non de toute la population. Cependant, la sélection d'échantillons et l'extrapolation pourraient nécessiter une connaissance appropriée pour réduire la marge d'erreur dans les calculs. Ci-dessous se trouvent deux méthodes d'échantillonnage (quadrat et T-carré). Davantage d'explications sur l'échantillonnage se trouvent à la section 3.1.2. Enquêtes auprès des ménages et Annexe A (Exemples de méthodologie).

Description

- Convient pour des estimations au niveau communautaire.
- La meilleure méthode d'estimation de la taille d'une population pour des personnes qui ne se déplacent pas. Des informations supplémentaires peuvent être recueillies lors de la visite réelle du site.
- La méthodologie délimite les zones de l'échantillon. Le comptage des habitations ou le dénombrement est réalisé au sein de l'échantillon et les résultats extrapolés pour obtenir une vue d'ensemble de la population.

Données minimales à collecter :

- Nombre d'habitants par abri/maison dans l'échantillon ;
- Catégorisation par âge et sexe des occupants dans l'échantillon ;
- Lecture du positionnement GPS ou autres coordonnées ;
- Type d'emplacement : cité, ville village, communauté, camp, centre collectif ;
- Commentaires ; par exemple sur les difficultés rencontrées vis-à-vis de l'accessibilité au site ou état général de la population.

Temps et ressources nécessaires :

Temps minimal requis	0 – 1 semaine
Personnel	Minime
Transport et logistique	Transport sur le site d'enquête
Équipement spécial ou expertise	Expertise pour la bonne réalisation de la sélection des échantillons. Moyens cartographiques

Nécessités d'actualisation :

Dans le contexte de forte mobilité des personnes déplacées, les estimations doivent être actualisées régulièrement mais c'est lourd et potentiellement coûteux, aussi ces méthodes ne sont pas recommandées pour profiler des populations instables ou mobiles.

Références :

"Estimating Population Number in Emergencies : Report of the Inter-Agency Technical Meeting", élaboré par Barbara Conte, Administratrice assistante chargée de programmes, PAM. Novembre 2006 © World Food Programme, Emergency Needs Assessment Branch (ODAN)

"Draft Instructions on Using Area Methods to Rapidly Estimate Population Size and Demographic Characteristics", élaboré par Alden Henderson pour le Programme alimentaire mondial, 7 mai 2007

Méthode	Comment est-elle menée ? Étapes ²¹	Points forts	Limites
Méthode générale	<p>Un échantillon est identifié et le comptage par tête ou des habitations est réalisé pour l'échantillon en question.</p> <p>Le comptage est extrapolé pour estimer l'ensemble des chiffres de la population.</p>	<p>Peut fournir des informations de base sur les groupes vulnérables et des problèmes immédiats éventuels de protection en combinaison avec d'autres collectes d'informations.</p> <p>Opportune et rentable.</p> <p>Pas de connaissance requise, excepté l'emplacement de la population.</p> <p>Pas coûteux.</p> <p>Souvent assez rapide à planifier et réaliser.</p>	<p>Dépend de la qualité/fiabilité de la base de l'échantillonnage.</p> <p>Dépend de la pertinence de la taille de l'unité de base de l'échantillonnage.</p> <p>Les déplacements des personnes déplacées affectent l'exploitation des données précédant la crise.</p> <p>Fournit des informations minimales sur la démographie de la population à moins d'être combinée avec d'autres collectes de données.</p> <p>Pas fiable si la mise en oeuvre ne se conforme pas à une mise en oeuvre stricte des techniques.</p> <p>Les informations supplémentaires collectées sont souvent rares et pas représentatives.</p> <p>Ne convient pas à une population mobile.</p>
Quadrat (échantillon basé sur la superficie)	<p>La démarcation des quadrats utilise un système de grille pour délimiter une superficie au sein de laquelle chaque unité devra être comptée.</p> <p>1) Tracer les bordures de la superficie avec le GIS et GPS et recouvrir d'une grille la carte de la superficie ; le nombre de grilles doit être au moins 10 fois plus élevé que le nombre qui sera échantillonné.</p> <p>2) La population peut être comptée en comptant toutes les huttes ou individus dans chaque échantillon de grille sélectionné.</p> <p>3) La population de la superficie plus vaste à examiner est extrapolée à partir du nombre de huttes ou personnes au sein de la zone d'enquête.</p>	<p>Bien adapté aux camps.</p>	<p>Peut être délicat de délimiter les grilles au sol et peut nécessiter l'imagerie satellite pour dessiner la carte.</p> <p>Nécessite l'accès et la familiarité avec les outils GIS et GPS.</p>

²¹ Tableau adapté de : Estimating Population Number in Emergencies: Report of the Inter-Agency Technical Meeting", élaboré par Barbara Conte, Administratrice assistante chargée de programmes, PAM, novembre 2006 © World Food Programme, Emergency Needs Assessment Branch (ODAN)

<p>T-carré (échantillon par la distance)</p>	<p>La méthode du T - carré est une autre méthode d'échantillonnage utilisant la combinaison de la distance entre les habitations et le dénombrement de la population dans les habitations identifiées.</p> <p>1) Les équipes d'enquêteurs s'acheminent vers des points aléatoires et trouvent la maison la plus proche de ce point (appelé maison primaire).</p> <p>2) La distance (d1) entre le point aléatoire et la maison primaire est mesurée et les équipes d'enquêteurs trouvent la maison la plus proche (maison T) dans la moitié du plan qui exclut le point aléatoire.</p> <p>3) La distance entre la maison primaire et la maison T est mesurée (d2)</p> <p>4) Les équipes d'enquêteurs déterminent la taille des foyers des maisons primaire et T.</p> <p>5) Les distances d1 et d2 représentent la densité et peuvent être converties en taille de la population.</p> <p>6) La population de la superficie plus vaste à examiner est extrapolée à partir du nombre de personnes dénombrées dans l'échantillon de l'enquête.</p>	<p>Fournit des résultats plus fiables que les marches classiques le long d'un transect.</p> <p>Ne nécessite pas la taille de la zone échantillonnée.</p> <p>Opportune et rentable.</p>	<p>La distance depuis la ligne de transit doit être mesurée de façon exacte.</p> <p>Les calculs pour obtenir l'estimation finale de la taille de la population sont compliqués et doivent être faits par un expert.</p> <p>La densité et la taille de la population sont presque toujours sous-estimées.</p>
---	---	--	--

4.1.2 Enquête auprès des ménages

Alors que le but principal des méthodes d'estimation rapide est d'obtenir rapidement la taille de la population, une enquête auprès des ménages permet une collecte plus approfondie des caractéristiques de la population et des données supplémentaires. Avant d'entreprendre une enquête auprès des ménages concernant des personnes déplacées, il est essentiel de clarifier les objectifs de l'enquête et les informations qui doivent être collectées puis analysées. L'objectif doit définir la portée de l'enquête auprès des ménages et veiller à ce que cela ne devienne pas un simple exercice de collecte d'informations.

Un des éléments clés dans l'enquête auprès des ménages est l'échantillonnage. L'échantillonnage est un processus de sélection d'un 'échantillon' représentatif à partir d'un 'ensemble d'échantillons' également appelé un 'cadre d'échantillons'. Le but de l'échantillonnage est de réduire drastiquement le coût de la méthodologie en termes de temps, de ressources humaines et autres, tout en préservant le plus possible l'exactitude des données. L'échantillonnage aléatoire permet que chaque membre de la population ('univers d'échantillonnage') puisse être choisi selon une probabilité établie pour être inclus dans l'échantillon. Deux types d'échantillonnage sont pertinents pour le profilage des personnes déplacées : l'échantillonnage aléatoire simple (voir Annexe A, Enquête sur les ménages exemple 1) et l'échantillonnage modulaire (voir Annexe A)

Il est essentiel de garder l'échantillon choisi et l'ensemble/ cadre d'échantillons pour l'audit, l'analyse et d'autres activités du même genre. L'avantage majeur d'avoir un procédé d'échantillonnage solide est qu'il permet de généraliser des conclusions sans soumettre toute la population concernée à l'enquête. D'un autre côté, la valeur est dépendante de la conception et des normes scientifiques de validité.

Description :

- L'enquête auprès des ménages convient pour la collecte des données au niveau du ménage et de l'individu. Ceci s'applique aux situations où les personnes déplacées sont difficiles à identifier et où il est nécessaire de questionner une partie de la population pour pouvoir comparer la différence de vulnérabilité entre les personnes déplacées et la population locale.

- Elle est utile quand la population est installée/stable et qu'il existe un besoin de vérifier et/ou de recueillir des données supplémentaires. Pour entreprendre une enquête auprès des ménages, il faut s'assurer que tous les enquêteurs travaillent de la même manière pour s'assurer que les données peuvent être comparées. Ceci implique la préparation préalable d'un questionnaire et la décision sur la manière dont les questionnaires seront conçus et sélectionnés.

Données minimales à collecter :

- Nombre d'adultes/enfants/individus vulnérables ;
- Age et sexe des habitants ;
- Etat physique et emplacement exact des habitations/ maisons ;
- Des éléments de données supplémentaires peuvent être ajoutés selon les exigences et le but de l'enquête.

Nécessités d'actualisation :

Dans un contexte de forte mobilité des personnes déplacées, l'enquête devrait être mise à jour régulièrement. Pour chaque cycle, il faut choisir un nouvel échantillon (N.B : cela n'exclut pas le chevauchement dans les échantillons successifs.)

Référence :

Household Surveys in Development and Transition Countries, UNSTAT, mars 2005.

« Les enquêtes dans les villes tentent de distinguer les personnes déplacées des civils affectés par un conflit et d'autres groupes vulnérables. Cependant, les enquêtes auprès des ménages ne cherchent pas seulement à faire une distinction entre ces groupes mais cherchent plutôt à comprendre la façon dont les villageois décrivent leur propre état. En fait, 34% des ménages questionnés pensent qu'ils n'ont pas été déplacés de force au cours des dix dernières années. »

Internal Displacement and Protection in Eastern Burma, Thailand Burma Border Consortium, octobre 2005.

Temps et ressources nécessaires :

Temps minimal requis	1-6 semaines
Personnel	Proportionnel au nombre de ménages de l'échantillon
Transport et logistique	Proportionnel au nombre de ménages de l'échantillon
Équipement spécial ou expertise	Expertise nécessaire pour les enquêtes et conceptualisation des questionnaires

Méthode	Comment est-elle menée ? Étapes	Points forts	Limites
<p>Enquête sur les ménages</p>	<p>Conceptualisation du questionnaire : Le questionnaire, élément central de toute enquête, doit être élaboré de sorte que les informations finales nécessaires découlent des questions, de façon directe ou indirecte. Les questions doivent être posées de manière à obtenir des réponses soit quantitatives soit optionnelles parmi un choix.</p> <p>Plan d'analyse des données : L'analyse des données devra suivre un plan. Le plan contiendra tous les sujets/thèmes pour lesquels l'analyse sera menée, et la liste de tous les tableaux à produire pour le rapport final.</p> <p>La conception de l'échantillonnage : Il s'agit du processus au cours duquel le processus de choix réel de l'échantillon est conçu et planifié, et le choix fait entre l'échantillonnage aléatoire et l'échantillonnage modulaire. De plus, la source des données de base relative au choix de l'échantillon devra être définie, c'est-à-dire la liste des ménages des régions ciblées. Ici, la taille de l'échantillon sera définie.</p> <p>Le choix de l'échantillon : Il s'agit du processus de sélection réelle des échantillons de ménages. Les processus de sélection aléatoire ou systématique sont nécessaires afin d'éviter les influences.</p> <p>Formation des enquêteurs : les enquêteurs doivent être formés sur la façon d'utiliser le questionnaire et de mener les entretiens. Ils doivent également être formés sur l'attitude à adopter en cas de réactions imprévues de la part des enquêtés.</p> <p>Le pilotage de l'enquête : le but du pilotage de l'enquête est de tester l'ensemble du processus de l'enquête sur un petit groupe de ménages, éventuellement dans une autre région afin de voir les adaptations logistiques et méthodologiques à y apporter et si le questionnaire a besoin d'être ajusté et de quelle manière.</p> <p>L'enquête proprement dite : lorsque l'enquête est menée, le processus doit être suivi de façon continue et à toutes les étapes si possible. L'activité principale du superviseur sera d'assurer le contrôle de qualité et d'identifier les erreurs lors du remplissage des questionnaires. Les irrégularités observées dans le comportement des enquêteurs, les réactions imprévues de la part des enquêtés ou toute autre activité ou situation susceptible d'avoir un impact significatif sur les résultats de l'enquête doivent être rapportées et réglées.</p> <p>La saisie de données : la saisie de données issues des questionnaires dans un système de traitement de données doit commencer dès que possible après le début de l'enquête afin d'éviter le retard de traitement d'une quantité importante de questionnaires.</p> <p>L'établissement de rapports : le traitement, l'analyse et les rapports sont des activités à mener au bureau au terme des activités de terrain. Il est important de noter que les informations sensibles sur les personnes prenant part à l'enquête ne doivent pas figurer dans le rapport final.</p>	<p>Les entretiens peuvent permettre d'identifier des défis particuliers de protection pour des individus et/ou groupes de personnes (incidence de la violence sexuelle ou sexiste, travail des enfants, traumatismes et problèmes psychologiques, enrôlement des civils dans l'armée, etc.).</p> <p>Très utile dans le « traçage » des personnes déplacées difficiles à identifier, vivant dans des familles d'accueil et n'ayant pas été précédemment identifiées, et/ou les groupes de rang social modeste vivant dans les pires conditions.</p> <p>Bon niveau de détails susceptibles d'être obtenus sur les populations, personnes déplacées ou populations d'accueil, et analyse en profondeur de leur état général et de celui de la communauté.</p> <p>Utile pour mettre à jour d'autres indicateurs sectoriels et planifier des changements des stratégies existantes de protection/assistance, si nécessaire.</p> <p>De bonnes indications peuvent être obtenues des entretiens sur les intentions des personnes (retour, réinstallation, etc.) et sur la sécurité et la durabilité du retour s'il devait avoir lieu dans ce site.</p>	<p>Difficile et peut créer des problèmes de protection (les gens ne veulent pas être distingués en faisant partie de l'échantillon).</p> <p>Envahit la vie privée des gens.</p> <p>La méthodologie peut s'avérer difficile à planifier et à mettre en œuvre correctement, compte tenu d'estimations erronées.</p> <p>Le temps requis peut nécessiter des ressources considérables.</p> <p>Peut conduire à des attentes d'aide supplémentaire de la part du groupe échantillonné.</p>

Ci-dessous figure un exemple des étapes normales de planification et de calendrier d'une enquête²² sur les ménages et une approximation indicative du coût entre les différents éléments du budget :

Proposition de projet de calendrier pour enquête informelle de secteur

Tâches	Numéro de semaine																
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Consultations des donateurs/ publicité	●	●				●	●						●	●	●	●	●
Conceptualisation et test du questionnaire	●	●	●														
Conceptualisation et sélection des échantillons		●	●	●	●	●											
Conceptualisation de la saisie des données			●	●													
Planification de l'analyse des données			●	●	●												
Recrutement du personnel sur le terrain		●	●	●													
Formation des recenseurs et pilotage				●	●	●											
Impression des questionnaires					●	●	●										
Travail sur le terrain et vérification							●	●	●	●							
Saisie des données et validation						●		●	●	●	●	●					
Nettoyage des données et analyse						●					●	●	●	●	●	●	●
Production de graphiques et tableaux														●	●	●	

Source : *Household Surveys in Development and Transition Countries*, UNSTAT, mars 2005, p. 282

Coûts indicatifs en pourcentage du coût total

	Préparation	Mise en oeuvre	Données	Rapports	Général
Personnel	3	65	5	2	75
Transport	0	8	0	0	8
Consommables	0.9	9	2	0.1	12
Autres	0.1	3	1	0.9	5
Général	4	85	8	3	100

²² Pour des résultats plus opportuns, un programme d'édition informatique peut être utilisé pour rechercher systématiquement les informations contradictoires et demander l'intervention humaine seulement dans les cas de données contradictoires. Le développement de ce type de programme exigerait une large expérience de la gestion des données démographiques. Cependant, si cette méthode est bien utilisée, elle diminuera également le nombre d'employés chargés de la vérification manuelle des questionnaires et fournira des résultats plus opportuns.

4.1.3 Enregistrement

Devrait être planifié par des experts ou des personnes expérimentées.

Description :

- Le but de l'exercice d'enregistrement est d'établir l'identité des personnes déplacées concernées par l'opération. Par conséquent, un soin particulier doit être apporté pour éviter la mauvaise utilisation des données personnelles recueillies au moyen d'une gestion appropriée des données de la population. L'enregistrement est un exercice complexe et détaillé et qui est mieux décrit dans les différents manuels des organisations, tel que le Manuel sur l'enregistrement de l'UNHCR²³. La description contenue dans ce manuel sur la manière d'enregistrer une population de réfugiés est particulièrement pertinente car les réfugiés sont aussi des personnes déplacées avec des caractéristiques semblables à celles des personnes déplacées. Tout exercice d'enregistrement devrait utiliser les techniques étape par étape décrites dans le manuel.
- L'enregistrement se déroule normalement par phases et avec les phases envisagées ci-dessous :
 - Phase 1 : enregistrement au niveau des familles/ménages
 - Phase 2 : enregistrement au niveau des individus
- Dans certaines situations, en raison des exigences de l'opération ou de l'objectif de l'exercice, l'enregistrement individuel peut se dérouler directement sans enregistrement au niveau des familles/ménages. Si l'enregistrement au niveau des familles/ménages devait se dérouler en premier lieu, veiller à ce que les personnes déplacées avec des besoins particuliers soient inscrites individuellement afin qu'un suivi adapté soit possible²⁴.
- Si l'enregistrement devait être choisi comme méthodologie, la planification devrait également inclure des dispositions pour 'un enregistrement continu' afin de garder toutes les informations d'enregistrement à jour. Les situations personnelles et/ou familiales changent avec le temps et les naissances, les mariages, les décès etc., et toutes les informations devraient être à jour si elles doivent être utilisées pour totaliser l'ensemble de la population ou pour le profilage. Ceci peut constituer un défi en raison de la complexité politique et logistique de plusieurs situations de personnes déplacées mais est nécessaire pour atteindre la plus grande exactitude et la meilleure actualité pour les informations d'enregistrement et donc pour produire un profil fiable à long terme de la population des personnes déplacées.

Données minimales à collecter :

Enregistrement par famille/ménage :

- Nom du chef de famille/ménage ;
- Sexe du chef de famille/ménage ;
- Date de naissance ou âge du chef de famille/ménage ;
- Taille de la famille/ménage ;
- Catégorisation par sexe/âge des membres de la famille/ménage ;
- Lieu d'origine dans le pays ;
- Adresse/localisation de la famille/ménage ;
- Besoins particuliers des individus au sein de la famille/ménage ;
- Consentement de la famille/ménage pour le partage des données.

Enregistrement individuel :

- Nom de l'individu ;
- Date de naissance ;
- Sexe ;
- Relation au sein de la famille ;
- Lieu d'origine dans le pays ;
- Adresse/localisation de l'individu ;
- Besoins particuliers de l'individu ;
- Consentement de l'individu relatif pour le partage des données.

Nécessités d'actualisation :

Compte tenu du fait que les informations relatives à l'enregistrement individuel peuvent être rapidement dépassées, selon la mobilité et les changements de situation familiale des populations de personnes déplacées, un processus de mise à jour permanente devrait être intégré dans la planification de chaque enregistrement. Ce processus de mise à jour permanente n'a pas besoin de toutes les ressources du premier enregistrement mais devrait plutôt viser à l'obtention d'informations par l'intermédiaire d'incitations comme la nourriture et l'assistance médicale pendant lesquelles des informations sur les naissances, les décès et les absents peuvent être enregistrées.

Référence :

Handbook for Registration (Edition provisoire), UNHCR, Genève, 2003.

Temps et ressources nécessaires :

Temps minimal requis	2 à 6 mois ²⁵
Personnel	Proportionnel aux nombres d'individus
Transport et logistique	Proportionnel aux nombres d'individus
Équipement spéciale ou expertise	Équipement informatique et logiciel d'enregistrement. Expertise dans la gestion des enregistrements

²³ Pour plus de détails sur l'enregistrement, consulter le Handbook for Registration (édition provisoire), UNHCR, Genève, 2003.

²⁴ Pour plus d'informations sur l'identification, l'enregistrement et la délivrance de documents d'identité des enfants, voir "Inter-agency guiding principles on unaccompanied and separated children."

²⁵ Pour une population de 50,000 personnes dans les camps: Préparation:1 mois / Enregistrement 4 mois
1 mois minimum pour affiner les données / Total : 6 mois
Si la population est dispersée, le temps de mise en oeuvre sera plus long.

Méthode	Comment est-elle menée ? Étapes	Points forts	Limites
Enregistrement	<p>L'enregistrement implique la saisie d'informations individuelles ou du ménage. La différence majeure avec une enquête est de relever les noms et d'autres informations individuelles/familiales dans le but d'identifier l'individu ou la famille ultérieurement. Les détails enregistrés sont importants et une planification minutieuse est nécessaire pour assurer la confidentialité de l'information. Les données au niveau de l'individu ou de la famille ne devraient être disponibles que lorsqu'il y a « nécessité de savoir » et devraient être soigneusement vérifiées. Si l'enregistrement se déroule à l'échelle du pays, l'approbation du gouvernement est indispensable et sa pleine coopération ainsi que celle des parties prenantes devraient être obtenues par écrit. Dans certains pays, il existe des systèmes d'enregistrement des personnes déplacées approuvés ou mis en oeuvre par l'Etat. En matière d'enregistrement, l'idéal est de travailler le plus étroitement possible avec les populations de personnes déplacées et leurs dirigeants, surtout les femmes, pour veiller à tenir compte de leurs préoccupations et promouvoir la responsabilité et la participation de la communauté à toutes les étapes du processus.</p>	<p>Peut permettre une large intervention de protection, un suivi et des solutions.</p> <p>Utilisé soit pour obtenir des données de base si rien n'existe ou pour des solutions (planification du retour).</p> <p>Permet l'orientation et le suivi des cas individuels – potentiellement la meilleure source d'informations sur la protection.</p> <p>Outil efficace pour une assistance juste et équitable (prévention de la fraude, sans risque de double assistance).</p> <p>Plus efficace qu'un suivi de masse.</p>	<p>Risque potentiel de mauvais emploi des données individuelles, si la confidentialité n'est pas respectée.</p> <p>Pas approprié dans des situations instables.</p> <p>Crée des attentes et donne une « promesse » d'assistance/intervention.</p> <p>Questions sur la définition d'une personne déplacée (peut être politique si une aide est en jeu ou si un « statut » est accordé).</p> <p>Peut exclure certains groupes ou individus selon les procédures d'enregistrement/administration de l'enregistrement.</p> <p>Nécessite beaucoup de ressources et avance lentement</p> <p>Indiscret : si toutes les informations ne sont pas utilisées, soulève la question de la nécessité de recueillir ces informations.</p> <p>Donne l'impression d'usurper l'autorité de l'Etat.</p>

4.1.4 Recensement de la population

Normalement la responsabilité du gouvernement

Description :

- Le recensement est un processus visant à obtenir des informations sur chaque membre de la population. Il se distingue des enquêtes par échantillons dans lesquelles les informations sont seulement obtenues à partir d'un sous-groupe de la population. Le recensement est une activité généralement menée par les gouvernements tous les cinq à dix ans. Il couvre l'ensemble de la population d'un pays et, à côté des données individuelles, un ensemble d'informations socio-économiques pertinentes est collecté pour chaque ménage. En raison de la rareté des recensements, il est improbable que les données fournissent un aperçu exact et opportun d'une sous population mobile telle qu'un groupe de personnes déplacées.
- En règle générale, les données du recensement sur les personnes déplacées permettront de définir des profils si elles datent de moins de deux ans. Pour des situations de personnes déplacées plus dynamiques, le recensement ne pourra pas fournir des données exactes au-delà d'une année. Aucune orientation approfondie sur la planification du recensement n'est incluse dans le présent document puisque cela irait clairement au-delà de son objet. Cependant, les données de recensement et surtout les registres bien tenus de la population offrent des données de base importantes pour l'échantillonnage dans les enquêtes de ménages et pour la conceptualisation et la planification d'activités d'enregistrement des personnes déplacées.
- Dans les données de recensement, les personnes déplacées ne peuvent être identifiées qu'au travers de questions spécifiques. Cela signifie que ces questions spécifiques doivent être formulées lors de la planification du recensement. Si un

recensement national est en cours de planification alors cette occasion unique doit être saisie pour inclure des questions spécifiques dans les questionnaires permettant l'identification des personnes déplacées et pour obtenir ensuite une comparaison des données socioéconomiques entre les personnes déplacées et la population résidente. Par exemple, une question reliant le mouvement migratoire/temporaire à des événements spécifiques peut être élaborée de manière à recenser la population des personnes déplacées. Cependant, le recensement exclut généralement les questions 'sensibles' et il est également important de souligner que dans certains contextes politiques, le recensement engendrera lui-même un mouvement temporaire d'importants groupes de population (ex : recensement au Nigeria, mai 2006) et pourra, par conséquent, donner une image déformée de la population des personnes déplacées.

Éléments de données essentielles à collecter :

- Nom de l'individu ;
- Age ou date de naissance ;
- Sexe ;
- Religion/langue/appartenance ethnique ;
- Situation matrimoniale ;
- Lien avec le chef de famille ;
- Taille du ménage/famille ;
- Éducation ;
- Statut de main d'œuvre, profession, industrie, lieu de travail ;
- Migration – lieu de naissance, résidence antérieure (cinq ans avant le recensement), citoyenneté.

Nécessités d'actualisation :

L'intervalle recommandé pour la mise à jour du recensement est de dix ans²⁶.

Référence :

Handbook on Census Management for Population and Housing Censuses, UN, 2001, rev.1 : www.un.org/depts/uns

Temps et ressources nécessaires :

Temps minimal requis	6 mois, voire plus ²⁷
Personnel	Proportionnel au nombre total de ménages dans le pays
Transport et logistique	Proportionnel au nombre total de ménages dans le pays
Équipement spécial ou expertise	La planification du recensement requiert des connaissances spécifiques

Points forts	Limites
<ul style="list-style-type: none"> Peut fournir des informations de base essentielles pour presque toute autre type d'activité de profilage, même si elles sont dépassées. 	<ul style="list-style-type: none"> Le recensement en tant que tel n'est pas nécessairement le meilleur outil de profilage des personnes déplacées car il est coûteux, dirigé par le gouvernement et à l'échelle de tout le pays, ce qui pourrait être la cause de mouvement temporaire de groupes importants de la population ; Les personnes déplacées peuvent même être encore plus réticentes à être singularisées de cette manière par un recensement dirigé par le gouvernement, surtout s'il n'existe aucun avantage à être étiqueté comme personne déplacée.

²⁶ Les pays sont incités à réaliser un comptage entre les recensements de la population afin d'ajuster les chiffres de la population.

²⁷ La même étape de préparation que celle indiquée dans l'enquête sur les ménages doit avoir lieu mais sur une plus grande échelle.

Glossaire des termes techniques

Recensement

Processus pour obtenir des informations sur chaque membre d'une population entière au moyen de questionnaires statistiques.

Agent de recensement

Personne qui collecte les données et/ou compte la population. Peut également s'appeler arpenteur, agent de saisie ou collecteur de données.

Extrapolation

Calcul mathématique permettant d'estimer le nombre total à partir d'un échantillon plus petit.

Système d'information géographique (GIS)

Système de collecte, de stockage, d'analyse et de gestion de données et d'éléments connexes, référencés géographiquement. Le GIS est un outil qui permet à ses utilisateurs d'analyser des informations spatiales, d'établir des données, des cartographies et de présenter les résultats de toutes ces opérations.

Ménage

Groupe de personnes qui «mangent dans la même marmite» ou «dorment sous la même tente» (PAM)

Données primaires

Données collectées pour votre exercice / étude. Par opposition aux :

Données secondaires

Données qui ne sont pas collectées dans le but d'une étude mais contenant des informations susceptibles d'être utilisées, par ex. rapports, média, cartographies, enquêtes, recensements et dossiers d'importance capitale.

Triangulation

Processus de comparaison et de consolidation des données à partir de différentes sources pour obtenir un résultat plus précis. Identique aux vérifications et référencements croisés.

4.2 Méthodes qualitatives

Les méthodes qualitatives se distinguent des méthodes quantitatives, en ceci que le résultat final ne sera pas nécessairement uniquement exprimé par des chiffres et que la collecte des données n'a pas besoin de se conformer aux concepts statistiques. Les résultats pourraient être présentés sous forme d'un rapport écrit, de cartographie, de diagramme, etc. Elles sont complémentaires aux méthodes quantitatives. Un exemple pertinent de méthodologie qualitative est la collecte d'informations au moyen d'entretiens de groupe, comme l'illustre l'exemple suivant :

Dans l'est de la RDC, des « comités de mouvements de populations spécifiques » se sont constitués. Ces comités, avec la participation des autorités locales, des ONG et

la société civile, essaient d'obtenir des données sur les nouveaux mouvements de personnes déplacées dans les deux directions, c.-à-d. les départs et les retours dans les communautés d'origine. Les comités de suivi et les groupes de travail sur la protection complètent les informations et font des recommandations sur le traitement des informations collectées. Les activités de ces entités sont naturellement gênées par des problèmes d'accès, de sécurité et de ressources mais elles jouent un rôle central dans le partage des informations. Les informations sur les nouveaux mouvements de grande ampleur ou importance sont mises à disposition dès qu'elles surviennent et les toutes dernières données sont utilisées pour ajuster les actualisations périodiques au niveau national.

4.2.1 Entretiens avec des groupes cibles

Description :

- Les entretiens avec des groupes cibles sont utilisés pour collecter des informations au niveau du groupe ou de la communauté. La méthode employée consiste à organiser et à conduire une discussion en groupe, tout en s'assurant que le groupe est 'représentatif' de toutes les composantes de la communauté des personnes déplacées - notamment les femmes, les hommes, les anciens de la communauté, les adolescents, les chefs des personnes déplacées, etc. Cette méthode est utile pour obtenir des données supplémentaires qui devront être triangulées avec au moins une autre source, telle que de bonnes données de base ou une source quantitative.
- Les entretiens de groupes cibles peuvent s'avérer être une bonne méthode pour connaître la situation des personnes déplacées, les raisons des déplacements, les défis spécifiques liés à la protection, les besoins humanitaires immédiats et les personnes vulnérables. Les entretiens de groupes cibles peuvent également donner une image plus globale des expériences vécues par toutes les communautés ou villages, des estimations sur le nombre de personnes tuées et blessées ou sur celles qui ont fui. Ils peuvent ne pas être très précis mais ils peuvent constituer un gain de temps et faciliter une évaluation plus approfondie des besoins, le cas échéant.
- Il est essentiel que l'âge, le sexe et la diversité soient pris en compte lors de la formation des groupes cibles. Chaque groupe (femmes, hommes, personnes âgées, jeunes, etc.) aura des informations, des problèmes ou des préoccupations spécifiques qui devront être reflétés et minutieusement enregistrés lors de l'introduction des résultats dans la base

de données globale des profils de personnes déplacées. Afin d'assurer une participation effective, les groupes ne doivent pas être composés de plus de 10 à 15 personnes.

Données minimales à collecter :

- Taille supposée de la population des personnes déplacées ;
- Catégorisation supposée par âge et sexe ;
- Causes de déplacement ;
- Modes de déplacement ;
- Préoccupations liées à la protection ;
- Besoins humanitaires clés ;
- Solutions possibles pour les groupes et des individus ;
- Commentaires/observations, par ex. sur l'état général.

Nécessités d'actualisation :

Aussi souvent que nécessaire, de préférence conjointement avec tout profilage de personnes déplacées utilisant la méthode quantitative.

Référence

The UNHCR Tool for Participatory Assessment in Operations, UNHCR Genève, mai 2006

Choisir des questionnaires ou prendre des notes :

Une attention particulière doit être portée à ce sujet. Le remplissage des questionnaires peut prendre du temps et créer des attentes. Il pourrait s'avérer plus approprié, dans un contexte délicat, de savoir quelles données sont nécessaires et de prendre des notes pendant l'entretien bien qu'il ne soit pas toujours facile de se souvenir de toutes les questions sans l'aide d'un questionnaire. Quel que soit le mode d'enquête choisi, le profilage des personnes déplacées doit s'efforcer de recueillir au minimum les 'données essentielles' proposées dans ces directives et des 'données supplémentaires' convenues à l'avance.

Temps et ressources nécessaires :

Temps minimum requis	0-1 semaine
Personnel	Facilitateur de discussions
Transport et logistique	Minimum
Équipement spécial	Minimum

Points forts	Limites
<ul style="list-style-type: none"> • Peut fournir des informations de base même sans accès direct ou en cas de localisation inconnue des personnes déplacées) (c.-à-d. contextes urbains) • Presque pas de ressources requises • Rapide à organiser 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit uniquement des informations anecdotiques. • Les chiffres et les lieux obtenus ne sont pas fiables à moins d'être confrontés à d'autres sources • Le profil obtenu peut être déformé par les intérêts des individus dans le groupe cible. Par conséquent, il est nécessaire de préparer soigneusement la sélection des groupes cibles et leurs participants.

4.2.2 Entretiens avec les informateurs clés

Description :

- Les entretiens avec les informateurs clés sont réalisés avec un nombre très limité de personnes présélectionnées pouvant détenir des informations pertinentes. Les résultats obtenus ne peuvent donc pas être comparés à ceux d'une enquête quantitative ni être généralisés facilement à toute la population sans une triangulation appropriée.
- Des entretiens individuels sont menés avec des personnes considérées comme pertinentes ou représentatives des personnes déplacées, tels que les chefs des personnes déplacées, les anciens du village, les chefs religieux et autres chefs communautaires ou des ménages sélectionnés si ceux-ci peuvent être localisés. Les entretiens sont effectués quand le temps et les circonstances le permettent. Ils peuvent être courts ou détaillés selon les exigences de la situation.
- Les personnes questionnées peuvent aussi être invitées à donner leur point de vue au sujet du nombre de personnes qu'elles pensent être dans une situation semblable à la leur (pour trianguler l'exactitude des estimations des personnes déplacées) et indiquer l'endroit où elles pensent que d'autres personnes déplacées peuvent être localisées (utile pour retrouver les personnes déplacées chez les populations d'accueil). Comme pour les discussions avec les groupes cibles, lors de la sélection des informateurs clés, veiller à ce

que la sélection soit représentative. Par exemple, il ne faut pas questionner seulement les hommes, mais également les femmes, les personnes âgées, les jeunes, etc. Ceci permettra de reconstituer un profil global de la population des personnes déplacées. Au cas où les personnes ne seraient pas habituées à quantifier les données, la « méthode de répartition proportionnelle » peut être utilisée pour s'accorder sur les chiffres. Ceci implique d'utiliser des haricots ou des cailloux et de demander à une personne ou à un groupe de les diviser selon le nombre de personnes dans le village, le nombre de personnes qui ont fui et autres variables²⁸.

Données minimales à recueillir :

- Taille approximative de la population des personnes déplacées ;
- Catégorisation approximative par âge et sexe ;
- Raisons des déplacements ;
- Commentaires/observations, par ex. sur l'état général.

Nécessités d'actualisation :

La mise à jour des données se fera aussi souvent que nécessaire, de préférence en conjonction avec tout profilage de personnes déplacées utilisant la méthode quantitative.

Temps et ressources nécessaires :

Temps minimum requis	0 - 1 semaine
Personnel	Enquêteur
Transport et logistique	minimum
Équipement spécial	minimum

Points forts	Limites
<ul style="list-style-type: none"> • Peut fournir des informations de base même sans accès direct ou en cas de localisation inconnue des personnes déplacées (c.-à-d. contexte urbain). • Presque pas de ressources requises. • Rapide à organiser. • Activité « profil bas » qui peut être organisée et menée loin de la localisation des personnes déplacées au cas où celle-ci serait difficile ou impossible d'accès. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne fournit que des informations anecdotiques ou approximatives. • Les chiffres et les lieux obtenus ne sont pas fiables à moins d'être confrontés à d'autres sources. • Les données supplémentaires obtenues peuvent être faussées par des intérêts personnels ou en raison de pression des autres membres de la communauté, d'où la nécessité d'une préparation minutieuse dans la sélection des informateurs et pour la sélection et les critères de décision. • Afin de pouvoir sélectionner les informateurs clés, une connaissance préalable de la population est indispensable. • Les informateurs clés pourraient utiliser le lien avec des acteurs/organisations externes comme moyen de légitimer leur position au sein de la communauté et ainsi d'avoir du pouvoir.

²⁸ "Estimating Population Size in Emergencies", PAM, décembre 2006

Références clés du Chapitre 3

Généralités

Research Ethics in Complex Humanitarian Emergencies: Summary of a Workshop, Holly Reed, Rapporteur
ISBN : 0-309-08493-8, 28 pages, 6x9, (2002)

Draft Global Guidance: Monitoring and Reporting Grave Child Rights Violations in Situations of Armed Conflict, Module 3: Monitoring – Data Collection and Analysis
(disponible fin 2007)

UNHCR / WFP Joint Assessment Guidelines
(Première édition juin 2004)

Guide Pratique pour l'Usage Systématique des Standards et des Indicateurs dans les Opérations de l'UNHCR (Deuxième édition révisée, septembre 2006)

Diverses méthodes

Demographic Methods in Emergency Assessment: A Guide for Practitioners, adapted for use in environmental and conflict as well as disaster-related displacement. Center for International Emergency, Disaster and Refugee Studies (CIEDRS) et le Hopkins Population Center (2003)

UNHCR Handbook for Emergencies, Chapter 10 Population Estimation and Registration (Troisième édition, février 2007)

Estimating Population Number in Emergencies: Report of the Inter-Agency Technical Meeting Programme Alimentaire Mondial, Emergency Needs Assessment Branch (ODAN) novembre 2006

Counting and Identification of Beneficiary Populations in Emergency Operations: Registration and its Alternatives
John Telford, London: Overseas Development Institute, Relief and Rehabilitation Network, Good Practice Review (septembre 1997)

EXEMPLES DE MÉTHODOLOGIE

1. Vérification sur documents – Somalie

CIP Somalie – Groupe sectoriel de la protection, juin – septembre 2006

Objectifs de l'exercice :

Recueillir l'ensemble des informations produites sur les personnes déplacées sur une période de trois ans, faire un état de la situation, relever les lacunes en matière d'informations et indiquer la nature et la méthode du travail qui reste à réaliser.

Parties impliquées :

Personnes déplacées, autorités somaliennes, agences onusiennes, ONG locales et internationales.

Description sommaire de la situation :

En dépit de l'accès très limité des organisations internationales dans ce pays, les ONG locales et les associations ont continué à remplir leur mission dans des conditions très difficiles. Les informations relatives aux personnes déplacées étaient cependant peu fiables : ces informations se recoupaient et s'avéraient incohérentes dans certaines zones ou non vérifiées et insuffisantes dans d'autres. Il importait donc de développer un mécanisme pour recueillir les informations disponibles et reconstituer une image globale sur laquelle baser les décisions et stratégies futures.

Description de la méthode :

- Un expert en collecte de données démographiques a été recruté.
- Les données ont été collectées à partir de toutes les sources disponibles et les informations saisies sur une matrice par zone au niveau de l'installation. Le format de la matrice a été approuvé par le groupe de travail sur la protection/ personnes déplacées.
- Afin de mettre à jour et de vérifier les informations reçues, les matrices ont été envoyées aux divers groupes de coordination sur le terrain (Somaliland, Puntland et Sud/Central) où les différents acteurs devaient vérifier la situation au mois de juillet 2006.
- La matrice fournissait des informations et des «points d'entrée» sur :
 - Les estimations non regroupées de population ;
 - Les lieux d'installation ;
 - Les modes de déplacement ;
 - L'accès aux services de base ;
 - Les moyens de subsistance et les mécanismes d'adaptation ;
 - Les questions de protection ;
 - Les solutions durables.
- Alors que la matrice reflétait les informations contenues dans les rapports des diverses organisations, elle ne tendait cependant pas à valider les conclusions d'une quelconque organisation.

- La matrice a surtout permis aux organisations d'évaluer les 'lacunes en matière d'informations' et d'établir un ordre de priorité pour entreprendre la prochaine phase du profilage des personnes déplacées tout au long de 2007.
- 'Des lacunes communes' ont été identifiées tout au long de la vérification :
 - Attention particulière à des installations clairement identifiées, avec évaluation limitée des zones mixtes ;
 - Estimations trop approximatives du nombre total de ménages/individus vivant dans une installation spécifique, et plus précisément du nombre de personnes déplacées par rapport aux autres cas ;
 - Manque de données non-regroupées (âge/genre) ;
 - Données géographiques/spatiales limitées sur l'emplacement exact des installations des personnes déplacées.

Vérification sur documents – matrice des installations des personnes déplacées

Cette matrice montre les informations collectées sur les personnes déplacées dans les camps, les installations et les villages d'accueil de la région de Merka, Bas-Chébéli, en Somalie

N° de code	Région	District ou ville	Nom de l'install.	Type d'install.	Localisation dans/hors de la ville)	Propriété de la terre	Catégorie (personnes déplacées/ Communauté d'accueil/ Réfugiés)	Nombre de familles			Nombre d'individus			Clans	Principaux lieux d'origine	Principales dates du déplacement	Principales causes du déplacement
								Personnes déplacées	Pop* d'accueil	Réfugiés	Personnes déplacées	Pop* d'accueil	Réfugiés				
1	Bas-Chébéli	Merka	Ayub	Installation de personnes déplacées	À l'intérieur de la ville	Terre appartenant à l'État	Personnes déplacées (96%) / Communauté d'accueil (4%)	294	6	0	1 764	36	0	Principalement Biyamal (Dir) ; les autres clans sont : Galjecel, Shekhaal, Abgal, Ajuran, IRahaweyn, Hawadle, Habargidir, Mursade et Garre	Vallée de Juba	1992	Conflit de la vallée de Juba
2	Bas-Chébéli	Merka	Dujuma	Installation en banlieue	Périphérie de la ville	Terre appartenant à l'État	Personnes déplacées (54%), autres groupes vulnérables/ résidents démunis	270	230	0	1 620	1 380	0	Tous du clan Jareer	Vallée de Juba	1992/1994	Conflit de la vallée de Juba
3	Bas-Chébéli	Merka	El Jalle (créé dans les années 60)	Installation en milieu rural/village d'accueil	Hors de la ville, 15 KM	Le terrain occupé par l'installation appartient à la communauté et est géré par les anciens du village ; les terres agricoles sont une propriété privée	Personnes déplacées, communautés d'accueil; quelques récentes personnes déplacées venant de Mogadiscio		380			2 280		Principalement Dir (Biyamal, Hawiye, Rahanweyn ; des minorités comme Tumul et Bantu	Bas Juba, Mogadiscio	1994	Conflits catastro. naturelles comme des inondations
4	Bas-Chébéli	Merka	Bufow (créé au milieu du XIX ^e siècle)	Installation en milieu rural /village d'accueil	Hors de la ville, 15 KM	Le terrain occupé par l'installation appartient à la communauté et est géré par les anciens du village ; les terres agricoles sont une propriété privée	Personnes déplacées, communautés D'accueil ; quelques récentes personnes déplacées en provenance de Mogadiscio		350			2 100		Principalement Dir (Biyamal, Hawiye, Rahanweyn ; des minorités comme Tumul et Bantu	Bas Juba, Mogadiscio	1994	Conflits catastro. naturelles comme des inondations
5	Bas-Chébéli	Merka	El Warigo (créé dans les années 70)	Installation en milieu rural/village d'accueil	Hors de la ville, 15 KM	Le terrain occupé par l'installation appartient à la communauté et est géré par les anciens du village ; les terres agricoles sont une propriété privée	Personnes déplacées communautés d'accueil ; quelques récentes personnes déplacées en provenance de Mogadiscio		420			2 520		Principalement Dir (Biyamal, Hawiye, Rahanweyn ; des minorités comme Tumul et Bantu	Bas Juba, Mogadiscio	1994	Conflits catastro. naturelles comme des inondations
6	Bas-Chébéli	Merka	Sagarole (créé dans les années 60)	Installation en milieu rural/village d'accueil	Hors de la ville, 15 KM	Le terrain occupé par l'installation appartient à la communauté et est géré par les anciens du village ; les terres agricoles sont une propriété privée	Personnes déplacées, communautés d'accueil ; quelques récentes personnes déplacées en provenance de Mogadiscio		600			3 600		Principalement Dir (Biyamal, Hawiye, Rahanweyn ; des minorités comme Tumul et Bantu	Bas Juba, Mogadiscio	1994	Conflits catastro. naturelles comme des inondations
7	Bas-Chébéli	Merka	Keyf	Camp, y compris 2 installations	À l'intérieur de la ville	Propriété privée	Personnes déplacées; réfugiés provenant d'Éthiopie (d'origine somalienne venant de la Zone 5, chassés en 1977 puis déplacés en 1991)	70		46				Principalement Rahanweyn et Garre ; Jiido (min)	Bay, Qorelye et Zone 5, Éthiopie	1990 et 1992	Conflits entre clans

Estimation de la population de Bas-Chébéli : 800 000/1 000 000 :

Estimation de l'OMS : 1 237 882 ; estimation du PAM : 1 000 000 ; estimation d'un groupe d'étude (KNS Nair & Mariam Awli) : 850 700

EXEMPLES DE MÉTHODOLOGIE

Accès aux services de base							Moyens de subsistance/Mécanismes d'adaptation	Principaux problèmes de sécurité	Intentions futures des personnes déplacées	Organisations travaillant dans les installations
Alimentation	Abri	Eau	Sanitaire	Éducation	Santé	VIH/SIDA				
La majorité (63%) prend 1 repas par jour ; les enfants reçoivent 3 repas par jour offerts par le Centre Sultan Orph.	70% sont de type Bush, 30% de type Carish	4 puits non protégés détenus par des individus, situés à 200 m d'intervalle, tarif: 0,03 USD par jerrican de 20 l	Absence de latrines ; défécation à l'air libre hors de l'installation ; rejet et brûlure de déchets à l'extérieur de l'installation	- D'après les sources, inscription totale grâce à la gratuité de l'éducation préscolaire et primaire au Centre Sultan Orph ; - alphabétisation des femmes adultes	Les enfants bénéficient d'un accès total au Centre d'orphelinat - vaccination des enfants (rougeole, polio, PEV) ; services de santé urbains disponibles (1 hôpital, 4 SMI, 1 poste sanitaire, 2 TB), mais inaccessibles en raison des tarifs élevés	Selon les sources, sensibilisation totale (méthodes de transmission et de prévention)	- Appravant des éleveurs (70%) et des agriculteurs (30%) ; actuellement l'accès à la terre est limité (30%), le maïs est la principale culture ; - la principale source de vie est une combinaison d'aumône et de travaux occasionnels (ramassage de bois de chauffage, travail domestique) ; - assistance sociale	Cas antérieurs de viol lorsque à l'extérieur du campement pour des besoins d'hygiène ; récente amélioration de la situation ; - travail des enfants	Désir de rester dans l'installation actuelle	- PAM, CICR, AYUUB (ONG locale) UNICEF: appui aux écoles de Merka;
La majorité (63%) prend 1 repas par jour ; les enfants reçoivent un repas léger supplémentaire par jour	95% sont de type Carish avec des toits en palmier, installation très surpeuplée	1 puits non protégé, gratuit, mais actuellement contaminé, donc hors d'usage ; utilisation du puits de la mosquée, tarif : 0,015 USD par jerrican de 20 l	Absence de latrines ; défécation à l'air libre hors de l'installation ; conditions d'hygiène et d'évacuation des déchets effroyables	- Accès limité à l'éducation en raison des contraintes financières (1,6 USD de frais mensuel par élève) ; - cours parascolaires financés par l'UNICEF	Services de santé urbains disponibles (1 hôpital, 4 SMI, 1 poste sanitaire, 2 TB), mais inaccessibles en raison des tarifs élevés - vaccination des enfants (rougeole, polio, PEV)	Selon les sources, sensibilisation totale (méthodes de transmission et de prévention) ; formation offerte par l'UNICEF aux jeunes	- Appravant, la quasi-totalité de la population était des agriculteurs ; actuellement l'accès à la terre est impossible, la principale source de vie est une combinaison d'aumône et de travaux occasionnels (ramassage de bois de chauffage, travail domestique) ; - assistance sociale	Cas antérieurs de viol lorsque à l'extérieur de l'installation pour des besoins d'hygiène ; récente amélioration de la situation, mais la peur est toujours présente ; - travail des enfants	Désir de rester dans l'installation actuelle	- UNICEF : appui aux écoles de Merka; et formation en matière de VIH offerte aux jeunes
En moyenne 1 repas par jour ; - l'autoproduction constitue la principale source d'alimentation, achat limité	Essentiellement de type Carish (70%)	6 puits non protégés	Près de 30 latrines traditionnelles	50% de fréquentation scolaire chez les enfants ; ratio M/F égal à 2 : 1	Absence de service de santé à proximité, dépendance des installations urbaines (7/15 km) -vaccination des enfants (rougeole, polio, PEV)	Selon les sources, sensibilisation totale (méthodes de transmission et de prévention)	- Essentiellement l'agriculture (2 hect /fam.) ; certaines personnes déplacées louent des terres agricoles (300 000SoSh / 19 USD par hectare par saison) ; le maïs est la principale culture (Gu), et le sésame (Deyr) - activités de pêche principalement par la communauté d'accueil ; - abattage des arbres pour la production du bois de chauffage et du charbon ; - assistance sociale	Travail des enfants	L'intérêt des personnes déplacées de longue date porté vers l'intégration	- Water For Life, UNICEF, UNESCO : appui aux écoles rurales
En moyenne 1 repas par jour ; - l'autoproduction constitue la principale source d'alimentation, achat limité	Essentiellement de type Carish (70%)	Système d'adduction d'eau en place	Près de 30 latrines traditionnelles	50% de fréquentation scolaire chez les enfants ; ratio M/F égal à 2 : 1	Absence de service de santé à proximité, dépendance des installations urbaines (7/15 km) -vaccination des enfants (rougeole, polio, PEV)	Selon les sources, sensibilisation totale (méthodes de transmission et de prévention)	- Essentiellement l'agriculture (2 hect /fam.) ; certaines personnes déplacées louent des terres agricoles (300 000 SoSh / 19 USD par hectare par saison) ; le maïs est la principale culture (Gu), & le sésame (Deyr) - abattage des arbres pour la production du bois de chauffage & du charbon ; - assistance sociale	Travail des enfants	L'intérêt des personnes déplacées de longue date porté vers l'intégration	- Water For Life, UNICEF, UNESCO : appui aux écoles rurales
En moyenne 1 repas par jour ; - l'autoproduction constitue la principale source d'alimentation, achat limité	Essentiellement de type Carish (70%)	Absence de source d'eau ; la source la plus proche se trouve à 6 Km dans le village Sagarole ; utilisation de l'eau de la rivière Shabelle, située à 12 Km		50% de fréquentation scolaire chez les enfants ; ratio M/F égal à 2 : 1	Absence de service de santé à proximité, dépendance des installations urbaines (7/15 km) ; -vaccination des enfants (rougeole, polio, PEV)	Selon les sources, sensibilisation totale (méthodes de transmission et de prévention)	- Essentiellement l'agriculture (2 hect /fam.) ; certaines personnes déplacées louent des terres agricoles (300 000SoSh / 19 USD par hectare par saison) ; le maïs est la principale culture (Gu), & le sésame (Deyr) ; - assistance sociale	Travail des enfants	L'intérêt des personnes déplacées de longue date porté vers l'intégration	- Water For Life, UNICEF, UNESCO : appui aux écoles rurales
Pendant la saison des récoltes, jusqu'à 3 repas par jour	Essentiellement de type Mudul	1 puits protégé	Présence de latrines à fosse adéquates à usage familial, dotées de dalle en béton ; - des fosses d'évacuation de déchets existent dans les villages	50% de fréquentation scolaire chez les enfants ; ratio M/F égal à 2 : 1	Absence de service de santé à proximité, dépendance des installations urbaines (7/15 km) ; -vaccination des enfants (rougeole, polio, PEV)	Selon les sources, sensibilisation totale (méthodes de transmission et de prévention)	- Essentiellement l'agriculture (2 hect /fam.) ; certaines personnes déplacées louent des terres agricoles (300 000SoSh / 19 USD par hectare par saison) ; le maïs est la principale culture (Gu), & le sésame (Deyr) - l'élevage est une importante source de revenus (vaches) ; - assistance sociale	Travail des enfants	L'intérêt des personnes déplacées de longue date porté vers l'intégration	- Water For Life, UNICEF, UNESCO : appui aux écoles rurales
2 repas en moyenne par jour ; aliments achetés au marché local ; le maïs constitue un aliment stable	Gratuit	Puits non protégés, 0,06 USD par jerrican de 20 l, longues files d'attente, les femmes et les enfants vont puiser de l'eau, 60/80 l de consommation moyenne par famille/jour	Fosse à ciel ouvert	Accès limité à l'éducation en raison des contraintes financières (25 000 SoSh de frais mensuel par élève)	Services de santé urbains disponibles (1 hôpital, 4 SMI, 1 poste sanitaire, 2 TB) ; - vaccination des enfants (rougeole, polio, PEV)	Selon les sources, sensibilisation totale (méthodes de transmission et de prévention)	- Ramassage de bois de chauffage et d'herbes, travail domestique, élevage, commerce ; l'assistance sociale au sein de la parenté sont pratiquées	- Sentiments de discrimination et d'isolement ; cas antérieurs de viol lorsque à l'extérieur de l'installation pour des besoins d'hygiène ; récente amélioration de la situation ; - travail des enfants	Intérêt porté à l'intégration et à l'égalité des chances	- CICR (aide alimentaire offerte deux fois en 2006)

Sources : - Rapport interorganisations d'évaluation rapide 22-27 juin 06

2. Imagerie aérienne/satellitaire

Exemple 1 : Estimation de la taille de la population à l'aide de l'imagerie satellitaire à faible définition

La carte ci-dessous est un bon exemple de la manière dont les estimations sur la densité de la population vivant dans de vastes zones peuvent être tirées à partir d'une combinaison d'images satellitaires et d'autres sources. Cependant, étant donné que la résolution utilisée est d'un kilomètre par pixel, elle n'est pas appropriée pour l'identification de plus petits groupes de population.



Carte UNOSAT présentant une estimation de la densité de la population d'Aceh, Indonésie

ID du produit: 836 – 1 jan, 2007

GLIDE: FL-2006-000192-IDN

Empreinte du produit (LAT x LONG, WSG84

Degrés géographiques, décimaux)

En haut à gauche : 5.632288 x 96.324366

En bas à droite : 3.184512 x 98.303867

Echelle de la carte (pour impressions A3): 1:830,000

Projection: UTM Zone 47N WGS 1984

Source(s): Population Data: Landsat 2004

Données sur les précipitations: CMORPH 2006

Sources: OCHA, NOAA, OMS, GEBCO Map Production:
UNOSAT (29 décembre 2006)

Cette carte illustre les estimations de la densité de la population dans les neuf districts les plus touchés par les inondations à Aceh. Ces données datent de 2004 et ont été tirées de LandScan Global Population Database, avec une résolution spatiale d'un kilomètre par pixel. Les estimations de la population du district (étiquetées sur la carte) datent de 2003 et ont été fournies par l'OMS. Remarque : Il s'agit de sources de données de population distinctes et obtenues par des méthodes différentes, reflétant différentes années et pouvant présenter des chiffres assez différents au niveau du district. Les courbes de niveau des précipitations (10mm) ont été calculées à partir de l'ensemble quotidien des données de précipitations CMORPH à une résolution spatiale d'environ 27 km, et représentent la quantité de précipitations du 18 au 27 décembre 2006.

Commande d'images satellitaires

Il est important de tenir compte des aspects suivants au moment de la commande d'images satellitaires pour une région spécifique :

Zone géographique d'intérêt

1. Description verbale : Préciser la description utilisée à titre de référence et à paraître sur le medium final.
2. Description géographique : Définir la zone d'intérêt (ZI) à l'aide de coordonnées ou d'un fichier de formes. Toutes les données doivent être fournies en projection géographique, à l'aide de la latitude et de la longitude, des degrés décimaux, basés sur l'ellipsoïde WGS84.
 - i. Spécifier les quatre coins ; ou
 - ii. Spécifier le point central, la hauteur et la largeur de la zone. Noter que les ZI circulaires ne sont pas pris en charge, ou
 - iii. Spécifier les coordonnées en fichier de texte ASCII (à l'aide du fichier de format ArcInfo, Single Precision). Le fichier peut contenir un minimum de quatre points et un maximum de 1000 points.

Les polygones peuvent avoir une taille minimum de 5 km par côté pour l'imagerie basique, l'imagerie standard et 1"=400' pour l'imagerie Ortho rectifiée et une taille minimum de 10 km par côté pour toutes les autres imageries Ortho rectifiées.

Autres paramètres :

Spécifiez les dates appropriées ainsi que les angles latéraux que vous êtes disposés à accepter. Maintenez une distance d'au moins 10 degrés entre les angles latéraux minimaux et maximaux. Notez que plus la différence entre les angles latéraux minimaux et maximaux est réduite, plus longue doit être la fenêtre de collection nécessaire. La durée du temps supplémentaire requis dépend de la latitude de votre zone d'intérêt et du type de tâche effectuée.

Exemple 2 : Nombre d'habitations et estimation de la taille de la population à l'aide de l'imagerie satellitaire à haute définition

La carte illustre comment les méthodes à distance (traitement de l'imagerie satellitaire et automatisé) peuvent produire une approximation du nombre d'habitations dans des installations précises. Cette méthode peut alors être utilisée avec les données collectées sur le terrain telles que le nombre moyen d'individus par habitation pour estimer la population totale réelle de l'installation. Il est important de savoir que l'acquisition des images à haute définition nécessaires peut s'avérer coûteuse.²⁹

La carte présente le camp de Kigoma en Tanzanie, avec le nombre d'habitations dans chaque zone approximative illustrée par un codage de couleurs.

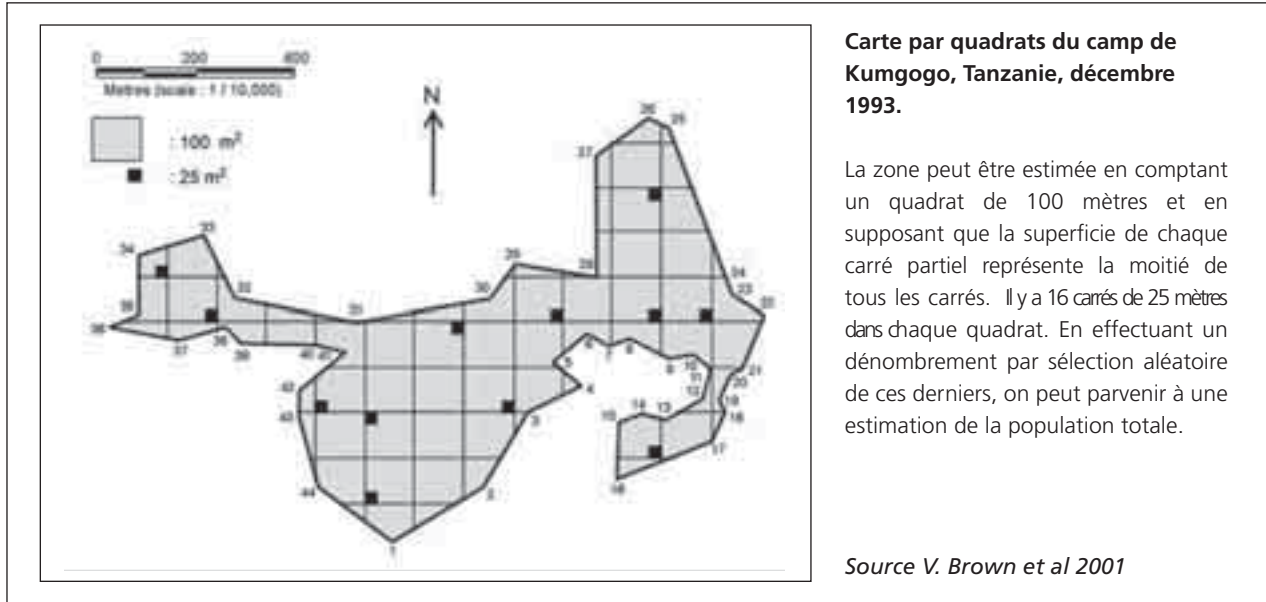
Source : Installations de réfugiés dans l'ouest de la Tanzanie UNHCR GIS Unit, Genève, septembre 2005)



²⁹ 2000-3000 US\$ pour une scène de 270 km²

3. Estimation de la taille de la population – la méthode par quadrats

La méthode par quadrats consiste à diviser une zone à enquêter en carrés de taille égale ou quadrats comme première étape de détermination de la zone à enquêter.



Etape 1 : Obtenir une vue aérienne ou dessiner une carte de la zone d'intérêt. Cela peut avoir la forme d'une image satellitaire, d'une photographie aérienne ou d'une photo mosaïque, une carte éditée ou une carte dessinée à la main.

Etape 2 : Mesurer le périmètre de la zone.

a. Choisir un point de départ ou un point de repère. Toutes les limites externes de la zone sont définies par leurs positions, pouvant être mesurées en degrés à l'aide de compas ou de récepteurs portables GPS. A chaque point pour lequel une nouvelle direction est prise, le GPS donne les coordonnées du point géographique sur lequel l'on se trouve.

b. A chaque nouvelle direction prise, mesurer la distance d'un point à l'autre. Cela peut être fait en mesurant les pas (un pas = un mètre, par exemple), à l'aide d'un planimètre, ou dans le cas des grandes distances, à l'aide du compteur kilométrique d'une voiture.

Etape 3 : Après avoir pris les mesures du périmètre, faire une ébauche à l'échelle de la zone. Une feuille de papier peut être utilisée sur une échelle de 1:10 000 (cent mètres mesurés au niveau du terrain correspondent à un centimètre sur le papier). Cette ébauche peut également être obtenue en saisissant les données de la longitude et de la latitude à partir du GPS dans un ordinateur, même si un logiciel de cartographie est nécessaire pour ce genre de travail. Les grilles sont alors superposées sur l'ébauche à l'échelle. En fonction de la superficie de la région, cela pourrait faire des quadrats de 25 x 25 mètres ou des quadrats de 100 x 100 mètres.

Etape 4 : Calculer la superficie de l'ensemble de la zone en comptant le nombre de quadrats complets et partiels. La surface d'un quadrat complet = longueur x largeur. On peut faire une estimation de la surface des quadrats partiels (formes irrégulières) en créant des formes géographiques plus petites et en faisant leur somme. (La surface d'un carré ou d'un rectangle = longueur x largeur. La surface d'un triangle = $\frac{1}{2}$ base x hauteur). L'on pourrait également émettre l'hypothèse raisonnablement simple selon laquelle, en moyenne, la surface d'un carré partiel est égale à la moitié de la surface des carrés complets.

Etape 5 : Sélectionner un échantillon aléatoire de quadrats (MSF/Epicentre recommande de sélectionner de 5 à 25 petits quadrats mesurant 625 mètres carrés). Au sein de chaque échantillon de quadrat, un comptage par tête (ou entretien d'enquête) doit être entrepris. Une autre approche consisterait à sélectionner un échantillon stratifié de quadrats sur la base des modes d'installation de haute densité, de moyenne densité et de faible densité observés.

Etape 6 : En ce qui concerne l'échantillon aléatoire, la densité moyenne de la population mesurée dans les échantillons de quadrats peut être directement transposée à toute la surface pour une estimation de la population totale. S'agissant de l'échantillon stratifié, une pondération peut être nécessaire avant une transposition à la surface totale.

4. Surveillance des flux

Pays et date d'utilisation de la méthodologie :

IASC Somalie – groupe sectoriel de protection, janvier – septembre 2006

Objectif de l'exercice :

Surveiller et analyser les mouvements de la population afin de mieux comprendre les modes/tendances des déplacements et les besoins urgents des personnes déplacées à la suite de conflits, inondations, sécheresses, etc.

Organisations impliquées :

Partenaires du groupe sectoriel de protection (OCHA, UNHCR, UNICEF, FSAU, DRC)

Description sommaire de la situation :

Comme précédemment indiqué, en dépit d'un accès très limité dans le pays, les organisations internationales, les ONG locales et les associations continuent cependant de travailler dans des conditions difficiles. Le système de suivi des mouvements de la population était utilisé en même temps que d'autres méthodes de contrôle ponctuel telles que le suivi de la protection et les missions d'évaluation lorsque l'accès était possible.

Description de la méthode :

- Surveiller et observer les mouvements de la population dans les zones d'opération ;
- Compiler les résultats et faire rapport au groupe sectoriel de protection ainsi qu'à l'UNHCR Somalie en tant que dépositaires de l'information, et lorsque les mouvements surviennent, fournir les raisons et les besoins urgents des personnes déplacées ;
- Maintenir des contacts directs et réguliers avec les membres de la communauté et la population d'accueil afin d'obtenir des informations régulières sur la situation par les organisations locales travaillant sur le terrain ;
- Recueillir les informations via les sources de données secondaires telles que les anciens, les médias, les chefs locaux, etc. ;
- Aller dans les zones où des déplacements sont signalés, afin de recueillir des informations ;
- Mener des entretiens et des discussions de groupes avec les populations affectées et avec d'autres membres de la communauté locale ou d'accueil ou avec les anciens afin de recueillir des informations ;
- Assurer la coordination et le partage d'informations avec les partenaires chargés de contrôler les mouvements de la population et situés dans la même région pour éviter le double emploi et intervenir efficacement ;
- Faire un suivi d'urgence lorsque le groupe sectoriel de protection en fait la demande.

Cette méthode peut également être utilisée pour l'actualisation des informations sur les mouvements des personnes déplacées.

5. Comptage par tête

Exemple 1 : Comptage par tête avec des recenseurs

Etape 1 : Obtenir une carte de la région dans laquelle procéder au dénombrement de la population. Il peut s'agir d'une carte numérisée élaborée à partir des points de cheminement GPS, une image prise par satellite, une photo mosaïque prise à partir d'une photographie aérienne, une carte politique locale ou même une carte dessinée à la main par des membres de la communauté.

Etape 2 : Identifier les segments ou sections qui ne se chevauchent pas et qui couvrent l'ensemble de la région sur la carte, et confier à chaque recenseur des sections précises.

Etape 3 : A un moment précis, (souvent à l'aube, lorsque les personnes se réveillent, ou au crépuscule, lorsque les gens rentrent du travail), les recenseurs se rendent à leurs sections respectives pour compter chaque habitation (Ils peuvent également laisser une identification ou un numéro d'adresse sur ou à côté de chaque habitation pour usage ultérieur) et compter le nombre total de personnes présentes physiquement. Les habitations non occupées doivent être également prises en compte. Une option serait de fermer le camp à toute personne qui souhaite entrer ou sortir et procéder au dénombrement 'en l'état'. Les avis des personnes doivent être utilisés pour savoir si une hutte ou une habitation est simplement inoccupée parce que ses occupants sont absents ou si elle a été vidée de ses occupants depuis quelque temps (fermée, délabrée, vidée de tous effets).

Etape 4 : La somme de toutes les sections ou de tous les segments est égale à la population totale de cette région. Connaissant le nombre total d'habitations, il est également possible de faire une estimation de la taille moyenne des ménages (chiffres à ajuster en fonction du nombre d'habitations vides).

Avantages (PAM Est du Soudan, rapport d'octobre 2006)

- Convient pour les communautés ayant des similitudes sur le plan ethnique ;
- Convient pour des sociétés où la cohabitation entre les femmes et les hommes est interdite ;
- Convient pour des situations où les ménages et les installations sont dispersés ;
- Convient pour des contextes où les personnes déplacées sont vulnérables ;
- Possible à exécuter lors de mauvaises conditions météorologiques ou par fortes chaleurs.

Exemple 2 : Comptage par tête dans un lieu central

La population est réunie en un lieu central et on procède au dénombrement systématique des personnes, les unes après les autres, en utilisant des bracelets ou de l'encre invisible pour éviter les doubles comptages.

Inconvénients (PAM Est du Soudan, rapport d'octobre 2006)

- Opération difficile pour les personnes déplacées, les enfants en particulier, les personnes âgées et les femmes ;
- Nécessite des équipes mobiles pour aller à la rencontre des personnes malades, handicapées, des femmes enceintes et autres personnes incapables de se rendre aux points d'enregistrement ;
- Nécessite deux équipes ;
- Nécessite la mise en place d'abris et d'approvisionnement en eau ;
- Nécessite davantage de personnes chargées de contrôler la foule ;
- Le rassemblement de la foule peut entraîner la propagation de maladies contagieuses ;
- Certaines communautés peuvent avoir du mal à supporter que les hommes soient mélangés aux femmes ;
- Le comptage peut attirer des prétendants venant de la communauté d'accueil ou voisine.

6. Comptage des habitations

Étapes à observer par les recenseurs pour le comptage des habitations :

Étape 1 : Obtenir une carte de la région dans laquelle procéder au dénombrement de la population. Cela peut être une image prise par satellite, une photo mosaïque prise à partir d'une photographie aérienne, une carte numérisée élaborée à partir des points de cheminement GPS, une carte politique locale ou même une carte dessinée à la main par des membres de la communauté.

Étape 2 : Identifier les segments ou sections qui ne se chevauchent pas et qui couvrent l'ensemble de la région sur la carte, et confier à chaque recenseur des sections précises.

Étape 3 : les agents recenseurs se rendent à leurs sections respectives pour compter chaque habitation et laisser une identification ou un numéro d'adresse sur ou à côté de chaque habitation pour usage ultérieur. Toutes les dix maisons, le nombre de personnes présentes est enregistré. Ces chiffres peuvent être utilisés pour faire d'abord une estimation moyenne du nombre d'habitants par maison et ensuite une estimation de l'ensemble de la population.

Étape 4 : Le nombre moyen de personnes par habitation, si possible, est multiplié par le nombre d'habitations d'une section pour obtenir une estimation d'un segment de la population. Ces chiffres sont, à leur tour, additionnés pour obtenir l'effectif de l'ensemble de la population.

Lorsque le comptage des habitations est utilisé pour faire une estimation de la population, il peut être nécessaire d'ajuster l'estimation globale pour compter les membres habituels des ménages, absents le jour du comptage. Lorsque cette méthode est utilisée pour faire une estimation de la taille moyenne des ménages, il peut apparaître nécessaire de faire un ajustement pour intégrer l'effet déflationniste des habitations vides. (Si 4000 personnes sont recensées dans un total de 1000 habitations par exemple, alors il est correct d'utiliser une moyenne de quatre personnes par habitation pour extrapoler à l'ensemble de la population ; si 100 de ces habitations sont inoccupées, alors l'estimation plus exacte de la taille moyenne des ménages est de $4000/900 = 4.4$).

7. Enquête sur les ménages

Exemple 1 :

Enquête par sondage sur les intentions de retour des personnes déplacées vers leurs lieux de résidence d'origine

Khartoum, Nord, Est, Centre du Soudan et Nuba, OIM, Soudan 2005

Description sommaire de la situation :

« A la demande du gouvernement soudanais représenté par la CAH (Commission de l'aide humanitaire), l'enquête auprès des personnes déplacées a été menée à Khartoum et dans d'autres régions abritant les personnes déplacées, dans le nord (Nil et Etat du Nord), l'est (Mer rouge, Kassala et Guedaref), le centre (Nil Blanc, Nil Bleu et Sennar) et le Kordofan méridional (Nuba) » par l'OIM.

Objectifs de l'exercice :

« Collecter des données sur les intentions, les motivations et les préoccupations des personnes déplacées concernant le retour volontaire, rassembler les informations de base sur la démographie et la situation socioéconomique des personnes déplacées, indiquer le nombre de personnes déplacées souhaitant rentrer et indiquer les différents lieux des destinations de retour et les probables itinéraires de retour. »

Organisations impliquées :

« Ce projet revêt une importance particulière car il permet de fournir l'assistance appropriée aux personnes déplacées de retour et bénéficie de la participation du gouvernement soudanais, des agences onusiennes et des autres organisations dont le mandat est de fournir un appui aux personnes déplacées. L'UNHCR, la CAH, OCHA, l'OIM, l'OMS, l'UNICEF, le NRC et le FAR³⁰ ont participé à la mise en œuvre et au financement de l'enquête. »

Description de la méthode :

Les informations disponibles sur le nombre de personnes déplacées et leur emplacement ont fourni le cadre pour la sélection de l'échantillonnage. Les ménages ont été sélectionnés comme unités d'échantillonnage ou comme unités d'analyse et dans la plupart des cas, les personnes interrogées étaient les chefs de famille. Le nombre estimé de personnes déplacées considéré pour le cadre de la population était de 2.895.778 personnes vivant dans 11 Etats et correspondants à 482.630 ménages. Pour les entretiens, 7020 ménages ont été sélectionnés et interrogés, soit 44 238 personnes

Les équipes (recenseurs, chefs d'équipes, responsables d'ONG) ont été formées sur la collecte de données et l'échantillonnage dans les lieux de résidence. La formation s'est déroulée dans les locaux du bureau de la CAH, unité des personnes déplacées. L'OIM a préparé la méthodologie et le matériel de formation, imprimé les formulaires et géré l'opération de collecte de données sur le terrain à travers les partenaires responsables d'ONG avec l'unité des personnes déplacées de la CAH.

La formation s'est achevée le 10 avril 2005 et la collecte de données dans tous les endroits s'est terminée le 5 mai.

Les formulaires ont été acheminés au bureau de l'OIM à Khartoum, le traitement a été mis en place et s'est achevé le 31 mai 2005. Il comprenait le traitement manuel, le contrôle manuel logique, le codage des emplacements géographiques (Etats et Comtés), la conception de la base de données et la saisie des données, la vérification des données et les contrôles logiques après saisie des données. Au total 15 commis de saisie des données ont été engagés, et la conception de la base de données et la supervision étaient réalisées par le personnel de l'OIM.

Du 01 du 15 juin, l'OIM a préparé les résultats statistiques et l'analyse de base des résultats de l'enquête qui sont présentés dans le présent rapport.

Un total de 54 emplacements ont été sélectionnés pour l'enquête dans les Etats suivants : Khartoum, El Jezira, Sennar, Nil Bleu, Nil Blanc, Mer rouge, Kassala, Guedaref, River Nile, Nord et Kordofan méridional. Les emplacements étaient des camps de personnes déplacées (ou une partie des camps), des zones squattées ou des quartiers avoisinants les villes/villages et abritant une population importante de personnes déplacées.

³⁰ Fellowship for African Relief

Questionnaire :

The image shows a survey form with the following sections:

- HOUSEHOLD INFORMATION:** Fields for household ID, location, and other identifiers.
- HOUSEHOLD MEMBERS:** A table with columns for name, sex, age, and other characteristics.
- QUESTIONS:** A series of numbered questions (A1-A4, B1, C1-C5, D1-D5) regarding migration and intentions.

Enquête auprès des ménages sur les intentions des personnes déplacées, Soudan 2005

Les questions de l'enquête comprennent :

- (A) Emplacement d'origine
 - A1. Lieu d'origine
 - A2. Quand êtes-vous parti de votre lieu d'origine ?
 - A3. Quand êtes-vous arrivé dans cet emplacement ?
 - A4. D'où êtes-vous arrivé ?

- (B) Composition du ménage, caractéristiques socioéconomiques, ethniques
 - B1. Caractéristiques des membres

The image shows the continuation of the survey form with the following sections:

- QUESTIONS (continued):** Questions B2 through D5, covering topics like ethnic group, meals per day, reasons for displacement, and intentions to return.

- B2. Groupe ethnique/tribal
- B3. Combien de repas par jour pris au sein du ménage ?
- B4. Type de maison/abri ?
- B5. Quelle est la raison principale de votre déplacement ?

- (C) Origine, retour et caractéristiques de réintégration
 - C1. Connaissez-vous vos droits et ceux de votre famille vous autorisant au retour, à l'installation sur place ou ailleurs ?
 - C2. Avez-vous décidé vous ou votre famille de rentrer sur votre lieu d'origine ?
 - C3. Possédez-vous assez d'informations pour prendre cette décision ?
 - C4. Un membre de votre famille proche est-il rentré sur votre lieu d'origine ?

- (D) Si vous avez décidé de rentrer
 - D1. Quand comptez-vous rentrer ?
 - D2. Si vous ou votre famille avez décidé de rentrer, quelles raisons vous ont empêché ou vous empêchent vous ou votre famille de le faire jusqu'à présent ?
 - D3. Quels sont les facteurs qui influencent votre décision de rentrer ?
 - D4. Quelle activité vous ou votre famille comptez mener au retour ?
 - D5. Quels sont les risques probables auxquels vous aurez à faire face vous ou votre famille à votre retour sur votre lieu d'origine/ destination de retour ?

D6. D'après vous ou votre famille, quel est l'itinéraire préféré et le plus sécurisé pour le retour dans votre lieu d'origine/destination de retour ?

D7. Prévoyez-vous de vous arrêter en route à un endroit pour plus de 24 heures ?

D8. Quels seront les premières préoccupations ou premiers besoins que vous ou votre famille prévoyez à votre retour dans votre lieu d'origine ?

(E) Si vous avez décidé de ne pas rentrer

E1 : Quels sont vos projets ?

E2. Quels problèmes comptez-vous rencontrer vous et votre famille si vous restez là ?

(F) Si vous n'avez pas décidé de rentrer

F1. Quelle est la raison principale pour laquelle vous ne vous êtes pas encore décidé ?

F2. Quels sont les facteurs qui pourront influencer votre décision de rentrer ?

(G) Propriété

G1. Quels documents d'identité détenez-vous ?

G2. Est-ce que vous ou votre famille possédez des biens là où vous vivez actuellement ?

G3. Quel genre de biens ?

G4. Détenez-vous des titres de propriété pour ces biens ?

G5. Avant votre déplacement ou celui de votre famille possédiez-vous des biens ?

G6. Quel genre de biens ?

G7. Détenez-vous des titres de propriété pour ces biens ?

G8. Qu'est-il advenu de ces biens ?

(H) Informations

H1. Quelles informations seraient utiles pour vous aider à prendre une décision de retour au moment opportun ?

H2. De quelles sources obtenez-vous généralement des informations ?

H3 Quelle est la source d'informations que vous aimez le plus ?

H4. Avez-vous un poste radio dans votre maison ?

H5. Avez-vous un poste de télévision dans votre maison ?

(I) Santé

I1. Quelqu'un de votre ménage a-t-il besoin d'un traitement médical en cours ?

I2. Quelqu'un de votre ménage a-t-il besoin d'assistance mentale/traitement en cours ?

I3. Les femmes enceintes du foyer ont-elles eu accès aux services prénataux là où vous vivez actuellement ?

I4. L'une de ces femmes prévoit-elle de rentrer avant son accouchement ?

I5. Où le ménage se rend-il pour les premiers soins de santé ?

Exemple 2: Etude sur les personnes déplacées en zone urbaine, Khartoum, Soudan - IDMC/ Jacobsen, janvier - mars 2007

Dans les zones où sont menées les enquêtes sur des densités différentes d'un ou de plusieurs groupes de populations, il importe de veiller soigneusement au choix de l'échantillonnage. L'on pourrait par exemple imaginer un échantillon prélevé dans une zone où le taux de personnes déplacées par rapport à la population locale est plus élevé que dans les autres zones, et se servir des résultats de l'enquête pour les extrapoler en chiffres nationaux. Cette méthode conduirait évidemment à des chiffres de personnes déplacées beaucoup plus élevés que la situation réelle, simplement parce que l'échantillonnage n'était pas représentatif. Pour éviter ce risque, la description ci-dessous fournit des conseils sur la manière de sélectionner un échantillonnage afin d'obtenir les résultats les plus exacts possibles à partir de l'extrapolation.

Cette enquête a été menée d'une part pour identifier les personnes déplacées « invisibles » mais vivant au sein de la population d'accueil, et d'autre part, pour collecter les données socioéconomiques de la population de la ville, y compris les déplacés et les domiciliés. L'équipe conceptrice de l'enquête avait compris qu'il lui faudrait effectuer, comme étape préliminaire, un processus d'échantillonnage stratifié pour prendre en compte les diverses densités de personnes déplacées à travers la ville. L'un des principaux objectifs de la stratification est d'améliorer la précision des estimations de l'enquête en réduisant la variation à l'intérieur des strates, c.-à-d. d'obtenir une plus grande exactitude des estimations de la population des personnes déplacées extrapolées à partir de l'étude. La sélection de l'échantillon a été réalisée au sein de strates prédéterminées par les experts locaux pour contenir des densités différentes de personnes déplacées.

Etapes :

« Pour déterminer la proportion de personnes déplacées vivant à Khartoum nous emploierons une méthode en deux étapes. La première étape consiste à établir la répartition de la densité de la population des personnes déplacées à l'intérieur de la ville. L'hypothèse sous-jacente est que la répartition de la densité est différente dans différentes sections de la ville, l'hypothèse nulle étant que les répartitions sont égales.

Ho: $p_1=p_2=p_3=p_4$

Ha: $p_1 \neq p_2 \neq p_3 \neq p_4$

Pour vérifier l'hypothèse alternative par rapport à l'hypothèse nulle, nous utiliserons un échantillonnage de stratification à deux étapes. Généralement, la stratification permet d'améliorer la précision des estimations par la réduction de la variation à l'intérieur des strates. Celle-ci influencera fortement la réduction de la variation si les moyennes des strates diffèrent les unes des autres et s'il existe une variation relativement faible à l'intérieur des strates. Le centre urbain plus connu sous le nom de Grand Khartoum est divisé en trois 'villes' : Khartoum, Khartoum Nord et Omdurman. Chacune de ces trois villes sera divisée en quatre strates, en fonction du type de logements et de la densité de personnes déplacées prévue, comme suit :

Strate No.	Type de quartier urbain	Densité de personnes déplacées prévue
I	Anciennes installations y compris les vieux quartiers populaires et les installations de première classe	Très bas
II	Installations de première et seconde classes	Moyen (Les personnes déplacées occupent des bâtiments en construction comme stratégie de subsistance) en construction
III	Camps de personnes déplacées et zone autour des camps	Elevé
IV	Quartiers de réinstallation/relocalisation des personnes déplacées	Elevé

On suppose que ces quatre strates sont hétérogènes en ce qui concerne la répartition des personnes déplacées et par conséquent représentent par procuration les différentes densités des personnes déplacées. Chaque strate est dessinée selon des probabilités inégales lors de la première phase et se compose de zones de recenseurs (chacune ayant une densité de population égale). Le nombre de zones de recenseurs choisies dans chaque strate sera égal à la proportion de la population totale de cette strate, de sorte que le nombre total de ménages questionnés soit égal à 1000 (~330 pour chacune des trois villes).

Les zones de recenseurs seront elles-mêmes choisies à l'aide d'un simple échantillon aléatoire pour que chacune des zones ait la même probabilité d'être sélectionnée.

A l'intérieur de chaque zone confiée aux différents recenseurs, n ménages seront choisis de façon aléatoire à l'aide d'un échantillonnage systématique soit avec les populations présentes soit chaque ménage j choisi à partir d'un point fixé au hasard, j étant fixé pour donner la taille de l'échantillon souhaitée. Les ménages sélectionnés (incluant les personnes déplacées et non déplacées) se verront poser un certain nombre de questions relatives à leurs mouvements et à d'autres expériences urbaines.

Afin de faciliter la méthode d'échantillonnage, nous créerons une carte GIS, en utilisant une combinaison de vues aériennes de Khartoum, recouvertes par un plan des quatre strates, les zones de recenseurs étant déterminées par les données du recensement soudanais de 1993. La carte présentera également les routes principales, les frontières administratives et d'autres variables importantes. Une combinaison de vues aériennes à haute définition et de la carte GIS sera utilisée pour déterminer la manière de réaliser l'échantillonnage dans les zones des recenseurs. L'objectif est de normaliser la procédure pour permettre la reproduction dans d'autres zones urbaines abritant les personnes déplacées.

Une fois l'enquête terminée, nous pourrions déterminer la proportion de personnes déplacées par rapport au reste de la population dans chaque strate. En fonction de cette proportion, nous pourrions évaluer le nombre total de personnes déplacées vivant dans la ville entière. »

Stratification de Khartoum

Les quartiers de Khartoum, Khartoum Nord et Omdourman ont été divisés en quatre strates en fonction de la densité prévue de personnes déplacées. Khartoum a été divisé comme suit :

Khartoum			
Strate I.	Strate II.	Strate III.	Strate IV
<i>Vieux quartiers populaires</i> : Burri, Nasir, Extension de la troisième classe, Hai al Zohur, Sahafa, Gabra, Arkawet, geref Garb, Remela, Goz, Hella Algededa, Al Azozab, Al kalaklat, Al Dekhenat, taebat al Hasanab, al deim, Al ushara, Al Ingaz, Al Salama, Id babikir et Jabal Awleya.	Mamura, Ferdos, Azhari, Mugaheen, Abu Adam, Geref Gareb, Ushara, Gabra Extension, Sgara Extension et Social Insurance.	Angula (Mayo Farm), Bantiu et Soba Aradi.	Mayo Farm, Dar Al Salam Jabal Awlia, Soba Aradi.
<i>Installations de première classe achevées</i> : Khartoum Est, Khartoum Ouest, Khartoum Centre, Khartoum2, Amarat, Khartoum3, Hai Alsafa, Al Reyad, Al Mansheya, Al Taief et Garden City.			

Références :

Golder, P.A. and Yeomans, K.A. 1973. "The Use of Cluster Analysis for Stratification" Applied Statistics, Vol 22. No 2, pp 213-219.
 Kalton, Graham, 1979. "Ultimate Cluster Sampling," Journal of the Royal Statistical Society, Vol 142, No 2, pp 210-222.

8. Enregistrement

Enregistrement des personnes déplacées DASS/OIM - Enregistrement des personnes déplacées dans le district d'Adjumani, Ouganda septembre 2005

Description sommaire de la situation :

En 2005, le gouvernement ougandais et les autorités du district d'Adjumani ont sollicité l'Assistance Danoise aux Stratégies d'Auto-suffisance (DASS) pour les aider dans une opération d'enregistrement des personnes déplacées dans le district. Etant donné que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), avait déjà été sollicitée auparavant par le Gouvernement ougandais et les agences onusiennes pour soutenir des opérations d'enregistrement des personnes déplacées au nord de l'Ouganda, un accord de coopération a été signé, la DASS étant l'organisation cheffe de file et l'OIM étant chargée de fournir l'appui technique. Le Projet d'enregistrement a été réalisé d'avril à septembre 2005. La diffusion des informations s'est faite à deux niveaux, en direction des autorités et en direction des personnes déplacées. Au cours de toutes ces réunions, les participants ont été sensibilisés sur la nécessité de n'inclure que les personnes déplacées dans l'opération d'enregistrement et sur le fait que l'opération ne serait pas suivie d'assistance immédiate.

Objectif de l'exercice :

Présenter un tableau exact de la population de personnes déplacées vivant dans le district d'Adjumani, afin de faciliter le soutien et la protection des droits des personnes déplacées conformément à la politique nationale sur les personnes déplacées.

Description de la méthode :

L'enregistrement des personnes déplacées effectué dans 29 sites d'enregistrement a permis d'assurer une couverture efficace de la zone du district d'Adjumani. Au total, 10.222 ménages composés de 41.005 membres ont été identifiés et enregistrés en tant que personnes déplacées. Le ménage moyen se composait de quatre membres.

Personnel :

Les annonces de recrutement de superviseurs, administrateurs d'enregistrement, commis de saisie ont été publiées localement pendant une semaine. Cinq superviseurs, 25 administrateurs d'enregistrement et cinq commis de saisie ont été engagés. Trois jours de formation ont été organisés par la DASS, l'OIM (enregistrement, méthodologie et questions opérationnelles) et l'UNHCR (Code de conduite). Le personnel a ensuite pleinement participé à la planification de l'opération d'enregistrement.

Organisation de l'enregistrement :

Le nombre et l'emplacement des centres d'enregistrement ont été identifiés en fonction de la concentration de la population de personnes déplacées. Il a été convenu que 29 centres suffiraient à couvrir le district d'Adjumani et permettraient un accès facile des personnes déplacées aux sites d'enregistrement sans qu'elles aient à parcourir de longues distances ou à emprunter des moyens de transport. La première partie de l'enregistrement consistait en un dénombrement qui s'est déroulé dans tout le district en l'espace d'une semaine. Les personnes déplacées furent avisées de se rendre au centre d'enregistrement le plus proche avec tous les membres de leur famille à une date spécifique. Le regroupement des personnes déplacées se faisait en fonction du village d'origine. Des jetons ont été remis à tous les individus, et quatre couleurs différentes utilisées pour indiquer si la personne était un enfant, un jeune, un adulte ou une personne âgée. Ensuite, il était demandé au chef de chaque famille de regrouper tous les jetons remis à sa famille, de se rendre au bureau et d'échanger ces jetons contre un jeton familial pré-numéroté. Le personnel imprimait le nom du chef de famille sur ce jeton et le nombre de membres la constituant, et cachetait ensuite la carte. Tous les jetons ont ensuite été enregistrés sur une feuille de pointage avec le numéro, les noms, le nombre de membres de la famille et l'emplacement. La seconde partie de l'enregistrement consistait à répondre aux questions des formulaires d'enregistrement. Le personnel s'est rendu dans les différents villages et à l'aide de hauts parleurs, a annoncé la tenue des enregistrements des personnes déplacées dans les centres respectifs 24 heures à l'avance. Tous les chefs de familles étaient appelés, regroupés en fonction des villages et interrogés par les agents d'enregistrement.

Traitement des données :

Comme convenu avec les autorités du district d'Adjumani, un bureau a été installé dans la cellule de planification, avec cinq ordinateurs dans lesquels ont été installées les bases de données. La saisie des données s'est terminée le 15 août 2005. Après avoir finalisé la saisie des données, le spécialiste en traitement des données a traité la base de données et analysé les données. Le travail consistait à trier les doubles enregistrements, les fautes d'orthographe, à rechercher et vérifier les caractères indéchiffrables, à trier les fichiers de façon plus appropriée et à effectuer d'autres tâches permettant de rendre la base de données plus accessible et plus fiable.

Moyens de vérification :

Une vérification a été faite afin de s'assurer que toutes les personnes déplacées présentes dans le district avaient été normalement prises en compte dans l'étude et que les personnes qui ne sont pas déplacées ont été exclues. Au cours de cet exercice, les dispositions suivantes ont été prises afin de garantir un bon enregistrement :

- La diffusion des informations a mis un accent particulier sur la nécessité de prendre en compte seulement les personnes déplacées (la validation de l'ensemble de l'exercice et le but de la mobilisation) et que l'opération d'enregistrement ne serait suivie ou liée à aucune aide.
- L'opération de dénombrement s'est déroulée dans une période de temps très courte afin d'éviter toutes tentatives de double comptage.
- Au cours de cette même opération, les doigts ont été trempés dans l'encre afin d'éviter toutes tentatives de double enregistrement.
- Les chefs de la communauté locale ont été directement impliqués dans le tri des personnes habilitées à se faire enregistrer.
- Les personnes déplacées étaient regroupées en fonction du village dans lequel elles sont installées, ce qui a facilité la tâche des chefs de village et des personnes déplacées pour identifier eux-mêmes les personnes qui ne sont pas des déplacés.
- Les personnes déplacées ont été informées de l'opération d'enregistrement dans un délai très court pour ne pas laisser de temps à toutes tentatives de falsification.
- Seules les personnes dont la présence pouvait être vérifiée sur le site ont pu se faire enregistrer (sur le formulaire d'enregistrement il existe la possibilité de faire enregistrer des membres de la famille absents du site, mais cela est clairement précisé dans le formulaire).
- Quelques personnes déplacées n'ont pu se rendre aux différents centres d'enregistrement (à cause d'une absence temporaire ou de leur condition de personnes âgées ou handicapées). Des membres du personnel ont rendu visite aux vieillards et aux personnes handicapées, et d'autres personnes absentes ont dû soumettre des lettres de vérification délivrées par le Conseil local (LC1).
- Enfin, un enregistrement de contre vérification dans la base de données a permis l'identification des cas de double enregistrement et d'informations floues.

Enregistrement des membres des ménages

Ce modèle est inspiré du formulaire de DASS / OIM, Ouganda, septembre 2005

LISTE DES MEMBRES DES MENAGES

No.	Nom	Prénom	Nom du père	Lien parenté avec le Chef de Ménage	Statut matrimonial**	Genre	Age	Vulnérabilité**	Profession actuelle	Profession antérieure	Education	Jeton O/N
A	B	C	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

****Code de:**

Parenté avec le chef de ménage: 1. Epouse; 2. Epoux; 3. Fils; 4. Fille; 5. Grand-père; 6. Grand-mère; 7. Frère; 7. Soeur; 9. Cousin; 10. Père; 11. Mère; 12. Autres parentés; 13. Non parenté

Statut matrimonial: 1. Célibataire; 2. Séparé; 3. Marié; 4. Divorcé; 5. Veuf/ve; 6. Cohabitation

Vulnérabilité: 1. Malade chronique; 2. Malade mental; 3. Handicapé physique; 4. femme enceinte; 5. parent unique(M/F); 6. Personne âgée non accompagnée; 7. Mineur non accompagné; 8. Allaité; 9. Mutilations ou blessures liées à la guerre; 10. Conjoint disparu

Profession actuelle et antérieure (15 ans et plus): 0. Ne travaille pas et n'est pas à la recherche d'un emploi; 1. Sans emploi; 2. Construction; 3. Agriculteur; 4. Sage-femme; 5. Menuiserie 6. Cuisinier/boulangier; 7. Eleveur; 8. Comptabilité de base; 9. Armée/militaire; 10. Electricien; 11. Transport; 12. Vigile; 13. Enseignant; 14. Infirmier; 15. Médecin; 16. Sage-femme; 17. Affaires/commerce; 18. Ferrailleur; 19. Coiffeur; 20. Ramasseur de bois; 21. Autres

Education (7 ans et plus): Préciser le code ci-dessous concernant votre formation la plus récente. Toute personne qui suit présentement une formation dans l'une des institutions officielles codifiées ci-après doit inscrire **A avant le code**.
0. Pas d'éducation formelle/analphabète; 1. Lettré sans éducation formelle; 2. Enseignement primaire; 3. Enseignement secondaire; 4. Université; 5. Institut de formation

Signature de l'agent chargé de l'enregistrement:

Formulaire d'enregistrement des personnes déplacées

Ce modèle est inspiré du formulaire de DASS / IOM, Ouganda, septembre 2005

<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Enregistrement des personnes déplacées, Ouganda</div> Formulaire d'enregistrement, IOM	Date <input style="width: 100%;" type="text"/>	No du formulaire. <input style="width: 100%;" type="text"/>	Agent d'enregistrement: <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td style="width: 33%;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> <td style="width: 33%;"><input style="width: 100%;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="font-size: small;">Nom</td> <td style="font-size: small;">Code</td> <td style="font-size: small;">Remark</td> </tr> </table>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Nom	Code	Remark
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>							
Nom	Code	Remark							

1. Catégorie de la population (entourer une option) : a. Personne déplacée ; b. Résident ; c. Personne déplacée de retour; d. Réfugié rapatrié ; e. Autres (préciser) _____

Données sur le lieu

Lieu actuel. District _____ 3. Comté: _____ 4. Sous-comté _____ 5. Paroisse _____ 6. Ville/Village: _____

7. point d'enregistrement: _____ 8. Camp de personnes déplacées: _____ 9. Bâtiment: _____

Lieu de résidence avant le déplacement

10. District _____ 11. Comté: _____ 12. Sous-comté _____ 13. Paroisse _____ 14. Ville/Village: _____

15. Historique du déplacement

15.1 Du village / ville*	15.2 Année du déplacement	15.3 Au village / ville	15.4 Année	15.5 Tous les Chefs de familles Sont-ils partis ensemble ? OUI/NON	15.6 Raisons ** Trois options au maximum

**Raisons du code de déplacement :
a) Conflit armé ; b) Insécurité ;
c) Reinstallation forcée ; d) Conflit tribal ;
e) Sécheresse ; f) Raisons économiques ;
g) Raisons familiales ; h) Autres

16. RAISONS DU DEPLACEMENT: a) Insécurité ; b) Politique du gouvernement ; c) Meilleures possibilités d'emploi dans le milieu actuel ; d) Distribution de l'aide disponible dans mon milieu actuel ; e) Pas de prestations de services dans la communauté d'origine ; f) Pas d'accès au logement/terre dans la communauté d'origine ; g) Présence de mines dans la communauté d'origine ; h) Relations familiales ; i) Je veux rester ici ; j) Autres raisons _____

INFORMATIONS DU CHEF DE FAMILLE

17. Conseil local	18. Type de vie **	19. Famille d'accueil (Nom et prénom du chef de famille)	20. Ethnicité	

21. Avez-vous du bétail? À présent? OUI/NON	21.1. si OUI, préciser le type d'animal et indiquer le nombre
	__porcs ; __bovins ; __chèvre ; moutons ; __poulets

** Type de vie: a. Camp; b. avec des parents ou des amis; c. Maison personnelle; d. Maison en location; e. Squatt; f. Autres

22. Y-a-t-il un membre du ménage qui possède un des biens ci-après?

Biens	22.1 En lieu de départ			22.2 Dans les camps /installations pour personnes déplacées	
	OUI/NON	(OUI/NON?)	Accès? OUI/NON	OUI/NON	Propriété (OUI/NON?)
1. Terre agricole					
2. Entreprise / société					
3. Moyens de transport					
4. Outils agricoles					
5. Maison					

9. Entretiens avec des groupes cibles

Exemple 1 :

Les deux ensembles de consignes ci-dessous destinées à orienter les entretiens avec des groupes cibles s'inspirent des modèles élaborés par le Thailand Burma Border Consortium.

CONSIGNES POUR LES ENTRETIENS AVEC DES GROUPES CIBLES DE PERSONNES DÉPLACÉES

Type de groupe :
Ce groupe cible concerne les personnes issues de : <input type="checkbox"/> Site caché <input type="checkbox"/> Site de réinstallation <input type="checkbox"/> Zone de cessez le feu <input type="checkbox"/> Zone administrative spéciale
Type de groupe : <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Enfants
<i>Engagez des discussions sur chaque sujet identifié et enregistrez le maximum de réponses possible sans toutefois interrompre le flux des idées. S'agissant des groupes d'enfants, consacrez du temps aux discussions sur des questions liées à la protection de l'enfance.</i>
Questions clés à poser :
RETOUR OU REINSTALLATION Quelles sont les conditions fondamentales à remplir avant que vous puissiez envisager de retourner dans votre village ou vous installer dans un autre endroit dans la sécurité et la dignité ?
CONFISCATION DES TERRES Quel a été le mode de confiscation des terres dans cette région ?
VIOLENCE SEXOSPECIFIQUE Mis à part les abus qui affectent tant les hommes que les femmes, quels sont les principaux abus et menaces auxquels sont exposées plus précisément les femmes ?
PROTECTION DE L'ENFANCE Quels sont les principaux abus et menaces affectant plus précisément les enfants ? Comment faire pour réduire la vulnérabilité des enfants face à ces abus ?
VIH/SIDA Quelle est, à votre avis, la situation en matière du VIH/SIDA et la manière dont il se propage? Pensez-vous que votre village est vulnérable au VIH/SIDA? Pourquoi ?
MINES TERRESTRES Comment les mines terrestres ont-elles affecté votre sûreté et votre sécurité ? Quels sont les autres moyens de vous protéger sans avoir recours aux mines terrestres ?

CONSIGNES POUR LES ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Type de groupe :
Rang ou responsabilité du participant
Parti politique :
Questions clés à poser :
<p>LIMITES DE LA GUERRE Selon votre parti, quelles sont les limites de la guerre ? En d'autres termes, quelles actions en temps de guerre peuvent être considérées comme mauvaises même si elles donnent un avantage militaire à votre camp ?</p> <p>SYSTEMES JUDICIAIRES LOCAUX Comment le système judiciaire de votre administration protège-t-il les droits de l'homme en théorie et en pratique ?</p> <p>IMPACTS DE LA PRESENCE DE L'OPPOSITION La présence de vos bases militaires augmente-t-elle la protection ou la vulnérabilité des civils vivant dans les environs ?</p> <p>IMPACTS DE L'AIDE HUMANITAIRE Quel est l'impact des organisations humanitaires apportant des secours et une aide au développement dans les zones de conflits en matière de sécurité des civils ?</p> <p>OBJECTIFS DE L'OPPOSITION EN MATIERE DE PROTECTION Si la démocratisation et l'autodétermination des nationalités ethniques constituent l'objectif à long terme de l'opposition politique, quels sont ses objectifs à court terme en matière de protection des personnes déplacées et des autres civils affectés par le conflit ?</p> <p>PROPOSITIONS DE RECONCILIATION FUTURE Que propose votre parti au sujet de la justice future à appliquer aux survivants et aux auteurs d'abus durant les décennies de guerre ?</p>

Exemple 2 :

Enregistrement des entretiens avec des groupes cibles

Cet exemple a été utilisé pour enregistrer les discussions avec les groupes cibles durant les opérations d'acheminement et de contrôle aléatoire au Burkina Faso

(source : Outil de l'UNHCR pour l'évaluation participative des opérations, Genève, mai 2006)

Méthodes de renseignements	Femme, âge, profil	Homme, âge, profil	Nombre total de personnes rencontrées
Observées	Dans les écoles, points d'eau points de distribution d'aliments	Postes frontières	
Discussions semi-structurées	Représentants des réfugiés : 7 Enseignants réfugiés : 5 Association des parents : 3 Personnel sanitaire en charge des réfugiés : 3 Communauté d'accueil : 10	Représentants des réfugiés : 7 Enseignants réfugiés : 5 Association des parents : 3 Personnel sanitaire en charge des réfugiés : 3 Communauté d'accueil : 10	Représentants des réfugiés : 14 Enseignants réfugiés : 10 Association des parents : 3 Personnel sanitaire en charge des réfugiés : 6 Communauté d'accueil : 20
Discussions avec des groupes cibles	Groupes d'âge : (10-13) : 13 (14-17) : 14 (18-39) : 15 (40+) : 15	Groupes d'âge : (10-13) : 13 (14-17) : 14 (18-39) : 15 (40+) : 15	Groupes d'âge : (10-13) : 26 (14-17) : 28 (18-39) : 30 (40+) : 30
Discussions individuelles	Ménages les plus démunis : 5 Minorités ethniques : 5 Communauté d'accueil : 5 Partenaires d'exécution : 5 Divers représentants gouvernementaux : 5 Autres : 5	Ménages les plus démunis : 5 Minorités ethniques : 5 Communauté d'accueil : 5 Partenaires d'exécution : 5 Divers représentants gouvernementaux : 5 Autres : 5	Ménages les plus démunis : 10 Minorités ethniques : 10 Communauté d'accueil : 10 Partenaires d'exécution : 10 Divers représentants gouvernementaux : 10 Autres : 10

Exemple 3 :

La recommandation suivante indique que les informations qualitatives obtenues dans le cadre des discussions avec les groupes cibles de manière participative peuvent permettre de comprendre les « anomalies » statistiques

« ...Bien que des données quantifiables soient actuellement disponibles en grand nombre dans le cadre de cette opération, il ne semble pas exister de source de données qualitatives systématiquement collectées pouvant permettre la validation des systèmes de surveillance et les statistiques. Le Consultant est particulièrement préoccupé par l'incapacité du personnel à expliquer de façon convaincante et concluante la disproportion entre le nombre d'hommes et de femmes en matière de retour assisté. La mise en œuvre d'une évaluation participative pourrait permettre de trouver des explications à ces statistiques. L'évaluation participative est importante dans le cadre de la gestion des données car elle permet :

- D'expliquer le contexte d'établissement des statistiques ;
- De fournir au personnel des indications sur les éléments à surveiller dans un système de surveillance ;
- De vérifier par recoupement les systèmes de surveillance et les statistiques.

Cette méthode s'apparente quelque peu à celle d'une enquête car elle prélève des échantillons des différents groupes démographiques afin de rassembler les informations de façon rétrospective ; cependant, contrairement aux enquêtes, elle permet de recueillir des informations qualitatives et constitue une approche plus ouverte, au lieu d'un questionnaire d'enquête rigoureusement défini. En outre, étant donné le caractère ouvert des conversations lors de l'évaluation participative, le personnel pourrait avoir des réponses à des questions qu'il n'aurait jamais songer à poser. Une approche à échelle réduite pourrait être essayée dans le cadre de l'évaluation participative afin d'en confirmer la viabilité dans le contexte et la culture afghanes, ainsi que son utilité pour l'opération. Des exemples de thèmes à débattre dans le cadre de l'évaluation participative pourraient être la disproportion statistique entre hommes et femmes, la validation de la sélection du groupe pour le suivi des questions relatives aux droits de l'homme, le programme de logement ou tout autre aspect important de l'opération. »

Extrait d'un rapport de mission du HCR, Operational Data Management Field Analysis Project, décembre 2006

10. Contenu du questionnaire

Exemple de rubriques « d'informations supplémentaires » (à modifier en fonction des informations recherchées et du contexte spécifique du pays)

Historique de la famille

Noms des différents membres du ménage (facultatif)

Age des membres de la famille

Nombre d'enfants (filles et garçons).

Situation matrimoniale des membres de la famille³¹

Lieu d'origine

(Ethnie/clan – facultatif)

(Religion – facultatif)

Nombre de femmes enceintes, de membres de la famille handicapés dans le ménage

Questions relatives au déplacement

Raisons du départ de la maison/lieu de résidence habituel

Lieux des déplacements précédents

Circonstances spécifiques du déplacement précédent

Raisons du départ des autres lieux de déplacement

Type de logement (ex : tente, logement improvisé, hutte, maison, appartement, centre collectif, hôtel, autres)

Loyer ou autres gratifications payés

Paiement pour d'autres services dans les zones de déplacement/emplacement

Pourcentage de rémunération par logement ou autres types de paiement acceptés

Questions relatives à l'aide alimentaire et à la nutrition

Disponibilité de l'aide alimentaire et besoins non satisfaits

Accès et contrôle de l'aide alimentaire au niveau des ménages

Le changement des besoins alimentaires et ses conséquences

Effets spécifiques de l'insécurité sur la sécurité alimentaire des personnes³²

Mécanismes d'adaptation

Activité/emploi/profession – précédent, actuel et souhaité³³

Travail occasionnel, mendicité, autres – projets d'avenir

Questions relatives à la propriété

Maison/appartement/terre/détenteurs des droits de propriété ou d'occupation

Droits de souscription des terres communautaires

Autres types de droits de propriété ou d'occupation

Le propriétaire détient-il un titre légal pour sa propriété ?

Quel était l'état de la propriété au moment de son abandon (détruite, occupée, vide, entretenue par les proches ou les amis).

Quelles sont les contraintes liées à la reprise de la propriété aujourd'hui ?

Quelles sont les tentatives entreprises jusqu'ici ?

Emplacement de la propriété (information aussi précise que possible)

Nom de toute personne du village/entourage pouvant vérifier vos droits sur cette propriété.

Avez-vous reçu une indemnisation pour les propriétés cédées ?

Si oui était-elle suffisante, si non, pourquoi ?

³¹ Célibataire (SN), marié (MA), divorcé (DV), veuf (WD), engagé (EG), séparé (SR)

³² Les informations supplémentaires concernant la sécurité alimentaire devraient aller au-delà de l'aide alimentaire, et inclure les informations sur les capacités de production alimentaire (ex : l'accès à la terre ou au jardin particulier), la capacité à pratiquer du petit élevage (ex: la volaille), et d'autres sources autres que l'aide alimentaire (ex: rémunération d'un travail en nature, dons ou partage avec les familles d'accueil etc.). Les questions relatives à l'accès au marché (pour achats, troc ou vente) s'avèrent également importantes, ainsi que les renseignements au sujet de l'utilisation de l'aide alimentaire (est-ce une source importante de revenus en plus de la consommation alimentaire ?).

³³ Les mécanismes d'ajustement devraient en principe inclure des aspects autres que les renseignements relatifs aux principales activités génératrices de revenu, ex : savoir si les populations se déplacent au-delà de leur lieu de résidence, si elles parviennent à valoriser leurs atouts, si elles envoient des membres de leur famille vivre avec des parents, si elles reçoivent des paiements d'ailleurs, etc.

Questions relatives à la protection

Pillage et crimes armés

Les violences sexuelles et sexistes comme tendance/prévalence. Le profilage des personnes déplacées ne devrait pas être utilisé pour collecter des informations sur les incidents³⁴ individuels en matière de violence sexuelle et sexiste

Recrutement forcé dans les forces armées

Extorsion de fonds

Insécurité générale et violence arbitraire

Enfants en situation de risque en raison de...

Questions relatives à l'eau, aux installations sanitaires et à la santé

Distance jusqu'au point d'eau le plus proche

Quantité moyenne d'eau consommée par personne/jour

L'eau est-elle bouillie régulièrement, si non, pourquoi ?

Distance jusqu'aux latrines

Etat des latrines

L'accès aux latrines à tout moment de la journée ou de la nuit présente-t-il des risques ou non ?

Nombre moyen d'utilisateurs pour une latrine

Accès aux soins de santé/médicaux : distance jusqu'au centre de santé le plus proche

Soins de santé offerts gratuitement ou montant du paiement nécessaire.

Montant de ressources personnelles consacrées aux dépenses en soins de santé.

Toute maladie prévalente dans la famille (VIH/SIDA, TB)

Accès aux autres institutions civiles

Police, rapidité et efficacité de la police face aux problèmes de sécurité

Vaut-il mieux éviter la police, si oui, pourquoi ?

Accès aux institutions judiciaires et possibilités de réparation ; coût de la durée des audiences

Accès gratuit à l'éducation – primaire, secondaire, supérieure

Niveau d'éducation du chef de famille

Enfants en âge scolaire à l'école

Estimation du coût de l'inscription d'un enfant à l'école : Frais de scolarité, nourriture, uniforme – primaire, secondaire, supérieure

Aide

Bénéfice de l'aide du Gouvernement/ONG/Agence onusienne/autres : Oui/Non

Type d'aide reçue selon individu/famille ; selon le Gouvernement, ONG, etc.

Estimation des besoins en assistance, nature et degré du besoin

(Situation d'urgence, couverture totale ou partielle ; transitoire ou de développement ; mesures de protection/sécurité)

- Selon individu/famille

- Selon l'enquêteur

³⁴ Circonstances : Est-ce un risque courant ou assez rare ? Pourquoi est-ce possible ? La police apporte-t-elle son aide ? Quelles mesures l'intéressé peut-il prendre à titre personnel et quelles mesures institutionnelles/communautaires peuvent être prises pour réduire ce risque ? Etc.

11. Collecte graduelle de données

Comment collecter les données sur les personnes déplacées lorsqu'il s'avère impossible d'établir un profil structuré.

En 2003-2004, des équipes de MSF-France se sont déployées dans les cliniques mobiles installées dans les districts de Kaberamaido, Soroti et Amuria au nord de l'Ouganda pour offrir aux communautés des soins de santé d'urgence du fait de l'invasion massive des centres de santé publics par les personnes déplacées. La tenue de 'fiches' pour les personnes traitées, y compris celles traitées à travers son réseau de personnel sanitaire communautaire (CHW), leur a permis de faire une description globale :

- Du pourcentage de personnes déplacées dans chaque district par rapport à la population locale ;
- Des raisons de leur déplacement ;
- Des espoirs et intentions de retour partiel, complet ou non dans leur communauté d'origine, et dates envisagées ;
- Du nombre et du degré de vulnérabilité vécue par les groupes défavorisés tels que : les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes chef de famille, les orphelins, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les victimes de violence sexuelle et sexiste, etc. ;
- Des tendances en matière de santé, particulièrement celles représentant une menace pour la santé publique (la rougeole, le choléra, le paludisme, etc.) ;
- Des tendances en matière de malnutrition ;
- D'autres indicateurs de santé fournissant un aperçu général du bien-être de la population.

Le programme CHW a employé des membres de la population locale, en majorité des femmes, connus et respectés au sein de leur communauté et formés pour veiller sur la santé de celle-ci. Ce programme s'est révélé d'une grande utilité du fait de la collecte d'informations largement méconnues mais qui sont ressorties à la faveur d'interactions quotidiennes avec la communauté, etc. L'un des avantages imprévus de ce programme a été la connaissance approfondie que MSF a pu se faire des personnes déplacées vivant dans la communauté.

L'Ouganda passait de moments de relative sécurité à des moments de véritable insécurité pour les travailleurs humanitaires et il arrivait que le personnel soit contraint d'être évacué pendant de longues périodes. Le personnel du programme CHW poursuivait autant que possible sa mission, en continuant à rassembler les données et à traiter les personnes malades.

Cet exemple permet de démontrer comment il est possible d'obtenir des informations sur les personnes déplacées et d'autres groupes de population même dans un contexte d'insécurité extrême, et comment conduire une « approche orientée vers le service » semblable à celle de MSF, lorsqu'il s'avère impossible d'établir un profil des personnes déplacées beaucoup plus structuré. Ce système peut être mis en pratique par d'autres ONG ou associations travaillant avec les communautés et établissant des banques de données officielles. Compte tenu de la nature du travail, il est évident que les personnes déplacées doivent rester anonymes, même si un grand nombre d'informations les concernant peuvent être partagées.

Les équipes pays pourraient exploiter d'autres sources pour établir le profil des personnes déplacées, utilisant cette méthode comme source de données primaire ou secondaire.

Autres références :

Pour de plus amples informations sur les estimations de populations en situation d'instabilité et pour avoir un excellent aperçu de la manière d'aborder des questions interdisciplinaires telles que les techniques d'enquête auprès de personnes ayant vécu un traumatisme, les questions liées au genre, à l'appartenance ethnique et la mise en lumière de méthodes qualitatives de collecte de données, consulter :

"Rapid Assessment Procedures (RAP): Addressing the Perceived Needs of Refugees and IDPs through Participatory Learning and Action", Weiss, Bolton et Shankar, Center for Refugee and Disaster Studies, Department of International Health, The Johns Hopkins University School of Public Health

<http://www.jhsph.edu/Refugee/Publications/Rapid Catch Assessment/rapid1.pdf>

CADRE POUR LES SOLUTIONS DURABLES POUR LES PERSONNES DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR DE LEUR PROPRE PAYS^{1*}

Le déplacement interne « ne doit pas durer plus longtemps que ne l'exigent les circonstances, » stipulent les Principes directeurs relatifs au déplacement interne. On sait maintenant que le déplacement interne expose les personnes déplacées à un grand nombre de risques particuliers et les rend vulnérables, même s'il ne crée pas de statut juridique. S'il est vital de mettre fin à cette situation précaire, la prise d'une décision prématurée peut cependant avoir de graves implications. Il est donc essentiel de saisir comment définir et réaliser cette phase finale, en prenant soin de respecter la sécurité et la sûreté des personnes déplacées.

L'offre de solutions aux déplacés internes et l'assurance de leur protection et assistance incombent principalement aux autorités nationales et, le cas échéant, aux intervenants non-étatiques qui contrôlent un territoire donné. Ce Cadre devrait permettre aux organisations humanitaires d'assister les autorités compétentes et les intervenants non-étatiques à assumer cette responsabilité. Il est également destiné à aider ces derniers ainsi que les personnes déplacées à déterminer si des solutions durables au déplacement interne ont été identifiées et, dans la négative, à définir ce qu'il reste à faire pour atteindre cet objectif. Le Cadre s'adresse aux personnes déplacées par suite de conflits, de violations des droits humains et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Il peut également fournir une orientation aux personnes déplacées par des projets de développement, même si dans de telles situations, le retour n'est généralement pas possible, et il existe en outre des directives particulières sur la réinstallation.² Le Cadre n'entend pas aborder spécifiquement la question du désengagement des organisations humanitaires, qui constitue une décision opérationnelle et dirigée par un mandat, bien que la réalisation de solutions durables puisse en être un critère. Il n'existe actuellement aucun consensus permettant de juger quand une personne doit cesser d'être considérée comme étant une personne déplacée à l'intérieur de son propre pays (déplacés internes). Le fait d'être identifié en tant que

personne déplacée interne ne confère pas de statut spécial en vertu des lois internationales, il n'existe donc pas de clause de cessation comme dans le cas des réfugiés. Dans certains cas, le déplacement interne ne prend fin qu'au retournement de la situation de déplacement, c'est-à-dire dès le retour des déplacés internes dans leur lieu d'origine. Dans un grand nombre de cas, ce retour ne peut se produire qu'après résolution des causes du déplacement. Le retour n'étant cependant pas toujours possible, ou même souhaité par les déplacés internes, il existe parfois peu de perspective de voir le déplacement interne prendre fin ; il confère alors une « identité » qui se transmet de génération en génération, faisant obstacle à l'intégration des déplacés internes et allant jusqu'à fragiliser leurs droits. Par opposition, le déplacement interne peut aussi soudainement être considéré comme ayant pris fin. Afin de donner l'apparence d'un retour à la normale et ainsi ne plus faire l'objet de surveillances internationales, certains gouvernements peuvent par exemple déclarer que leurs pays ne compte plus de déplacés internes. Les ressources peuvent également être un élément décisif pour identifier qui est déplacé interne, le déplacement « prenant fin » à la cessation des financements. Mettre fin prématurément à des actions spécifiques en faveur des déplacés internes peut entraîner la négligence de certains de leurs besoins spécifiques de protection, sans qu'une solution durable ait été trouvée.

Bien que la prévention, qui devrait être une des premières priorités, ne réussisse pas toujours, il convient de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées, après que leur déplacement forcé a eu lieu. Il existe trois types de solutions durables au déplacement interne : le retour au lieu d'origine, l'intégration locale dans les régions dans lesquelles les déplacés internes ont initialement trouvé refuge ou l'installation dans une autre partie du pays. Les deux dernières options sont appelées « réinstallation » par les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays³. Pour qu'une solution soit considérée comme étant durable, elle

¹ À la demande du Bureau des Nations Unies pour la Coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Représentant du Secrétaire Général chargé de la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (RSG), Francis Deng, initia le processus de développement d'une série de repères susceptibles de fournir une orientation pour déterminer quand une personne ne devrait plus être considérée comme ayant besoin de protection et d'assistance en tant que personne déplacée à l'intérieur de son propre pays. Afin de développer ces repères, le RSG, en coopération avec le Projet de Brookings-Bern sur le déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et l'Institut pour l'étude des migrations internationales de Georgetown Université, auxquels s'est ensuite joint l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne du Conseil Norvégien pour les Réfugiés, organisa trois réunions visant à recueillir l'opinion d'organisations internationales, de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et d'experts sur le déplacement interne. Les organisateurs ont aussi élaboré des études de cas qui furent publiées dans un numéro spécial de *Forced Migration Review*. Ce projet est réalisé sous la direction du RSG actuel, Walter Kälin. Les rapports des réunions sont disponibles sous www.brookings.edu/fp/projects/conferences/contents.htm. Lors de la réunion du groupe de travail du CIP de mars 2007, il a été décidé que ce document doit être considéré comme un cadre plutôt qu'une série de repères, et il a été accueilli comme tel avec satisfaction par le groupe de travail du CIP. Pour consulter l'édition spéciale de *Forced Migration Review*, voir www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR17/fmr7full.pdf.

* Traduction non officielle. Le document original en anglais est disponible sous : <http://www.brookings.edu/reports/2007/09displacementends.aspx>

² Cf. Banque mondiale, Politique opérationnelle sur la réinstallation involontaire OP 4.12 Réinstallation involontaire de personnes, (décembre 2001) pour de plus amples renseignements sur les processus à suivre en cas de déplacement provoqué par des projets de développement.

³ Les Principes directeurs 28-30 énoncent les droits des déplacés internes et les responsabilités des autorités compétentes quant à leur retour, leur réinstallation et leur réintégration. Les personnes qui ne sont plus déplacés internes ne devant pas être désavantagées par rapport à celles qui sont encore déplacées, il convient d'appliquer les Principes directeurs relatifs à la protection contre le déplacement, la protection durant le déplacement et l'assistance humanitaire après le retour ou la réinstallation, s'il y a lieu.

doit reposer sur trois éléments : la sécurité et la sûreté à long terme, la restitution de la propriété ou l'indemnisation des biens dont les déplacés auraient été dépossédés, et un environnement au sein duquel les personnes anciennement déplacées peuvent vivre dans des conditions économiques et sociales normales. Le déplacement se termine lorsque l'une de ces solutions durables se produit et quand les déplacés internes n'éprouvent plus les besoins spécifiques à leur déplacement. Ceci n'exclut pas le fait qu'elles peuvent encore avoir besoin de protection et d'assistance, mais leurs besoins seraient identiques à ceux d'autres citoyens se trouvant dans des situations similaires. Ayant trouvé une solution durable, les personnes anciennement déplacées continuent d'être protégées par les droits humains et, le cas échéant, par le droit international humanitaire (DIH). Elles continuent par conséquent de posséder tous les droits des citoyens, et la communauté internationale se doit de soutenir ces droits sur la même base que pour d'autres dans le pays. Le fait qu'une personne ne soit plus considérée comme déplacée interne n'aura aucune incidence sur la jouissance de ses droits en tant que citoyen, des droits de l'homme et, le cas échéant, de la protection offerte par le DIH, y compris le droit de demander des réparations/compensations, ou le droit de ne pas faire l'objet de discrimination basée sur son déplacement. La fin du déplacement se produit lorsque les personnes concernées n'ont plus de besoins de protection et d'assistance spécifiques à leur déplacement, et peuvent ainsi bénéficier des droits de l'homme au même titre que les personnes qui n'ont pas été déplacées. Pour déterminer si une telle situation est effective, il convient d'analyser l'accès de la personne à ses droits dans chaque situation.

Il est rare que le déplacement interne se termine brusquement. La fin du déplacement est un processus pendant lequel le besoin d'assistance et de protection spécialisées diminue. Il arrive parfois que pendant de longues périodes suivant leur retour, les personnes anciennement déplacées se trouvent dans des situations et éprouvent des besoins qui sont sensiblement différents de ceux qui n'ont jamais quitté leur communauté. Dans le cas par exemple où il n'a pas été immédiatement statué aux réclamations en matière de propriétés, les personnes déplacées peuvent se retrouver sans abri ou moyen d'existence dans le lieu du retour. De même, les personnes qui se sont installées ailleurs peuvent nécessiter une aide humanitaire et financière jusqu'à ce qu'elles soient capables de trouver un abri et un emploi dans leur nouveau lieu d'installation. Même dans le contexte d'un accord de paix durable, des problèmes d'insécurité peuvent continuer de se poser aux populations déplacées, particulièrement dans le cas de ressentiments et de conflits entre les populations de déplacés internes en situation de retour, localement intégrées ou réinstallées, et la population résidente. Dans de telles circonstances, même si les populations sont de retour, elles continueront de rencontrer des problèmes liés au déplacement et sont donc sujet de préoccupation.

Le droit des déplacés internes de prendre des décisions éclairées et volontaires quant à leur désir de retour, d'installation et d'intégration dans le lieu où elles ont trouvé refuge ou dans un autre lieu constitue l'une des pierres angulaires des Principes directeurs, et doit être garanti. Bien que la liberté de circulation soit un droit fondamental de l'être humain, il peut faire l'objet de restrictions et le droit de déterminer le lieu de résidence n'est pas absolu. Il peut exister des situations dans lesquelles les autorités nationales déterminent que les conditions sont trop dangereuses pour autoriser le retour ou l'installation dans un lieu spécifique (par exemple, des raisons militaires impératives ou une catastrophe naturelle ou créée par l'homme ont rendu une région inhabitable). Tous les efforts devraient cependant être entrepris pour assurer que la décision de choisir une solution durable soit volontaire et que la décision des déplacés internes de rentrer dans leur lieu d'origine ou de s'installer ailleurs soit respectée et facilitée.

Le fait de décider que le déplacement a cessé comporte des aspects subjectifs et objectifs. Les déplacés internes peuvent continuer de se considérer comme étant déplacés longtemps après que les observateurs des autorités nationales et internationales aient déterminé que leur situation a été résolue à l'aide d'un ensemble de critères objectifs. Inversement, les déplacés internes peuvent considérer leur déplacement comme ayant pris fin dès leur retour dans leur lieu d'origine, même si une analyse plus objective indique qu'ils demeurent vulnérables en tant que personnes qui ont été déplacées et qui continuent de nécessiter protection et assistance en tant que personnes en situation de retour, localement intégrée ou qui se sont installées ailleurs dans le pays.

Afin de déterminer si et dans quelle mesure une solution durable a été atteinte, il convient d'examiner à la fois le processus ayant permis de trouver les solutions et les conditions présentes des personnes en situation de retour, et des personnes qui se sont intégrées localement, ou qui se sont installées ailleurs dans le pays. D'une manière générale, il est important de considérer si 1) les autorités nationales ont mis en place des conditions favorables au retour dans la sécurité et la dignité, ou à l'installation ailleurs dans ces mêmes conditions ; 2) les personnes anciennement déplacées peuvent revendiquer leurs droits sur la même base que les autres ressortissants ; 3) les observateurs internationaux peuvent fournir une assistance et surveiller la situation des personnes anciennement déplacées ; et enfin, 4) la solution durable est viable. Il est important de noter qu'il n'existe aucune solution limpide ou magique permettant de décider que le déplacement ou le besoin d'assistance et de protection ont cessé. L'ensemble de la situation doit plutôt être évaluée et une consultation avec toutes les parties prenantes concernées doit être intégrée au processus.

La Cadre se présente en deux sections : d'une part, les processus par lesquels il est déterminé que l'on est parvenu à des solutions durables au déplacement et d'autre part, les conditions qui marquent une solution durable au déplacement.

I LE PROCESSUS

Les déplacés internes ont la possibilité de décider en connaissance de cause de rentrer dans leur communauté d'origine, rester où elles sont ou s'installer ailleurs dans le pays.⁴

Les informations nécessaires à la prise d'une décision éclairée doivent être exprimées dans une langue qui sera comprise par les déplacés internes; elles incluront entre autres :

- La situation générale dans la communauté d'origine ou d'installation, y compris la situation politique, la sécurité et la sûreté, la liberté de circulation, les amnisties ou les garanties juridiques, la situation relative aux droits de l'homme, les dispositifs juridiques et autres pour la protection des droits des femmes, des enfants, des jeunes, des minorités, des personnes âgées, le type et la durée de l'assistance mise à leur disposition, etc. Ceci comprend une information objective indiquant si les causes du déplacement ont été résolues, et dans la négative, une évaluation réaliste des perspectives de résolution et de l'efficacité des dispositifs de réduction du risque mis en place. Il convient également de fournir des informations sur le type de dispositifs mis en place pour assurer une (ré)intégration sans problèmes des déplacés internes au sein de la population locale.
- Les procédures de retour, d'intégration locale ou d'installation ailleurs, y compris des informations sur les biens que les déplacés internes peuvent emporter avec eux, les documents dont ils auront besoin, quel type de transport sera disponible, quels arrangements, le cas échéant, ont été faits pour les personnes ayant des besoins particuliers, si un programme de réintégration sera offert et quelle en sera sa nature, toutes les exigences administratives nécessaires leur permettant de rester où elles sont, etc.
- Les conditions de retour, d'intégration locale ou d'installation dans une autre partie du pays, y compris l'accès au logement, à la propriété, aux moyens de subsistance, aux informations sur les risques de mines, à l'emploi et à d'autres possibilités économiques ; la disponibilité de services publics (les transports publics, les soins de santé, l'éducation, etc.) ; les conditions des édifices et de l'infrastructure relatives aux écoles, aux dispensaires, aux routes, aux ponts et aux systèmes sanitaires ; et l'assistance mise à disposition par les agences nationales, internationales et privées.

Les déplacés internes, y compris les femmes, les minorités et autres qui peuvent ne pas être représentés, participent activement

à la planification et à la gestion du retour, de l'intégration locale ou de l'installation ailleurs dans le pays.⁵ Afin d'assurer la participation entière et appropriée des déplacés internes à la prise de décision, à la planification et à la gestion, ladite participation aux décisions peut avoir lieu dans le contexte de réunions de la communauté, de fourniture de services sociaux et autres, de centres d'alimentation, de formations professionnelles et de programmes générateurs de revenu, et d'autres environnements réunissant les personnes déplacées. L'implication du personnel des ONG peut aider à garantir une plus vaste participation. Dans les zones urbaines où les personnes déplacées se sont spontanément installées, des efforts particuliers seront nécessaires afin d'assurer qu'elles sont avisées des consultations et ont accès à l'information. Il convient également de consulter les personnes qui sont rentrées spontanément, se sont intégrées localement ou réinstallées ailleurs sur la poursuite de l'assistance et leurs besoins de protection. L'utilisation des médias est le moyen le plus efficace d'atteindre les personnes installées spontanément.

Dans la mesure du possible, il est prévu que les représentants des déplacés internes effectuent des visites et évaluent les conditions de retour ou d'installation ailleurs. Ces visites doivent inclure les femmes et les hommes, ainsi qu'une vaste représentation des groupes ethniques, raciaux, religieux et politiques. Les visites doivent permettre des consultations avec les populations déjà résidentes dans les communautés potentielles de retour ou de réinstallation, afin d'identifier les problèmes qui pourraient engendrer des conflits.

Aucune coercition - y compris la force physique, le harcèlement, l'intimidation, le refus de services essentiels, la fermeture des camps ou de centres de services sans alternative acceptable - n'a été utilisée pour provoquer ou pour empêcher le retour, l'intégration locale ou l'installation ailleurs. Comme mentionné précédemment, il peut y avoir des situations dans lesquelles les autorités nationales déterminent que le retour est impossible, du moins dans l'état actuel ou dans un proche avenir. En général, l'utilisation de mesures coercitives pour éviter ou provoquer le retour, l'installation ou l'intégration locale fragilise cependant le caractère volontaire du retour, élément essentiel garantissant la protection des droits des déplacés internes⁶. Comme mentionné dans le Manuel d'Application des Principes Directeurs, « Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont le droit d'être protégées contre le retour forcé ou la réinstallation dans un lieu où leur vie, leur sécurité, leur liberté et/ou leur santé seraient menacées. Tout comme le principe de non-refoulement (l'interdiction de retour forcé dans leur pays d'origine) est l'un des droits les plus importants pour les réfugiés, la protection contre le retour forcé est essentielle également pour la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Ce principe est particulièrement important pour les personnes déplacées à l'intérieur du territoire national, car c'est l'impossibilité de

⁴ Le Principe 28.2 stipule que « Des efforts particuliers seront faits pour assurer la pleine participation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à la planification et à la gestion de leur retour ou réinstallation et de leur réintégration. »

⁵ Conformément au droit international des droits de l'homme, les solutions durables en faveur des enfants déplacés doivent respecter l'intérêt supérieur de l'enfant.

⁶ Le Principe directeur 28 insiste sur le fait que les déplacés internes doivent disposer de conditions propices « au retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, ou à leur réinstallation volontaire dans une autre partie du pays. »

demeurer dans leur foyer d'origine qui constitue leur épreuve. Toute privation supplémentaire de leur droit de rechercher la sécurité aggrave encore le préjudice qui leur est causé. »

Les autorités nationales, avec le soutien de la communauté internationale s'il y a lieu, ont pris les mesures appropriées pour mettre en place des conditions, et fournir les moyens, permettant le retour volontaire des déplacés internes, dans la sécurité et la dignité, ou leur réinstallation volontaire dans une autre partie du pays, et pour faciliter une (ré-)intégration des déplacés internes en situation de retour ou réinstallés.⁷ La principale responsabilité permettant d'assurer que les déplacés internes ne se trouvent pas confrontés aux dangers menaçant leur sécurité et leur sûreté physiques incombe aux autorités nationales. Les pays en situation de transition de conflits ou de catastrophes naturelles peuvent avoir besoin de l'intervention de la communauté internationale (cf. ci-dessous), afin de mettre en place de telles conditions.

En termes pratiques, la responsabilité des autorités nationales comprend les points suivants: prendre des mesures pour garantir le respect des droits humains et du droit humanitaire; faire en sorte que les déplacés internes puissent se déplacer dans des conditions de sécurité; et fournir l'assistance appropriée et garantir leur sécurité physique après la réinstallation. Dans des situations de conflits, des mesures pratiques incluent la recherche de résolutions pacifiques des conflits; les autorités nationales apporteront, le cas échéant, une attention particulière aux mines et aux engins de guerre n'ayant pas explosé, qui peuvent représenter un danger pour les déplacés internes, et/ou désarmeront les milices ou les civils porteurs d'armes. En ce qui concerne les catastrophes naturelles, les autorités nationales devront prendre des mesures pour réduire la vulnérabilité des rapatriés et de la population dans l'éventualité de catastrophes futures.

Les autorités nationales accordent et facilitent un accès sûr, rapide et sans entrave des organisations humanitaires et des autres acteurs concernés afin qu'ils assistent les déplacés internes dans le cadre de leur retour, leur intégration locale ou leur établissement ailleurs dans le pays.⁸ Les organisations humanitaires internationales et nationales et autres acteurs concernés peuvent jouer un rôle important en assistant le retour, l'intégration locale ou l'établissement ailleurs dans le pays. Dans certains cas, des protocoles d'accord signés par les autorités nationales et locales, les organisations humanitaires et les représentants des déplacés internes peuvent s'avérer être un moyen efficace pour énoncer les accords et les obligations de toutes les parties impliquées dans la recherche de solutions au déplacement. Les organisations

humanitaires et autres acteurs concernés peuvent aussi jouer un rôle important en évaluant la sécurité et la sûreté des personnes déplacées qui sont rentrées, se sont intégrées localement ou installées ailleurs dans le pays. Les évaluations doivent tenir compte de la violence et de l'exploitation sexuelles et sexistes liées au déplacement, ainsi que des menaces spécifiques contre les enfants et d'autres groupes à risques.

II LES CONDITIONS

Les personnes anciennement déplacées ne subissent pas d'attaques, de harcèlement, d'intimidation, de persécution ou toute autre forme d'actions punitives à leur retour dans leur région d'origine ou leur installation dans d'autres lieux. Les attaques ou autres formes de violence contre les déplacés internes sont interdites, quelles que soient les circonstances. En l'absence de telles attaques ou autres actions punitives perpétrées contre les personnes anciennement déplacées, une solution durable peut être considérée comme ayant été atteinte. Dans le cas de situations de conflits, il est tout particulièrement important de vérifier que les personnes anciennement déplacées ne sont pas physiquement menacées par des mines, des engins n'ayant pas explosé, des armes légères ou autres formes de violences commises par les combattants.

Les personnes anciennement déplacées ne font pas l'objet de discrimination en raison de leur déplacement.⁹ Cette disposition comporte deux éléments. D'une part, le déplacement cesse lorsque les personnes de retour, les personnes installées ou celles qui sont localement intégrées ne sont pas l'objet de discrimination par suite de leur déplacement passé. D'autre part, pour que la solution soit durable, on peut considérer que le déplacement a cessé si les raisons qui ont provoqué par le passé ou qui pourraient à l'avenir entraîner un déplacement ont pris fin. Ces raisons comprennent la discrimination sur la base de la race, la religion, la nationalité, l'ethnicité, l'appartenance à un groupe social particulier, l'opinion politique ou le sexe.

Les personnes anciennement déplacées ont le plein accès, non discriminatoire, aux dispositifs de protection nationaux et subnationaux, y compris la police et les tribunaux. Même si les systèmes répressifs et judiciaires des régions rurales, ou des pays en période de transition de conflits ou gravement affectés par des catastrophes ne sont pas toujours suffisamment développés, il est important que les déplacés internes aient le même accès aux dispositifs de protection nationaux que les autres résidents. Il est également essentiel que des mesures soient prises pour la mise en place

⁷ Le Principe directeur 28.1 stipule que, « C'est aux autorités compétentes qu'incombe en premier lieu le devoir et la responsabilité de créer des conditions propices au retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, ou à leur réinstallation volontaire dans une autre partie du pays, ainsi que de leur fournir les moyens nécessaires à cet effet. »

⁸ Le Principe directeur 30 spécifie que « Toutes les autorités concernées autorisent et aident les organisations humanitaires internationales et les autres acteurs concernés à accéder rapidement et sans entraves, dans l'exercice de leurs mandats respectifs, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays pour les aider dans le cadre de leur retour ou réinstallation et de leur réintégration. »

⁹ Le Principe directeur 29.1 déclare que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui ont regagné leur foyer ou leur lieu de résidence habituel ou qui se sont réinstallées dans une autre région du pays ne doivent faire l'objet d'aucune discrimination en raison de leur déplacement. Elles ont le droit de participer pleinement et sur un pied d'égalité aux affaires publiques à tous les niveaux et d'accéder dans des conditions d'égalité aux services publics.

de tribunaux et de services de police efficaces dans les zones de retour, d'installation ou d'intégration locale. Dans les cas où sont envisagées des solutions durables pour les déplacés internes par suite de conflits, les personnes anciennement déplacées ont le plein accès, non-discriminatoire, aux dispositifs locaux de réconciliation, ainsi qu'à des réparations pour avoir été victimes de graves atteintes aux droits de l'homme, et en particulier pour avoir été déplacées de force.¹⁰

Les personnes anciennement déplacées ont accès aux documents personnels permettant l'accès aux services publics, l'exercice du droit de vote, et nécessaires aux fins administratives. Pour mettre en application le droit de reconnaissance de la personnalité juridique des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, il est important que celles-ci aient accès aux documents nécessaires à la jouissance et à l'exercice de leurs droits reconnus par la loi, tels que les passeports, les documents d'identité personnelle, les attestations de naissance et les attestations de mariage. Les femmes et les hommes pourront obtenir de tels documents sur un pied d'égalité et auront le droit de se les faire délivrer à leur nom propre. Ces documents devraient être délivrés dès que les déplacés internes en ont besoin.¹¹

Les personnes anciennement déplacées qui ont regagné leur lieu d'origine ou se sont installées dans la région où elles ont trouvé refuge ou dans un nouvel emplacement ont accès aux dispositifs de restitution ou d'indemnisation.¹² Ces normes s'appliquent à toutes les propriétés résidentielles, agricoles et commerciales. Le droit à la restitution ou à l'indemnisation s'étend à toutes les personnes déplacées – y compris les hommes, les femmes et les enfants – qui ont perdu les droits ou l'accès à leur propriété, qu'ils possèdent un titre de propriété officiel ou non officiel. Il comprend également les personnes anciennement déplacées qui sont en droit d'hériter de membres de leur famille décédés. Le processus de restitution ou d'indemnisation de la propriété peut s'avérer long et complexe. Il n'est pas nécessaire que ce processus soit entièrement conclu avant qu'on puisse considérer que les déplacés internes ont trouvé une solution durable s'ils ont accès aux procédures de restitution ou d'indemnisation, y compris les dispositifs traditionnels en matière de litige de propriété, et s'ils peuvent avoir un lieu de résidence offrant des conditions de sûreté et de sécurité durant la période intermédiaire. Il est important de noter que les personnes pour lesquelles une solution durable a été trouvée ne perdent pas leur droit à la restitution ou l'indemnisation par le seul fait que leur déplacement a cessé – les personnes anciennement déplacées restent effectivement détentrices des droits à la propriété, au même titre que tout droit humain. Il convient de trouver des solutions alternatives pour les occupants temporaires expulsées de la propriété des

déplacés internes lors de la restitution de la propriété, tout particulièrement si ces personnes sont elles-mêmes déplacées. Des mesures appropriées doivent être prises pour les personnes qui perdent leur droit au bail au cours du déplacement. Une attention spéciale doit être portée aux problèmes que pourraient rencontrer les femmes pour obtenir la reconnaissance de leur droit de propriété ou l'accès à leur propriété, particulièrement lorsqu'il existe des barrières juridiques au droit d'héritage des femmes.

Les personnes anciennement déplacées bénéficient sans aucune forme de discrimination d'un niveau de vie suffisant, notamment d'un abri, de soins de santé, de nourriture, d'eau et d'autres moyens d'existence.¹³ Les autorités nationales sont chargées d'assurer que les personnes retournant chez elles, s'intégrant localement ou s'installant ailleurs dans le pays ont accès, de façon durable, à l'alimentation de base, à l'eau potable, à un abri et logement, aux services médicaux et installations sanitaires essentielles. Les organisations humanitaires pourront être sollicitées pour veiller à ce que ces besoins de base soient couverts. Il se peut que les déplacés internes aient des besoins initiaux de moyens de survie sensiblement différents de ceux de la population résidente. Cependant, si suffisamment d'attention est accordée à leur situation particulière, les besoins des déplacés internes deviendront avec le temps probablement similaires à ceux des autres résidents. Dans la mesure où les besoins se confondent, la poursuite des programmes spécifiques en faveur des déplacés internes peut devenir discriminatoire vis-à-vis des autres résidents. Il convient cependant d'insister sur le fait que, les personnes anciennement déplacées conservant leurs droits à un niveau de vie suffisant, au même titre que les autres citoyens, les programmes de développement qui leur permettent d'atteindre ce niveau de vie seront justifiés.

D'une manière plus spécifique, les personnes anciennement déplacées auront accès sans aucune discrimination aux éléments suivants :

- **Des possibilités d'emploi et des activités génératrices de revenu.** Le retour, l'installation et l'intégration locale se produisent fréquemment dans des situations d'intense chômage et d'économies fragilisées. Ce repère ne signifie pas que toutes les personnes anciennement déplacées doivent avoir trouvé un emploi pour que l'on puisse considérer que le déplacement a cessé. Il n'exige pas non plus que les déplacés internes retrouvent les moyens de subsistance dont elles disposaient précédemment. Mais plutôt, le déplacement cesse lorsque les déplacés internes ne se trouvent plus en présence d'obstacles qui les empêchent d'accéder aux possibilités d'emploi et d'activités génératrices de revenu qui sont liés spécifiquement à leur déplacement.

¹⁰ Cf. *Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire*, Résolution 60/147 de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2005.

¹¹ Le Principe directeur 20 énonce les droits des déplacés internes à la documentation.

¹² Le Principe directeur 29.2 énonce les responsabilités des autorités compétentes relatives au recouvrement ou à l'indemnisation.

¹³ Le Principe directeur 28 stipule que « Les autorités [compétentes] s'efforceront de faciliter la réintégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui sont retournées dans leur lieu d'origine ou qui ont été réinstallées. » Le Principe directeur 29.1 spécifie que les personnes qui sont retournées et qui sont réinstallées « ont le droit de... accéder dans des conditions d'égalité aux services publics. »

- **Les services publics fondamentaux, y compris l'éducation, les services de santé et les pensions.** De même, l'élément clé qui permet de déterminer si les déplacés internes ont accès à ces services est de savoir s'il existe des obstacles relatifs à leur déplacement qui les empêchent d'utiliser des services qui sont à la disposition d'autres résidents de la communauté. Le remplacement de documents personnels, comme mentionné précédemment, est souvent essentiel à l'accès aux services publics par les déplacés internes.

Les personnes anciennement déplacées peuvent être réunifiées avec les membres de leur famille si elles le souhaitent. Les familles séparées par le déplacement doivent être réunifiées le plus rapidement possible, tout particulièrement dans le cas d'enfants.

Les personnes anciennement déplacées peuvent exercer le droit de participer pleinement et sur un pied d'égalité aux affaires publiques.¹⁴ Ceci comprend le droit à la liberté d'association et de participation sur un pied d'égalité aux affaires de la communauté, de voter et de poser leur candidature aux élections, ainsi que le droit de participer aux affaires publiques et d'avoir accès aux institutions publiques, dans une langue qu'elles comprennent.

Bureau du Représentant du Secrétaire Général pour les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, mai 2007

¹⁴ Le Principe directeur 29.1 spécifie que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays « ont le droit de participer pleinement et sur un pied d'égalité aux affaires publiques à tous les niveaux » à leur retour ou réinstallation. Les déplacés internes disposent également de ce droit pendant leur déplacement (cf. le Principe directeur 22 (d)).

